



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada


Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement



Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Approuvé par



L'honorable Joe Volpe, C.P., député
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada en librairie ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada — TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue
ISBN



Table des matières

Partie 1 : Aperçu	1
Message du ministre	1
Déclaration de la direction	3
Renseignements sommaires	4
Partie 2 : Rendement global du Ministère	7
Contexte opérationnel	9
Priorités du Ministère	10
i. Améliorer le rendement des immigrants	11
ii. Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales	12
iii. Bâtir le nouveau ministère	13
Importance capitale des partenariats	20
Partie 3 : Rendement selon les résultats stratégiques	23
A. Résultat stratégique 1 : Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	23
B. Résultat stratégique 2 : Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	35
C. Résultat stratégique 3 : Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne	42
D. Résultat stratégique 4 : Gérer l'accès au Canada	53
E. Autres points intéressants	56
F. Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT)	61
Partie 4 : Information supplémentaire	63
Organigramme	63
Responsabilités	64

Partie 5 : Annexes et rapport d'ensemble65
Tableau 1 : Immigrants admis en 2004, selon les catégories d'immigrants et par rapport au nombre prévu65
Tableau 2 : Connaissance des langues officielles chez les immigrants admis en 2004, selon la catégorie d'immigrants66
Tableau 3 : Accord conclu avec les provinces et les territoires66
Tableau 4 : Comparaison des dépenses prévues et réelles67
Tableau 5 : Utilisation des ressources selon les résultats stratégiques68
Tableau 6 : Postes budgétaires votés et législatifs69
Tableau 7 : Coût net du Ministère70
Tableau 8 : Éléments de passif éventuel71
Tableau 9 : Prêts aux immigrants71
Tableau 10 : Sources des recettes non disponibles72
Tableau 11 : Frais d'utilisation73
Tableau 12 : Principales mesures réglementaires75
Tableau 13 : Rapport d'étape sur les grands projets de l'État76
Tableau 14 : Détails sur les programmes de paiement de transfert (PPT)78
Tableau 15 : Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004–200585
Tableau 16 : Stratégies de développement durable (SDD)86
Tableau 17 : Politiques sur les voyages87
Partie 6 : Index89



partie 1 :

Aperçu

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et à la population canadienne l'édition de 2004-2005 de notre *Rapport ministériel sur le rendement*.

Les employés de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) remplissent jour après jour un rôle vital dans la vie de notre pays. Dans tous les bureaux que possède CIC, au pays et à l'étranger, ils aident les réfugiés, les migrants et les nouveaux citoyens à se préparer à jouer un rôle actif dans leur milieu et à contribuer à bâtir notre pays. L'égalité, la participation de la collectivité, l'engagement à l'égard de la paix et de la justice, ainsi que la volonté d'assurer un avenir riche de promesses à la prochaine génération : voilà les valeurs de la citoyenneté que contribuent à promouvoir nos programmes diversifiés et qui unissent les Canadiens.

J'ai eu l'honneur d'être nommé ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration vers la fin de l'exercice visé par le présent rapport. La campagne mise sur pied pour secourir les victimes du tsunami battait alors son plein au pays ainsi que dans nos bureaux des visas en Asie. Un ensemble important de ressources liées au renseignement et à l'exécution de la loi venait d'être cédé à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada, tandis que CIC était sur le point de faire connaître son nouveau mandat et son nouveau visage. Malgré ce programme très chargé, le personnel a continué de fournir le même niveau de service à la population, tant en situation d'urgence que dans l'exercice de ses fonctions courantes.

Je suis donc fier, dans ces circonstances, de signaler que CIC a atteint ses objectifs en matière d'immigration pour la cinquième année consécutive. Le Canada a plus précisément accueilli 235 824 nouveaux résidents permanents qui entreront sur le marché du travail, fréquenteront ses écoles et participeront à la vie de ses collectivités. Le nombre des résidents permanents ayant acquis la citoyenneté canadienne s'est quant à lui élevé à 179 501. Mon ministère a par ailleurs aidé à gérer 2 000 adoptions internationales (et cela dans des délais réduits). Il a en outre traité environ 6 000 demandes présentées à l'étranger par des époux, des conjoints et des enfants de réfugiés au sens de la Convention se trouvant déjà au Canada, soit une augmentation de 50 pour 100 par rapport au nombre record enregistré l'année précédente. Le Canada a de plus accueilli 41 pour 100 plus de candidats des provinces et des territoires en 2004, soit le double du nombre prévu au départ : signe concret de la qualité des partenariats conclus avec diverses provinces.

Dans le domaine de la gouvernance électronique, nous avons grandement élargi la portée de nos activités en ligne. De plus, de concert avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec les provinces et les territoires, nous avons commencé à mettre en place sur le Web un portail qui procurera bientôt à nos clients un point d'accès unique à de l'information sur un large éventail de sujets.

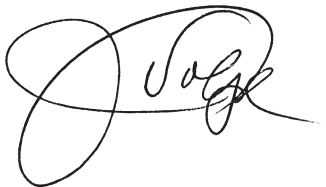
Comme le Canada a besoin de maintenir un avantage concurrentiel par rapport aux autres pays, CIC a renforcé les partenariats qu'il a formés avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec les provinces et les territoires, dans les domaines entre autres des cours de langue et de l'intégration au marché du travail. Nous avons par ailleurs donné suite à notre engagement de collaborer avec les organisations de tous les coins du globe qui jouent un rôle dans le domaine des migrations, de la réunification des familles, de la santé des migrants, ainsi que dans l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié.

Le Ministère a par ailleurs contribué à l'élaboration de diverses stratégies visant à encourager les nouveaux arrivants à s'installer dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a aussi aidé ces collectivités à se doter de structures convenables.

Malgré toutes ces réalisations, notre programme d'immigration continue cependant de faire face à de nombreuses difficultés et exigences. Peu après ma nomination à la tête de CIC, j'ai dressé un plan d'action détaillé pour relever promptement un grand nombre de ces défis. Cette stratégie viendra opportunément nous aider à mieux servir nos clients et à garantir que les nouveaux arrivants bénéficient d'une aide optimale pour s'intégrer. Nous avons, dans cette optique, entrepris de faciliter la réunification des familles en augmentant le nombre des parents et des grands-parents que le Canada accueillera au cours des deux prochaines années. Nous avons aussi réduit le délai de traitement des demandes de citoyenneté, et élargi la possibilité donnée aux étudiants étrangers de travailler pendant leurs études et après l'obtention de leur diplôme. Nous avons enfin amélioré les efforts faits pour que les nouveaux arrivants puissent s'intégrer plus efficacement au marché du travail, grâce à l'Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger, que le gouvernement fédéral a lancée plus tôt cette année.

Au fil de notre évolution, il sera important de prendre appui sur les réalisations déjà accomplies pour que notre système d'immigration puisse continuer de jouer un rôle central dans l'édification du Canada de demain. Je désire remercier tous les employés de CIC et j'espère que le présent rapport leur rappellera les efforts qu'ils ont fournis pour offrir à la population canadienne un service efficace et fructueux pour plusieurs années à venir.

Je vous invite à vous familiariser avec les activités de CIC en consultant **www.cic.gc.ca**.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joe Volpe', written in a cursive style.

L'honorable Joe Volpe, C.P., député
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* de Citoyenneté et Immigration Canada pour l'exercice 2004–2005.

Ce rapport a été préparé conformément aux principes et exigences énoncés dans le *Guide de préparation - Rapports ministériels sur le rendement 2004–2005*. Il brosse un tableau complet - équilibré et transparent - du rendement du Ministère en 2004–2005.

Ce document décrit avec exactitude les progrès que le Ministère a accomplis, en matière de résultats stratégiques, et la mesure dans laquelle il a respecté ses priorités et engagements.

Les états financiers et les renseignements fournis sur les dépenses sont conformes aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ce rapport réaffirme l'engagement du Ministère de présenter une information cohérente, complète, équilibrée et exacte.

Le rapport se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs attribués.

Signature : _____

Janice Charette
Sous-ministre

Date : _____



Renseignements sommaires

Les programmes canadiens d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté¹ contribuent à faire du Canada un pays respecté partout dans le monde. L'immigration a toujours joué un rôle fondamental dans la croissance du Canada et l'accomplissement de ses nombreuses réalisations. Depuis sa naissance et au fil des transformations qui se sont opérées dans le monde ces dernières années, le Canada a accueilli de tous les coins du globe des personnes travailleuses et leur famille. Certaines sont venues pour améliorer leur sort, d'autres pour obtenir une protection. Elles ont collectivement contribué au développement économique, social et culturel de notre pays. Le Canada réétablit les réfugiés, les protège et leur procure un refuge. Il aide les nouveaux résidents permanents à s'adapter à la société et à acquérir la citoyenneté canadienne. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a également pour mandat d'élaborer la politique d'admissibilité du Canada, d'établir les conditions d'entrée au pays, et de contribuer à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité.

CIC tire son mandat de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), aboutissement en 2002 d'une réforme en profondeur de la législation, et de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977. Il est également régi par le principe, énoncé dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, que l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces et les territoires.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement fédéral a annoncé sa décision de confier à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) les principales fonctions de CIC en matière de renseignement et d'exécution de la loi.² Le 8 octobre 2004, il annonçait le transfert à l'ASFC des fonctions relatives aux points d'entrée, ainsi que le retour à CIC, après son transfert à l'ASFC, de la responsabilité de l'examen des risques avant renvoi (ERAR). L'exercice 2004–2005 a donc été une importante période de transition pour le Ministère.

Compte tenu de son nouveau rôle, CIC a établi de nouveaux énoncés de vision et de mission qui forment l'assise de son ensemble dynamique et intégré de programmes et de services.

CIC entend bâtir des programmes d'immigration et de citoyenneté sûrs et dynamiques qui tirent le maximum d'avantages des mouvements migratoires mondiaux. Déterminé à entretenir des relations efficaces avec les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités et ses autres partenaires, le Ministère a adopté une nouvelle vision, qui s'énonce comme suit :

- Le Canada attire et accueille des personnes de toutes les régions du monde, tant pour stimuler son développement social, économique et culturel que pour accorder sa protection aux personnes qui en ont besoin;

¹ Pour plus de renseignements sur les programmes de CIC, voir www.cic.gc.ca/francais/index.html.

² Pour plus de renseignements sur la réorganisation du 12 décembre 2003 de CIC, ainsi que sur l'ASFC, voir www.cic.gc.ca/francais/ministere/changement-cic.html et www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-f.html.

- CIC est déterminé à exécuter, en matière d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté, les meilleurs programmes qui soient – des programmes efficaces et adaptés aux besoins des collectivités – qui constituent un modèle pour la gestion des services publics.

Cette vision s'appuie sur la volonté de maintenir des relations efficaces avec les gouvernements, les collectivités et les autres partenaires.

La nouvelle mission de CIC consiste à bâtir un Canada plus fort, par les moyens suivants :

- permettre la migration de résidents temporaires et permanents aptes à satisfaire aux besoins sociaux, économiques et culturels des collectivités canadiennes;
- contribuer à la gestion des mouvements migratoires mondiaux, y compris la protection des réfugiés;
- filtrer les nouveaux arrivants et les résidents temporaires de façon à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants;
- faire la promotion de la citoyenneté canadienne.

CIC a également redéfini ses résultats stratégiques comme suit :

- maximiser la contribution des migrations au développement économique, social et culturel du Canada;
- tenir compte des valeurs et des intérêts du Canada dans la gestion des migrations internationales, y compris en matière de protection des réfugiés;
- intégrer avec succès les nouveaux arrivants et promouvoir la citoyenneté canadienne.

Toutefois, comme les exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor ont changé, et du fait de la transition mentionnée plus haut, le présent rapport porte sur les résultats stratégiques approuvés en 1997 aux termes de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du Ministère. Ces résultats stratégiques reflètent la situation qui prévalait avant les réorganisations des 12 décembre 2003 et 8 octobre 2004.

En conséquence, les résultats stratégiques utilisés dans ce rapport sont les suivants :

- maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada;
- protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir;
- favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne;
- gérer l'accès au Canada.



Par suite des remaniements de l'administration fédérale les 12 décembre 2003 et 8 octobre 2004, les détails concernant les fonctions de CIC dont la responsabilité a été transférée à l'ASFC figurent dans le rapport sur le rendement de l'ASFC.³

³ Tous les rapports ministériels sur le rendement sont affichés sur le site Web du Conseil du Trésor à www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp.



partie 2 :

Rendement global du Ministère

Sont signalés ci-après les résultats obtenus par le Ministère ainsi que les réalisations qu'il a accomplies en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation qui a été approuvée en 1997 puis remplacée par l'Architecture d'activités de programmes en décembre 2003. Y sont également traités les résultats obtenus relativement aux engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2004–2005*.

Le tableau suivant indique comment les résultats attendus du Ministère concourent à l'obtention de ses résultats stratégiques.

Résultats stratégiques	Résultats attendus
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	<ul style="list-style-type: none">• Atteinte des niveaux d'immigration prévus• Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens• Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien• Sélection de gens d'affaires, y compris d'investisseurs• Admission de travailleurs temporaires dont les compétences comblent des lacunes sur le marché du travail, et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences en demande• Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	<ul style="list-style-type: none">• Atteinte des niveaux prévus en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé• Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté aux besoins• Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC• Intensification de l'influence du Canada dans le cadre des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

Résultats stratégiques	Résultats attendus
Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne • Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer la prestation efficiente et efficace des programmes d'établissement • Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté • Promotion efficace et compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration
Gérer l'accès au Canada⁴	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion efficace de l'accès au Canada • Exploration de l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer l'identification des voyageurs • Renforcement de l'intégrité du programme par le recours systématique à l'assurance de la qualité • Protection de la santé et de la sécurité des Canadiens

⁴ À la suite des réorganisations de l'administration fédérale des 12 décembre 2003 et 8 octobre 2004, bon nombre des fonctions liées à ce résultat stratégique incombent désormais à la nouvelle ASFC. Les résultats attendus dont il est fait état dans ce rapport ont donc été modifiés en conséquence. CIC n'en continue pas moins de jouer un rôle important dans l'obtention des résultats suivants : gestion efficace de l'accès au Canada; protection de la santé et de la sécurité des Canadiens.

Ressources utilisées (en millions de dollars)

Dépenses prévues	903,0
Total des autorisations	924,2
Dépenses réelles pour 2004–2005	882,8

Détails explicatifs sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a excédé les dépenses prévues de 21,2 M\$ en raison principalement de l'augmentation de 38,1 M\$ des crédits affectés à CIC, partiellement neutralisée par les transferts additionnels de 16,9 M\$ consentis à l'Agence des services frontaliers du Canada. Des sommes supplémentaires ont été reçues : 22,0 M\$ pour le Programme fédéral de santé intérimaire; 4,1 M\$ pour la réponse à la catastrophe du tsunami et du tremblement de terre et 12,0 M\$ pour répondre à des conditions prescrites, notamment les régimes d'avantages sociaux des employés.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 41,4 M\$ au total des autorisations par suite de la réduction suivante des sommes nécessaires : 7,3 M\$ liés au Programme fédéral de santé intérimaire; 6,8 M\$ liés au remaniement de la planification du Système mondial de gestion des cas; 6,3 M\$ liés aux contributions à l'établissement; et 3,1 M\$ de fonds non utilisés attribués à la réponse à la catastrophe du tsunami et du tremblement de terre. Les réductions restantes (17,9 M\$) sont principalement attribuables au report des dépenses liées à l'enveloppe des traitements et salaires, aux négociations en cours sur le transfert des ressources à l'ASFC et à l'incertitude par rapport à l'approbation du Budget supplémentaire des dépenses par le Parlement.

Contexte opérationnel

Le Canada demeure un pays d'immigration, dont le tissu social ressort renforcé par la venue de nouveaux arrivants. Au cours de l'année écoulée, plus de 230 000 personnes ont décidé de s'installer au Canada. Depuis sa naissance et au fil des transformations qui se sont opérées dans le monde ces dernières années, le Canada a accueilli, de tous les coins du globe, des personnes travailleuses accompagnées de leur famille. Et notre programme d'immigration s'est révélé suffisamment souple pour s'adapter aux nouvelles réalités mondiales et nationales.

Cela a été particulièrement vrai au cours de la dernière année où sont survenus, en Asie du Sud et du Sud-Est, des événements tragiques qui ont affecté la vie de nombreux Canadiens en plus de nous inciter tous, personnellement et collectivement, à secourir les victimes par tous les moyens possibles. CIC a lancé une campagne d'information pour que les personnes touchées puissent s'adresser rapidement et sans difficulté aux bureaux des visas à l'étranger. Il a aussi pris des dispositions pour réunir sans délai les membres des familles éprouvées. CIC faisait partie de l'équipe gouvernementale qui a obtenu le Prix d'excellence de la fonction publique pour les efforts déployés l'année dernière face à la catastrophe du tsunami.

On observe par ailleurs que la mobilité des gens dans le monde ne cesse de croître : de plus en plus de personnes sont à l'affût de nouvelles occasions à saisir. Certaines fuient les persécutions, les luttes politiques ou les crises économiques; d'autres se déplacent surtout pour échapper à la pauvreté ou pour trouver une meilleure qualité de vie pour elles-mêmes et leur famille.



Priorités du Ministère

À la suite de la réorganisation de l'administration fédérale annoncée le 12 décembre 2003, le Ministère a redéfini ses priorités en fonction de son nouveau rôle. Les trois priorités établies pour orienter les efforts du Ministère en 2004–2005 sont les suivantes :

- améliorer le rendement des immigrants;
- affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales;
- bâtir le nouveau ministère.

Par ses plans et priorités, CIC met sur pied des programmes d'immigration et de citoyenneté dynamiques et adaptés aux besoins, et réaffirme son engagement à l'égard des grands objectifs du gouvernement. Outre ces résultats stratégiques - objectifs permanents faisant partie intégrante de sa mission - le Ministère établit des priorités annuelles. Celles-ci orientent les principales activités que doit mener CIC pour faire avancer son programme stratégique et donner suite aux objectifs du nouveau gouvernement, comme le précise le tableau ci-après.

Contribution de CIC aux priorités du gouvernement du Canada en ce qui a trait au programme d'immigration	
Priorité du gouvernement fédéral	Contribution de CIC
Une économie solide	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer, de concert avec ses partenaires, à élargir la stratégie globale appliquée pour aider les travailleurs formés à l'étranger à s'intégrer au marché du travail canadien, notamment en reconnaissant les titres de compétence acquis à l'étranger, en dispensant des cours de langue de niveau avancé, et en informant les gens avant leur arrivée au Canada. • Poursuivre les efforts pour faciliter l'accès aux travailleurs temporaires afin de combler les pénuries de main-d'œuvre et d'accroître les possibilités économiques du Canada. • Établir des mesures pour élargir la possibilité donnée aux étudiants étrangers de travailler pendant leurs études et après avoir obtenu leur diplôme.
Villes et collectivités du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir les partenariats pour intégrer les immigrants, afin de favoriser le renouvellement urbain, l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et l'instauration d'une société diversifiée et multiculturelle.
Droits de la personne et respect mutuel	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les initiatives éducatives prônant les valeurs fondamentales canadiennes (paix, respect, liberté, justice et sentiment d'appartenance), comme Cultiver la paix, le Bureau des conférenciers immigrants et la campagne « Le Canada, un pays pour nous tous! » en 2004–2005.



Contribution de CIC aux priorités du gouvernement du Canada en ce qui a trait au programme d'immigration	
Priorité du gouvernement fédéral	Contribution de CIC
Intérêts et valeurs du Canada	<ul style="list-style-type: none">• Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales en participant aux forums internationaux, aux rencontres interministérielles et aux nombreuses activités bilatérales, tout en favorisant la diversité des points de vue et des formes d'expression culturelle au pays et à l'étranger.• Contribuer, avec les partenaires, à la mise en œuvre des accords des Nations Unies visant la réinstallation comme solution durable dans les cas où les réfugiés se trouvent plongés dans une situation de crise prolongée.• Poursuivre, avec les partenaires, la réforme du processus de détermination du statut de réfugié afin de permettre à CIC d'accorder plus d'attention aux personnes ayant besoin de protection.
Résultats tangibles et pratiques pour les Canadiens	<ul style="list-style-type: none">• Chercher à nouer des partenariats avec d'autres ministères afin d'améliorer la prestation des services.• Poursuivre les efforts pour simplifier et améliorer les services aux clients.

i. Améliorer le rendement des immigrants

En 2004–2005, CIC a entamé des discussions avec d'autres ministères ainsi qu'avec ses partenaires fédéraux-provinciaux/territoriaux (FPT) en vue d'élaborer un cadre d'immigration pour le Canada. Ces efforts ont été entrepris à un moment où l'immigration suscite un vif intérêt au pays, le programme occupant une place très importante dans les débats publics et politiques menés sur l'avenir de la société canadienne et de l'économie. CIC a par ailleurs lancé cette initiative pour relever certains défis de taille. Ces défis – qui ont suscité une attention considérable de la part du public – tiennent entre autres à la nécessité d'améliorer l'exécution du programme et le service à la clientèle. Ils concernent également les préoccupations relatives à l'amélioration de la situation des immigrants, et la possibilité d'élargir le rôle et la contribution d'autres partenaires dans le domaine de l'immigration. Une rencontre multilatérale des ministres responsables de l'immigration ainsi que la tenue, ultérieurement, de réunions avec des hauts fonctionnaires FPT et d'autres ministères ont permis d'engager des discussions pour élaborer le cadre.

Des travaux de recherche et de réflexion ont également été entrepris en 2004–2005 pour faire progresser l'établissement du cadre. Les travaux et les consultations réalisés ont permis d'établir qu'il faut, en priorité, soumettre le programme d'immigration à des réformes urgentes par le biais d'activités bien déterminées. Il s'agit, plus précisément, de s'employer à améliorer la planification de l'immigration avec les partenaires, surtout les provinces et les territoires, et d'étudier les changements essentiels à apporter au système de prestation des services d'immigration. Comme il faut d'abord faire avancer ces réformes, l'établissement général d'un nouveau cadre nécessitera une collaboration suivie avec les partenaires en 2005–2006.

Les immigrants font face à diverses difficultés, notamment celle de faire reconnaître leurs titres de compétence acquis à l'étranger. Ils ont aussi besoin de suivre des cours de langue davantage axés sur la profession et d'obtenir en temps opportun l'information nécessaire sur le marché du travail. D'importantes initiatives, comme l'Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger (ITFE), les Cours de langue de niveau avancé (CLNA), le portail de l'immigration *Se rendre au Canada*, et la Stratégie d'accueil pour les collectivités, ont été mises en œuvre pour aider les immigrants à vaincre ces difficultés.⁵ D'autres projets ont également été lancés pour améliorer le processus de sélection, entre autres des initiatives visant à faciliter la réunification des familles et à améliorer les services offerts aux immigrants.⁶

ii. Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales

Dans le cadre d'une série de consultations interministérielles, CIC a préconisé que la participation du Canada à la gestion des migrations internationales soit subordonnée à l'adoption d'une approche pangouvernementale, et que CIC soit reconnu comme le principal responsable des questions de migrations internationales au sein du gouvernement fédéral.

Lors de rencontres interministérielles et de nombreuses activités bilatérales, CIC s'est assuré que les autres ministères commencent à se pencher sur les liens qui existent entre les migrations et les autres enjeux internationaux, comme le commerce, le développement, la santé, la sécurité, le travail, les droits de la personne, les enjeux hommes-femmes, la paix et la stabilité, l'environnement, et le contrôle frontalier. CIC a ainsi participé aux consultations menées par Affaires étrangères Canada (AEC) sur l'Énoncé de politique internationale. Il a, à cette occasion, souligné la nécessité de faire des migrations internationales un enjeu général de la politique étrangère du Canada.

À la faveur de sa participation active aux travaux de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) – groupe indépendant, formé de multiples États, créé par le secrétaire général de l'ONU – CIC a élaboré et présenté un mémoire sur les migrations internationales. Les principes et objectifs du Canada dans ce domaine y sont présentés dans une perspective pangouvernementale.

La présidence des Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG), que CIC a assurée pendant une année, a débouché sur un examen stratégique. À l'issue de celui-ci, il a été recommandé que les CIG prennent une part plus active aux échanges sur la politique migratoire et ne limitent pas leurs discussions à l'asile et aux réfugiés.

⁵ Pour en savoir plus sur l'amélioration de la situation des immigrants, voir « Résultat stratégique 3 : Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne », à la page 42.

⁶ Pour plus de renseignements, voir « Résultat stratégique 1 : Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada », à la page 23.



CIC a présidé la Dixième Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla) qui s'est tenue à Vancouver, du 8 au 11 mars 2005. Couronnée de succès, cette rencontre a souligné l'importance des processus régionaux pour promouvoir les pratiques les plus efficaces et la tenue d'un dialogue sur les migrations internationales. Le groupe s'est également penché pour la première fois à cette occasion sur les thèmes connexes de l'intégration et de la citoyenneté. L'attention des régions a de plus été recentrée sur les avantages qu'il y a à gérer les migrations.

CIC a continué d'influencer les discussions menées avec les États membres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et il a défendu sa vision de la gouvernance de l'OIM et des stratégies à adopter pour l'avenir. Ces stratégies visent à établir un juste équilibre entre la nécessité de répondre aux préoccupations soulevées par la gestion des migrations internationales et celle de fournir les services nécessaires pour rétablir au Canada les réfugiés et les personnes visées par des considérations humanitaires qui y sont destinés.

En Amérique latine, le Ministère a accru son influence dans le domaine des migrations en contribuant, en partenariat avec l'ASFC et AEC, à la formation d'agents d'immigration au Salvador (février 2005). Il a aussi participé à un symposium qui s'est tenu à Vancouver, en septembre 2004, sur la gestion des frontières à l'échelle de l'hémisphère. En décembre 2004, l'OIM a mené à bien la réalisation d'un module de formation, sur supports papier et électronique, sur la gestion des migrations à l'intention des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux de l'ensemble de la planète. L'Australie et l'Italie ont contribué avec CIC au financement de ce projet. Le Ministère a également collaboré avec l'Agence canadienne de développement international afin de réaliser, à l'intention de la Russie, un projet de coopération et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des flux de main-d'œuvre.

Pour satisfaire aux exigences du Conseil du Trésor en ce qui concerne les paiements de transfert et les contributions, CIC a entrepris un examen approfondi des avantages que procure au Canada son adhésion à l'OIM.

iii. Bâtir le nouveau ministère

Les principales activités aux fins de la réalisation de cette priorité consistent notamment à : établir des relations efficaces avec la nouvelle ASFC; intensifier les efforts faits dans le domaine de la gestion moderne; établir et mettre en œuvre le Système mondial de gestion des cas (SMGC); et élaborer des stratégies pour continuer d'améliorer la prestation des services grâce à la simplification, la rationalisation et l'uniformité.

Établir des relations efficaces avec l'Agence des services frontaliers du Canada

Les pourparlers qui ont été menés tout au long de l'année dernière ont abouti le 1er avril 2005, date où des ressources de CIC ont été définitivement transférées à l'Agence des services frontaliers du Canada. Par suite de la réorganisation de l'administration fédérale, qui s'est traduite par le transfert à la nouvelle agence de la responsabilité de certaines fonctions essentielles de CIC,

CIC et l'ASFC partagent désormais la responsabilité d'appliquer la LIPR. Les deux organisations sont tenues de collaborer pour réaliser et concilier les objectifs du programme d'immigration en matière de facilitation et d'exécution de la loi. Malgré la complexité de la situation, CIC est déterminé à assurer des interactions harmonieuses et à trouver des solutions efficaces peu susceptibles de causer des inconvénients à ses clients.

CIC a collaboré étroitement avec l'ASFC pour finaliser les responsabilités en matière de politiques et de prestation des services découlant de la LIPR. Une analyse détaillée des fonctions et des processus opérationnels a été effectuée; des examens de la séquence des opérations ont été réalisés; des mandats, assortis des autorisations légales, ont été définis; et des instructions ont été formulées en bonne et due forme dans les politiques et les guides.

Les responsabilités à l'égard de l'élaboration des politiques et de la prestation des services sont également énoncées dans le projet de loi C-26, Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada. Les deux organisations sont passées à l'étape suivante : négocier un protocole d'entente pour officialiser les relations qu'elles entretiendront de façon suivie ainsi que leurs responsabilités respectives à l'égard de la gestion commune du programme canadien d'immigration. L'objectif est de conclure cette entente en 2005–2006.

Le protocole d'entente, qui sera doté de mécanismes visant à surveiller son efficacité de façon suivie, portera sur un large éventail de questions, entre autres :

- la prestation de services et de conseils techniques au sujet des programmes ou des politiques appliqués par une organisation au nom de l'autre;
- la consultation mutuelle sur l'élaboration des politiques et des programmes, ainsi que les procédures à appliquer pour échanger et protéger les renseignements personnels;
- les procédures à suivre pour que les clients communs profitent d'un service intégré et professionnel.

En appliquant cette entente, CIC et l'ASFC renforceront le partenariat qu'ils ont formé en vue de protéger la santé des Canadiens et d'assurer leur sécurité. Cette entente vise en outre à atténuer les problèmes d'ordre opérationnel qui sont apparus à la suite des réorganisations de décembre 2003 et d'octobre 2004, surtout ceux qui se sont manifestés avec une acuité particulière dans le contexte du traitement au Canada, qui touche les bureaux de CIC dans l'ensemble du pays.

Garantir l'adoption du Cadre de responsabilisation de gestion – Gestion moderne

En 2004–2005, CIC a effectué une transition complète vers le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) – l'expression gestion moderne est devenue synonyme du CRG. CIC continue de suivre les principes et les pratiques prévus par ce cadre. Grâce à des indicateurs de rendement précis qui permettront l'évaluation du rendement au fil des ans, le CRG aidera la direction de CIC à mesurer les progrès et à renforcer la responsabilisation. La mise en œuvre du CRG a été établie comme une stratégie essentielle à appliquer pour bâtir le nouveau ministère, une des priorités

ministérielles de 2004–2005. Le CRG, qui est en voie d'être intégré aux programmes et aux processus, anciens et nouveaux, tient lieu de modèle pour l'intégration des priorités de la gestion. Il constitue aussi l'assise pour la poursuite de l'excellence en gestion.

Afin de promouvoir une culture ministérielle favorisant une amélioration constante, CIC a lancé le bulletin Sujet du mois du CRG. Conçu à l'intention des employés, des cadres intermédiaires et de la haute direction de CIC, ce bulletin présente chaque élément du CRG en termes accessibles à tous, concrets et pratiques. Cette initiative a été reconnue comme une pratique exemplaire dans l'ensemble du gouvernement.

En matière de gestion moderne, CIC poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pluriannuel, qui fixe des objectifs dans les domaines suivants : leadership stratégique; gouvernance et orientation fonctionnelle; information de gestion intégrée; valeurs et éthique; gestion des risques; gestion des ressources humaines; et gestion financière. Le Bureau de gestion moderne aide l'organisation à améliorer son rendement et supervise la mise en œuvre du CRG. Au début de 2004, une autoévaluation des progrès réalisés par CIC pour mettre en œuvre le CGR a été présentée à la haute direction. Il y était fait état des réalisations accomplies et des points à améliorer. Cet effort constant d'amélioration vise à rehausser la confiance inspirée par toutes les activités de CIC, ainsi que leur intégrité.

CIC soumet à des vérifications régulières l'utilisation qui est faite des cartes d'achat, le respect de la Politique sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), de même que les méthodes de passation de marché et d'acquisition. CIC affiche aussi tous les contrats de plus de 10 000 \$ sur son site Web.

De façon générale, les fonctions de gestion de l'approvisionnement et des marchés reposent sur un système de délégation clair, sur l'application de méthodes bien définies pour surveiller le processus décisionnel, ainsi que sur un contrôle régulier et un examen suivi.

Le Ministère a beaucoup amélioré sa capacité de mesurer les résultats de ses activités. Dans le cadre de la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR), il a mis au point son Architecture d'activités de programmes (AAP), qui relie aux résultats stratégiques les programmes du Ministère ainsi que les activités menées dans le cadre de ces programmes. L'AAP présente en outre les renseignements financiers et non financiers connexes, notamment les indicateurs de rendement. C'est sur l'AAP qu'on se fondera à l'avenir pour mesurer le rendement et les résultats du Ministère et en faire rapport.

CIC a élaboré un Cadre de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) de même qu'un Cadre d'imputabilité, de risques et de vérification (CIRV) pour dix de ses programmes. Ces cadres précisent les indicateurs de succès ainsi que les mécanismes à utiliser pour mesurer les résultats. Ils assurent ainsi la cohérence avec les résultats stratégiques du Ministère.

Pour appuyer les valeurs et l'éthique, CIC s'est doté d'une structure solide et a établi clairement les rôles et les responsabilités : un ombudsman (qui sera remplacé en 2005–2006 par le Bureau de résolution des conflits); un haut fonctionnaire responsable du Code de valeurs et

d'éthique de la fonction publique; un champion des valeurs et de l'éthique; un agent principal de la divulgation interne; une Direction de l'efficacité de l'effectif; et, au sein du Bureau de gestion moderne, un conseiller principal affecté au portefeuille ministériel des valeurs et de l'éthique.

L'une des principales réalisations accomplies cette année a consisté à consolider le processus de planification intégrée des activités et des ressources de CIC. Les trois dernières années ont été consacrées à l'instauration d'une culture de la gestion du risque dans toute l'organisation. Les gestionnaires, planificateurs et employés de toutes les régions et directions générales ont été initiés au Cadre de responsabilisation pour la gestion des risques.

Mettre en œuvre le Système mondial de gestion des cas

Le Système mondial de gestion des cas de CIC est un élément essentiel de l'infrastructure qui aide le Ministère à obtenir ses résultats stratégiques et à respecter ses priorités. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle qui vise à remplacer les anciens systèmes de CIC par un système de gestion des cas automatisé et intégré, apte à soutenir les services offerts aux clients partout dans le monde. Le SMGC rendra la gestion des cas de CIC plus sûre et plus efficace. Il permettra également à CIC de communiquer des données pertinentes et de les échanger avec ses partenaires, et de disposer des données nécessaires pour mener des activités efficaces et prendre des décisions éclairées en matière de gestion. C'est sur le SMGC que CIC se fondera pour appuyer le projet du Gouvernement en direct et les nouvelles initiatives fonctionnelles, tirer profit des nouvelles technologies, et intégrer ultérieurement d'autres mesures de sécurité tout en améliorant la prestation des services grâce à sa fonctionnalité intégrée de gestion des cas.

En 2000–2001, CIC a entrepris l'élaboration du SMGC en suivant les critères ministériels et en utilisant un logiciel commercial pour les fonctions principales. L'installation initiale (Inst. I), qui comprenait l'infrastructure de base pour la Gestion de la relation client (GRC) de même que la fonctionnalité de la citoyenneté, s'est terminée le 7 septembre 2004, conformément à l'échéancier prévu. L'installation a eu des effets plus marqués que prévu sur la production : les utilisateurs ont eu besoin de plus de temps pour s'adapter au nouveau système, et il a fallu procéder à des rajustements essentiels. Conséquences : il a fallu modifier les dispositions et le calendrier établis pour les installations ultérieures afin d'allouer suffisamment de temps pour les mises à l'essai et la transition.

Après une période de stabilisation et la réalisation de plusieurs volets importants pour améliorer la fonctionnalité, les utilisateurs signalent qu'il est maintenant plus facile de naviguer sur le SMGC, que celui-ci leur offre une fonctionnalité d'interrogation améliorée, ainsi que de fortes capacités en matière de vérification et de suivi. Il facilite en outre la tenue des dossiers et permet d'insérer de longues notes. Les effets positifs qui en résultent pour le traitement des cas profiteront à terme à nos clients. L'effet le plus important réside toutefois dans le fait que toute l'information que nous possédons sur les clients se trouve réunie dans un seul système que peuvent consulter les employés en poste partout dans le monde. L'efficacité du traitement s'en trouve améliorée. Le SMGC permet par ailleurs aux clients de consulter des renseignements plus complets sur l'état de leur demande. La capacité du SMGC sera encore améliorée après l'installation des prochaines composantes fonctionnelles (Version 2).



Il a été décidé, à la fin octobre 2004, de mettre en œuvre les dernières composantes du SMGC en une seule version combinée (Version 2). Cette nouvelle stratégie élimine la plupart des difficultés associées à une élaboration en parallèle et permet de répartir plus efficacement les ressources. Pendant que se poursuit l'élaboration du système, le budget consacré au projet ainsi que le calendrier établi pour l'installation du système font l'objet d'une révision. L'ASFC collabore activement avec CIC à l'élaboration et à l'installation de la Version 2. En 2004–2005, CIC a élaboré, pour cette initiative, un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats.⁷

Améliorer la prestation des services

CIC a atteint les cibles annuelles fixées globalement depuis 2000, puisqu'il a accueilli chaque année plus de 220 000 résidents permanents. Il a aussi rendu au-delà d'un million de décisions relatives aux visas et octroyé la citoyenneté à plus de 250 000 néo-Canadiens en 2004–2005. Les cibles établies chaque année en matière d'immigration sont indiquées dans le plan d'immigration annuel qui est approuvé par le Cabinet et déposé au Parlement.

Toutefois, la demande continue d'excéder les cibles prévues dans le plan d'immigration annuel. Le Ministère a réussi à gérer sa capacité de traitement dans d'autres secteurs déterminés par la demande, comme les demandes de prolongation de séjour temporaire au Canada ainsi que les demandes de citoyenneté, tout en atteignant ses cibles en matière d'immigration. Malgré ces réussites, CIC est aux prises avec un nombre grandissant de cas à traiter ainsi qu'avec de longs temps de traitement au Canada et à l'étranger. À l'heure actuelle, 750 000 personnes attendent qu'une décision soit rendue au sujet de leur demande de résidence permanente. Conséquence de l'allongement des temps de traitement, les clients cherchent à obtenir des renseignements sur l'état de leur demande. Il leur est parfois difficile d'obtenir suffisamment d'aide et de renseignements au sujet de leur dossier, comme en témoignent les appels faits au télécentre, les demandes d'aide adressées aux députés de l'ensemble du pays, et les résultats des recherches récemment effectuées sur les plaintes formulées par les clients de CIC.

Dans son budget du 23 février 2005, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il procéderait à des investissements stratégiques pour mettre en place une main-d'œuvre hautement qualifiée et capable d'adaptation. Il prévoit ainsi affecter, au cours des cinq prochaines années, 100 millions de dollars pour améliorer les services offerts aux nouveaux arrivants, notamment pour améliorer le portail de l'immigration de concert avec les provinces et les territoires.

Le 18 avril 2005, le ministre a également annoncé l'affectation de plusieurs crédits pluriannuels totalisant 190 millions de dollars pour atténuer les difficultés observées dans les domaines suivants : traitement des parents et des grands-parents; traitement des demandes de citoyenneté; programme des étudiants étrangers. Les mesures annoncées comprennent

⁷ Pour de plus amples renseignements sur le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, voir www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/resources2/RMAF/RMAF02_f.asp.

l'augmentation du nombre de parents et de grands-parents qui immigreront au pays, la réduction du temps de traitement des demandes de citoyenneté et la possibilité pour les étudiants étrangers qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaires publics de travailler hors campus tout en faisant leurs études et de travailler deux années, plutôt qu'une seule, après l'obtention de leur diplôme.

Le gouvernement fédéral a par ailleurs lancé une importante stratégie de transformation des services, fondée sur une vision des services axée sur les citoyens (transformation externe) ainsi que sur une mise en commun de l'infrastructure et des services (transformation interne). Service Canada est la pierre angulaire de la transformation externe des services, et CIC entend se servir, lorsqu'il y a lieu, de l'infrastructure de Service Canada pour améliorer l'accessibilité des services.

Conformément à l'engagement global que le gouvernement fédéral a pris, dans le cadre de l'initiative du Gouvernement en direct, d'utiliser les nouvelles technologies de l'information pour améliorer les services, CIC a mis sur pied divers services en ligne pour mieux servir les clients. L'un des premiers à avoir été créés est le système électronique de renseignements sur l'État de la demande du cyberclient. Ce système sécurisé permet aux clients de vérifier en ligne où en est le traitement de leur demande. Ont accès à ce système les clients qui ont :

- parrainé un membre de la catégorie du regroupement familial;
- demandé la résidence permanente, au Canada même ou à l'étranger;
- présenté une demande pour obtenir une première carte de résident permanent, ou pour faire remplacer ou renouveler leur carte;
- demandé la citoyenneté canadienne ou une preuve de citoyenneté canadienne.

En 2004–2005, CIC s'est employé à améliorer ce système électronique afin d'en assurer la solidité et la stabilité. CIC fournit en outre divers autres services en ligne qui sont accessibles en tout temps et en tout lieu. Autres possibilités offertes aux clients en ligne :

- acquitter les frais en utilisant les principales cartes de crédit du Canada;⁸
- mettre à jour leur adresse postale;⁹
- accéder aux trousseaux de demande et télécharger les formulaires.

CIC est constamment à la recherche de moyens de rendre l'information et les services plus accessibles aux non-Canadiens. Il continue, à cette fin, de participer à la passerelle *Canada international*¹⁰ par le truchement du portail de l'immigration *Se rendre au Canada* (SRC-PI).

8 Le paiement électronique a été mis en œuvre à l'automne 2004 dans le cas des opérations effectuées au Canada avec CIC.

9 Possibilité réservée aux clients qui présentent une demande au Canada même.

10 Pour de plus amples renseignements sur la passerelle *Canada International*, voir www.canadainternational.gc.ca.



Le projet pilote Vivre, apprendre et réussir (VAR) est un autre élément du plan adopté par le gouvernement fédéral pour améliorer le service à la clientèle, dans le cadre de l'initiative du Gouvernement en direct. Ce projet pilote vise à coordonner l'information et les services fournis par toutes les administrations canadiennes. Grâce à cette stratégie, le Canada peut disputer efficacement aux autres pays les étudiants étrangers susceptibles de stimuler son économie.

CIC est l'un des principaux partenaires du projet pilote VAR, actuellement réalisé dans quatre bureaux à l'étranger. Ce projet consiste à étudier de nouvelles façons de coordonner les renseignements et les services que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement fournissent aux étudiants étrangers éventuels (et actuels).

Grâce à une interaction personnelle sous forme de « compte », le projet VAR permet aux étudiants de faire des recherches sur les possibilités d'études au Canada, de s'inscrire dans un établissement canadien, de présenter une demande de permis d'études, de faire le suivi des transactions effectuées et de se préparer à étudier au Canada. Une fois au Canada, les étudiants étrangers peuvent continuer d'utiliser leur compte pour renouveler leur permis d'études et accéder à d'autres renseignements sur la vie au Canada (sur la façon par exemple d'obtenir un permis de conduire), ainsi que sur le travail et l'acquisition de la résidence permanente. Ce type particulier d'accès, qui accroît l'autonomie du client, est bénéfique pour celui-ci, pour les partenaires et, en fin de compte, pour le Canada dans son ensemble puisque les étudiants étrangers représentent une précieuse source d'éventuels immigrants qualifiés.

CIC participe également au projet concernant l'infrastructure de la prestation des services, qui est mené par le SCT. Il s'emploie par ailleurs activement à déceler les possibilités d'améliorer les services offerts aux clients par tous les moyens possibles (par la voie électronique, par la poste, par téléphone, et en personne).

CIC a mis sur pied le Comité directeur permanent de la prestation des services. Ce comité est chargé de veiller à ce que les services offerts aux clients soient gérés de façon plus efficace; à ce que les activités sans valeur ajoutée soient éliminées; et à ce que les clients aient plus rapidement accès à l'information voulue. Le comité a par ailleurs appuyé la mise en œuvre d'initiatives visant à simplifier les formalités de façon à améliorer l'efficacité du programme et à réduire le fardeau administratif imposé aux clients. Il a par exemple délivré des permis d'études pour la durée des études secondaires (dans la mesure du possible) et levé la restriction relative au niveau d'études afin de rendre les permis d'études plus accessibles et moins restrictifs. Deux autres initiatives ont été mises à l'essai avec succès : la première permet aux étudiants étrangers qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire public de travailler hors campus tout en faisant leurs études; la deuxième autorise les étudiants à travailler deux années, plutôt qu'une seule, après l'obtention de leur diplôme. Ces mesures se sont traduites par une plus grande mobilité pour les étudiants et par la baisse du coût de leurs études au Canada. Elles leur ont en outre permis d'acquérir une expérience de travail sur le marché du travail canadien. Bien qu'elles profitent de toute évidence aux étudiants étrangers, ces mesures contribuent aussi à accroître la compétitivité des établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada, et à les

rendre plus attrayants pour les étudiants étrangers. Elles sont par ailleurs en voie d'être mises en œuvre à l'échelle du pays.¹¹

En 2004–2005, enfin, CIC a effectué, à la suite du regroupement de ses télécentres en 2003, une étude sur les caractéristiques des appelants ainsi qu'une enquête sur le degré de satisfaction des clients et des employés. Le télécentre a pu améliorer son rendement en prenant, en 2004–2005, un certain nombre de mesures qui ont toutes contribué à réduire le nombre des clients qui rappelaient : élargissement du bureau d'aide pour fournir un service rationalisé et immédiat aux agents du télécentre; harmonisation de la formation et de la façon de traiter les appels; perfectionnement du Système de recherche informatisé sur le Web (Webcart)¹²; amélioration des prévisions et de l'emploi du temps des agents.

Importance capitale des partenariats

CIC a été en mesure de maintenir de solides partenariats avec les provinces et les territoires en entretenant des relations bilatérales et multilatérales régulières. En novembre 2004, les ministres responsables de l'immigration aux niveaux fédéral, provincial et territorial se sont rencontrés pour discuter de plans visant à jeter les bases d'un programme d'immigration mieux adapté aux besoins. Les mesures adoptées à cette fin consisteraient entre autres à élargir les partenariats conclus entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales, ainsi qu'à donner aux villes et aux collectivités, employeurs et autres parties intéressées, l'occasion d'intervenir davantage dans ce domaine. La Table de planification de l'immigration, groupe multilatéral de fonctionnaires, s'est réunie en décembre 2004 pour poursuivre ce dialogue. Les questions de programme et de politique ont également été abordées lors des rencontres qu'ont tenues les groupes de travail fédéraux-provinciaux/territoriaux. Ces rencontres ont entre autres porté sur la promotion et le recrutement, les candidats de la province, l'établissement et l'intégration, l'immigration des gens d'affaires et les étudiants étrangers.

En ce qui concerne le renouvellement des partenariats, des efforts considérables ont été faits en 2004–2005 dans le domaine des relations fédérales-provinciales/territoriales.¹³ L'Accord Canada-Saskatchewan en matière d'immigration, initialement signé en 1998, a été prorogé en mars 2004 pour donner aux parties le temps de négocier un accord renouvelé. L'Accord relatif à la collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'immigration a été signé le 5 avril 2004. Ce document, qui remplace l'original signé en 1998, reconnaît l'importance de l'immigration pour le développement social et économique de la province. Les deux niveaux de gouvernement s'y engagent en outre à collaborer au recrutement, à la sélection, à l'admission et au contrôle des immigrants, des réfugiés, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires qui s'installent dans cette province.

11 L'initiative concernant le travail hors campus sera mise en œuvre de façon bilatérale dans chaque province et territoire, une fois que des ententes auront été conclues avec CIC.

12 Outil de référence qui aide les agents du télécentre à fournir un service de qualité aux clients qui s'informent au sujet des programmes et des services du Ministère.

13 Pour de plus amples détails, veuillez consulter le tableau 3 à la page 66. Vous y trouverez une liste des ententes fédérales-provinciales/territoriales.



L'importance accordée par le Ministère à la nécessité d'améliorer le rendement des immigrants a été au cœur de la négociation du premier accord à intervenir avec l'Ontario, la province qui accueille le plus grand nombre d'immigrants. À la suite de la signature par les ministres de la lettre d'intention Canada-Ontario en mai 2004, l'accord a fait l'objet d'intenses négociations tout au long de l'automne et de l'hiver et au début du printemps 2004–2005. En mars 2005, au moment où la rédaction de l'accord tirait à sa fin, le gouvernement fédéral a affecté à CIC de nouvelles sommes importantes pour l'établissement, dans le cadre de son budget de 2005. On s'attend à ce que le projet d'accord avec l'Ontario ouvre des perspectives entièrement nouvelles en confirmant les objectifs du programme et les domaines à financer en priorité pour donner suite à l'ensemble des besoins en intégration, notamment en ce qui concerne l'information et l'orientation à fournir avant le départ, les services d'établissement de base, les cours de langue ainsi que l'intégration des immigrants au marché du travail. Les discussions sur l'immigration ont aussi été liées à la négociation, sous la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), d'une nouvelle Entente sur le développement du marché du travail.

Dans le cadre de la négociation de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration, les deux parties ont convenu de préciser, dans le projet d'accord, qu'elles s'engageaient à favoriser le développement des communautés francophones en situation minoritaire. Il s'agit là d'une réalisation marquante si l'on considère l'importance de ces collectivités dans la province du Canada qui reçoit le plus d'immigrants.

Au cours de l'année écoulée, CIC a conclu plusieurs ententes relativement à des projets pilotes qui ont permis aux étudiants étrangers titulaires d'un diplôme décerné par un collège ou une université de la Saskatchewan ou de la Nouvelle-Écosse d'obtenir plus facilement l'autorisation de travailler une année de plus dans ces provinces. CIC a aussi convenu de mettre sur pied de nouveaux projets pilotes qui autorisent à travailler hors campus les étudiants étrangers du Nouveau-Brunswick et du Québec, sauf ceux de Montréal et de Québec.

Soucieux de mieux intégrer les immigrants au marché du travail canadien, CIC a conclu des ententes bilatérales avec la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Yukon afin de financer conjointement de nouveaux projets de cours de langue axés sur le marché du travail. L'Alberta et CIC ont convenu de mettre sur pied un processus pour revoir et financer conjointement la prestation dans la province, en 2004–2005, de projets de Cours de langue de niveau avancé. De concert avec plusieurs provinces, le Ministère a aussi mené, dans toutes les régions du pays, des ateliers visant à préciser la stratégie globale à adopter pour que le portail consacré à l'immigration puisse contribuer à faire connaître les conditions de travail du Canada aux immigrants ainsi qu'immigrants éventuels à l'étranger.

En avril 2004, après consultation des provinces et des territoires, le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* a été modifié. Par suite de ces modifications, seuls les membres en règle d'un ordre de juristes provincial ou territorial, de la Société canadienne de

consultants en immigration (SCCI) ou de la Chambre des notaires du Québec peuvent représenter les clients auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)¹⁴, de l'ASFC, ou de CIC. En 2004–2005, CIC a mené diverses activités pour informer les demandeurs et les intervenants de la modification apportée au Règlement. Il a aussi continué d'élaborer des directives destinées aux agents d'immigration et de les enrichir, a suivi l'incidence des nouvelles dispositions sur les opérations, et a contribué à préciser les formalités administratives.

CIC vérifie si la SCCI s'acquitte de son mandat. CIC est satisfait des progrès que celle-ci a accomplis pour respecter ses propres engagements, surtout en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'études et de formation, la mise en place d'un mécanisme pour les plaintes et les mesures disciplinaires, ainsi que l'assurance-responsabilité pour les consultants en immigration.

14 Au sujet des relations entre CIC et la CISR, voir la page 39.



partie 3 :

Rendement selon les résultats stratégiques

Figurent ci-après un aperçu des quatre résultats stratégiques de CIC ainsi qu'un tableau présentant les dépenses prévues pour 2004–2005, selon les résultats stratégiques. Des tableaux donnent également des détails sur les personnes admises en 2004. Les activités qui contribuent à l'obtention de plus d'un résultat ou qui, de par leur nature, intéressent l'ensemble du Ministère sont traitées à la section E, « Autres points intéressants ».

Les frais exigés, dans le cadre des programmes de CIC, pour les droits et le traitement des demandes produisent des recettes considérables qui, étant directement versées au Trésor, ne sont pas à la disposition du Ministère.¹⁵

A. Résultat stratégique 1 : Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

Ressources utilisées (en millions de dollars)

Dépenses prévues	184,6
Total des autorisations	241,4
Dépenses réelles	230,0

Détails explicatifs sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a excédé les dépenses prévues de 56,8 M\$, en raison de l'affectation de ressources supplémentaires à la réponse de CIC à la catastrophe du tsunami et du tremblement de terre ainsi que pour répondre à des conditions prescrites, notamment les régimes d'avantages sociaux des employés. Une part plus importante des ressources affectées aux services ministériels a de plus été allouée à ce résultat stratégique, à la suite du transfert des ressources à l'ASFC.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 11,4 M\$ par rapport au montant prévu, pour les raisons suivantes : inutilisation d'une somme de 3,1 M\$ pour la réponse de CIC à la catastrophe du tsunami et du tremblement de terre; besoins des bureaux à l'étranger inférieurs de 1,6 M\$ (y compris 1,1 M\$ pour l'infrastructure); et report de 6,7 M\$ au titre des fonds de fonctionnement généraux lié à l'enveloppe des traitements et salaires.

¹⁵ Pour de plus amples renseignements, voir le tableau 10 à la page 72, qui présente une liste des recettes non disponibles, par activité.

Plan d'immigration, personnes admises et demandes à traiter

	Fourchette prévue	Nombre d'immigrants admis	Nombre de demandes à traiter
Immigration économique			
Travailleurs qualifiés	119 500 - 135 500	113 442	524 439
Gens d'affaires immigrants	6 000 - 6 000	9 764	50 739
Candidats des provinces et des territoires	3 500 - 3 500	6 248	7 791
Aides familiaux	3 000 - 3 000	4 292	2 272
Total – Immigration économique (personnes à charge comprises)	132 000 - 148 000	133 746	585 241
Regroupement familial			
Époux, conjoints, partenaires, enfants et autres	42 000 - 42 000	49 514	31 562
Parents et grands-parents	10 500 - 13 500	12 732	104 662
Total – Regroupement familial	52 500 - 55 500	62 246	136 224

Source : Entrepôt de données de CIC et CTD-Mississauga pour la période prenant fin le 31 décembre 2004. Nombre de demandes à traiter au 31 décembre 2004.

La politique canadienne en matière d'immigration facilite l'entrée au Canada de nouveaux immigrants et de résidents temporaires qui, par leurs compétences, leur expérience du monde des affaires ou le capital qu'ils investissent, peuvent contribuer au marché du travail et à l'économie du pays. Les résidents temporaires englobent les travailleurs étrangers qui séjournent au Canada pour une période déterminée, de même que les étudiants étrangers et les visiteurs. Le Canada accueille également des immigrants de la catégorie du regroupement familial qui sont parrainés et soutenus financièrement par des membres de leur famille proche. CIC continue de collaborer activement avec les provinces afin de sélectionner des immigrants et des travailleurs temporaires qui répondent à leurs besoins économiques, sociaux et culturels. Il favorise ainsi la répartition des avantages de l'immigration dans toutes les provinces.

Le tableau suivant présente un aperçu des résultats attendus et des principales activités en ce qui concerne le résultat stratégique 1 de CIC.

Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

Résultats attendus	Mesures prises
1. Atteinte des niveaux d'immigration prévus	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Les niveaux d'immigration prévus ont été atteints : le Canada a accueilli 235 824 nouveaux arrivants en 2004. ☑ Un rapport équilibré a été établi entre la catégorie de l'immigration économique et les autres catégories.
2. Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Le nombre prévu des parents et des grands-parents qui pourront rejoindre leur famille au Canada d'ici la fin de 2005 a été accru. ☑ Des obstacles à la réunification des familles ont été levés par les décisions suivantes : les époux ou les conjoints de fait sans statut de résident temporaire au Canada peuvent présenter une demande au titre de la catégorie des époux ou conjoints de fait au Canada; les membres de la famille d'origine vietnamienne en exil aux Philippines peuvent être parrainés; les victimes du tsunami en Asie du Sud-Est bénéficient d'un traitement accéléré et sont dispensées de l'obligation d'acquitter les frais prévus. ☑ L'intégrité du parrainage des personnes de la catégorie du regroupement familial est renforcée par la mise sur pied, de concert avec le ministère de la Justice et la province de l'Ontario, d'un projet pilote visant à vérifier l'admissibilité des répondants; par la mise sur pied, de concert avec l'Agence du revenu du Canada et la province de l'Ontario, d'un projet pilote pour récupérer auprès des répondants les prestations d'aide sociale versées aux immigrants parrainés. ☑ L'annulation des dispositions sur la tutelle que contenait le <i>Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> a contribué à assurer l'intégrité du programme et la protection des enfants. ☑ Les conséquences entraînées par l'élargissement de la définition de « membre de la famille », donnée dans la LIPR, ont commencé à être évaluées.
3. Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Le nombre des immigrants sélectionnés dans le cadre du programme des candidats des provinces a augmenté de 25 %. ☑ Le nombre des immigrants francophones ayant envisagé de s'établir hors du Québec a augmenté. ☑ Des mesures administratives ont été adoptées à l'interne pour permettre aux demandeurs munis d'une offre d'emploi permanent authentique de commencer à travailler le plus rapidement possible. ☑ Le Règlement a été modifié pour qu'un plus grand nombre de travailleurs qualifiés, autorisés à travailler temporairement au Canada, obtiennent des points pour l'emploi réservé selon la grille de sélection. ☑ Un cadre d'évaluation a été établi afin de mesurer les répercussions des changements apportés aux politiques sur le rendement des travailleurs qualifiés immigrants.
4. Sélection de gens d'affaires immigrants y compris d'investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Le Programme d'immigration des investisseurs a été consolidé par le règlement de 1 000 demandes d'investisseurs, la fermeture de 30 fonds antérieurs à la LIPR, et les activités menées de concert avec les partenaires afin de promouvoir le programme. ☑ Une entente a été négociée avec la Colombie-Britannique en vue d'une collaboration plus étroite à l'exécution du programme. ☑ L'établissement d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats a été entrepris afin de déterminer dans quelle mesure le Programme d'immigration des gens d'affaires procurait le maximum d'avantages économiques au Canada.



Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

Résultats attendus	Mesures prises
<p>5. Admission de travailleurs temporaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Plus de 88 000 demandes de permis de travail ont été traitées : 7 % de plus que l'année précédente. <input checked="" type="checkbox"/> Le Règlement a été modifié afin de faciliter l'entrée des travailleurs dont les services sont requis d'urgence par des employeurs canadiens. <input checked="" type="checkbox"/> Le recrutement de travailleurs spécialisés dans les sables bitumineux a été facilité par la signature d'une entente avec l'Alberta et RHDCC. <input checked="" type="checkbox"/> La liste des professionnels pouvant travailler dans les autres pays signataires de l'ALENA a été enrichie. <input checked="" type="checkbox"/> Les intervenants ont été consultés sur l'avenir du Programme concernant les aides familiaux résidents, dans le cadre d'une table ronde nationale.
<p>6. Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les demandes de plus de 850 000 visiteurs ont été traitées : 24 % de plus que l'année précédente. <input checked="" type="checkbox"/> L'intégrité du programme a été renforcée par une modification au Règlement qui prévoit que les étrangers ayant abandonné leurs études ne peuvent obtenir le renouvellement de leur permis. <input checked="" type="checkbox"/> Les programmes pilotes destinés aux étudiants étrangers inscrits à des établissements d'enseignement postsecondaire publics ont été élargis. Ces étudiants peuvent travailler hors campus pendant leurs études et travailler deux ans après l'obtention de leur diplôme.



1. Atteinte des niveaux d'immigration prévus¹⁶

CIC a admis le nombre d'immigrants prévu dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de 2003. Selon l'article 94 de la LIPR, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration doit déposer au Parlement, au plus tard le 1^{er} novembre, un plan d'immigration annuel. Celui-ci doit indiquer le nombre estimatif total des immigrants, des réfugiés au sens de la Convention et des autres étrangers qui seront admis au Canada pour des motifs humanitaires au cours de l'année suivante. Le plan d'immigration fait partie intégrante du *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*.

Le Canada a accueilli 235 824 personnes à titre de résidents permanents en 2004. Ce nombre se situe tout à fait à l'intérieur de la fourchette de 220 000 à 245 000 immigrants qui avait été prévue dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de 2003. CIC a ainsi atteint ou dépassé, pour la cinquième année consécutive, les objectifs que s'est fixés le gouvernement en matière d'immigration. Il continue par ailleurs à viser un rapport de 60 à 40 entre la catégorie économique et les autres catégories du programme d'immigration. Ce rapport a été de 57 à 43 en 2004.

2. Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens

En 2002, la LIPR a élargi la définition de « membre de la famille », aux fins de l'immigration au Canada, afin d'inclure les conjoints de fait et les partenaires conjugaux. Depuis juin 2002, 2 533 conjoints de fait et 1 122 partenaires conjugaux sont devenus des résidents permanents. CIC continuera de surveiller et d'évaluer les conséquences que ces changements d'orientation, parmi d'autres, entraîneront au fil du temps.

En 2004–2005, la hiérarchisation constante des priorités, la rationalisation des processus et la réaffectation des ressources ont permis d'améliorer les services offerts aux immigrants de la catégorie du regroupement familial. En 2004, 58 % des demandes présentées à l'étranger par des époux, des conjoints, des partenaires et des enfants parrainés ont été traitées dans les six mois, une amélioration notable par rapport aux 44 % atteints en 2003, et aux 38 %, en 2002.

Le 18 avril 2005, le ministre a annoncé des mesures afin d'accélérer le traitement des demandes visant à parrainer des parents et des grands-parents à titre d'immigrants de la catégorie du regroupement familial. Le gouvernement fédéral injecte à cette fin 36 millions de dollars par année sur deux ans pour accélérer le traitement de ces demandes et pour financer l'intégration de ces nouveaux venus après leur arrivée au Canada. Grâce à ces nouvelles mesures, on s'attend à ce que le Canada accueille 12 000 parents et grands-parents de plus pour chacune des années 2005 et 2006, soit trois fois plus que les 6 000 qui avaient été prévus au départ pour 2005. CIC fera par ailleurs preuve d'une plus grande souplesse pour délivrer les visas de visiteur pour entrées multiples aux parents et aux grands-parents. Ceux-ci pourront ainsi rendre visite à leur famille au

¹⁶ Pour plus de détails sur les niveaux d'immigration visés et les résultats selon les catégories d'immigrants, voir le tableau 1, à la page 65.

Canada pendant le traitement de leur demande de parrainage, à la condition de pouvoir prouver que leur séjour est temporaire. Les habituels contrôles sanitaires et de sécurité ainsi que les vérifications du casier judiciaire continueront toutefois de s'appliquer, et certains parents et grands-parents pourraient devoir se munir d'une assurance-maladie pour avoir le droit d'entrer au Canada.

La LIPR autorise le ministre à accorder le statut de résident permanent ou à soustraire un demandeur ou un groupe de demandeurs à toute exigence de la Loi ou du Règlement lorsque des motifs humanitaires ou l'intérêt public le justifient. En 2004–2005, CIC a, pour des raisons d'intérêt public, autorisé les époux et conjoints de fait sans statut de résident temporaire à présenter une demande au titre de la catégorie des époux ou des conjoints de fait au Canada. CIC a également adopté, dans l'intérêt public, une politique autorisant à parrainer les enfants dépassant l'âge prévu ainsi que les frères et sœurs d'origine vietnamienne qui sont demeurés aux Philippines, sans statut, après la chute de Saïgon en 1975. Par ailleurs, dans le cadre des mesures générales prises par le gouvernement fédéral à la suite du désastre provoqué par le tsunami en décembre 2004, les victimes du Sud-Est asiatique ainsi que celles qui avaient de la famille au Canada ont pu immigrer sans avoir à payer les frais prévus, et le traitement de leur demande a été accéléré.

CIC demeure déterminé à faire en sorte que seuls les résidents canadiens qui respectent les conditions prévues dans la LIPR puissent parrainer des parents pour qu'ils obtiennent la résidence permanente au Canada. Depuis 2002, les répondants en défaut de paiement d'une pension alimentaire établie sur ordonnance de la cour n'ont pas le droit de parrainer. En 2004, un projet pilote a été mis sur pied en collaboration avec le ministère de la Justice et la province de l'Ontario afin de vérifier que les répondants respectaient cette exigence. Il ressort des rapports préliminaires présentés qu'il conviendrait d'appliquer plus largement ce processus de vérification.

Les répondants qui ne respectent pas leur engagement de soutenir financièrement un membre de leur famille ne peuvent habituellement pas parrainer de nouveau à moins d'avoir remboursé à la province le montant de l'aide sociale versée à l'immigrant parrainé.¹⁷ La Colombie-Britannique continue d'utiliser avec succès son système de recouvrement des créances. En décembre 2004, par ailleurs, un projet pilote a été lancé en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et la Province de l'Ontario afin de faciliter le recouvrement des sommes dues par les répondants en défaut de paiement. Les remboursements d'impôt ou de TPS destinés aux répondants de l'Ontario ayant manqué à leurs engagements de parrainage peuvent désormais être retenus et servir à rembourser à la province le montant de l'aide sociale versée aux membres de la famille parrainés. Le Ministère a l'intention d'élargir ce projet pilote à l'échelle nationale. CIC continue de chercher avec l'ARC et les provinces d'autres moyens de recouvrer les sommes que doivent les répondants.

¹⁷ CIC est actuellement partie à des ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Yukon sur l'échange d'information concernant les ententes de parrainage fédérales et l'aide sociale versée par les provinces.

3. Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

Deux moyens principaux s'offrent à CIC pour faire entrer au Canada les immigrants sélectionnés surtout en raison de leur capacité de s'adapter au marché du travail canadien : la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) et le programme des candidats des provinces. En vertu de l'Accord Canada-Québec, la Province de Québec sélectionne aussi les travailleurs qualifiés qui envisagent de s'installer sur son territoire.

En 2002, CIC a modifié la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) pour que ces immigrants soient sélectionnés en fonction de critères qui se sont révélés être en corrélation avec le succès dans l'économie moderne (p. ex. études, connaissances linguistiques). Les données du recensement indiquent une détérioration de la situation économique des immigrants. Toutefois, le Ministère s'attend à ce que les modifications apportées, en 2002, à la grille de sélection des travailleurs qualifiés¹⁸ contribuent à améliorer la performance économique globale des travailleurs qualifiés dès qu'un plus grand nombre d'immigrants sélectionnés en fonction de ces critères commenceront à s'établir au Canada. CIC a établi un cadre d'évaluation pour surveiller et évaluer l'incidence de ces modifications à moyen et à long terme.

Le Règlement a été modifié en 2004–2005 pour que les étrangers autorisés à travailler temporairement au Canada soient plus nombreux à obtenir des points pour l'emploi réservé, selon la grille de sélection des travailleurs qualifiés, lorsqu'ils demandent la résidence permanente.

Dans son *Rapport ministériel sur le rendement 2003–2004*, CIC a indiqué que le programme de traitement accéléré des travailleurs qualifiés avait été reporté du fait que le processus d'emploi réservé faisait craindre pour l'intégrité du programme. Ces craintes ayant été dissipées, CIC a adopté, en 2004–2005, des mesures administratives à l'interne pour que les demandeurs disposant d'offres d'emploi authentiques puissent commencer à travailler le plus rapidement possible.

La non-reconnaissance, par les employeurs et les organismes de réglementation professionnelle, des titres de compétence acquis à l'étranger¹⁹ est considérée comme l'un des principaux facteurs qui empêchent les nouveaux arrivants de réaliser pleinement leur potentiel économique au Canada. L'Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger menée par CIC en étroite collaboration avec d'autres partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, vise à atténuer ces obstacles à l'emploi. La connaissance de la langue est considérée comme un autre facteur qui influence la performance économique des immigrants. Aussi, en décembre 2004, le gouvernement a affecté 15 millions de dollars de plus annuellement à l'initiative des Cours de langue de niveau avancé, pour assurer la prestation de cours de langue de niveau avancé axés sur la

18 Les étrangers qui présentent une demande au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) sont évalués à l'aide d'une grille de sélection. Celle-ci comporte six critères assortis de points. Le demandeur doit obtenir la note de passage (actuellement 67 sur 100) pour être admissible. Les critères de sélection sont les études, la connaissance des langues officielles, l'expérience, l'âge, l'emploi réservé au Canada et la capacité d'adaptation.

19 La reconnaissance des titres de compétence étrangers est une initiative que mène RHDCC, avec l'étroite collaboration de CIC.



profession. De nouveaux fonds ont aussi été consentis pour améliorer le portail *Se rendre au Canada*, afin que les immigrants puissent facilement y trouver de l'information sur les services qui leur sont offerts.

CIC demeure déterminé à veiller à ce que l'immigration profite à toutes les régions du pays. Le programme des candidats des provinces permet aux provinces et territoires participants d'identifier et de sélectionner les immigrants susceptibles de répondre à leurs besoins locaux. Le nombre des immigrants sélectionnés au titre du programme des candidats des provinces a augmenté de 25 % entre 2003 et 2004 (6 488 visas ont été délivrés en 2004 contre 5 166 en 2003), dans le cadre de la stratégie de régionalisation globale.²⁰ Le nombre des immigrants admis au moyen de ce programme a quintuplé au cours des cinq dernières années. En ce qui concerne le travail, les privilèges plus importants accordés aux étudiants étrangers ont été restreints aux régions hors de Montréal, Toronto et Vancouver. Les petites collectivités ont ainsi la possibilité de retenir sur leur territoire, à titre d'immigrants, certains étudiants étrangers hautement qualifiés.

CIC a par ailleurs soutenu les communautés francophones des provinces et territoires à prédominance anglophone en les aidant à attirer des immigrants francophones. Avec l'aide financière de CIC, ces communautés ont préparé du matériel de promotion, et leurs représentants se sont rendus dans des pays francophones afin d'y encourager les immigrants éventuels à s'installer chez eux. Selon les statistiques de CIC, le pourcentage des nouveaux immigrants connaissant le français qui ont envisagé de s'installer hors du Québec a augmenté en 2004, puisqu'il s'est établi à 4,9 %; cette proportion était de 3,1 % en 2002.²¹ Des clauses ont également été ajoutées à plusieurs accords d'immigration fédéraux-provinciaux qui ont été renouvelés en 2004–2005, en vue de renforcer l'engagement du gouvernement canadien de continuer à favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

4. Sélection de gens d'affaires immigrants y compris d'investisseurs

Les gens d'affaires sont sélectionnés en fonction de leur capacité de créer des emplois pour eux-mêmes et pour les autres résidents du Canada, d'injecter des capitaux dans l'économie canadienne, et de stimuler l'activité économique. Il y a trois types de gens d'affaires : les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les investisseurs. À la faveur de l'adoption de la LIPR en 2002, des modifications ont été apportées au Programme d'immigration des gens d'affaires afin de rendre les critères de sélection plus objectifs et d'améliorer les avantages économiques procurés par le programme. CIC a commencé à élaborer un cadre afin de soumettre le programme à une évaluation plus approfondie et d'en mesurer ainsi l'efficacité de façon plus concrète. Des sources de données et des indicateurs de rendement ont été définis, et on s'attend à entamer l'analyse comparative en 2005–2006.

²⁰ Pour plus de renseignements sur l'admission des visiteurs et des étudiants étrangers, voir la page 33.

²¹ Le tableau 2, à la page 66, présente des détails supplémentaires sur la connaissance des langues officielles des immigrants admis, selon la catégorie d'immigrants.

En 2004–2005, des projets ont été mis sur pied pour consolider le Programme d'immigration des investisseurs (PII). CIC a respecté son engagement de mener à terme le traitement de 1 000 demandes d'investisseurs. Résultat : le Canada a accueilli 20 % d'immigrants de la catégorie des gens d'affaires de plus en 2004 qu'en 2003. Les cinq provinces et territoires participants ont aussi reçu une somme brute de 211 millions de dollars en 2004 pour financer des activités propres à maintenir ou à accroître les possibilités d'emploi offertes aux Canadiens sur leur territoire, en y stimulant l'activité économique.²² CIC a aussi présenté des exposés aux autres provinces souhaitant participer au PII. Il a par ailleurs participé à des activités de promotion avec ses partenaires en Asie; a mené des négociations officielles afin d'étendre la promotion du PII à Taïwan; et a entrepris un examen approfondi de son site Web consacré à l'immigration des gens d'affaires. En collaboration avec les Partenaires pour l'investissement au Canada, CIC a harmonisé l'information sur les possibilités d'immigration offertes aux gens d'affaires afin de concourir à l'objectif global du gouvernement d'encourager l'établissement de relations d'affaires. Il a aussi continué à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de surveiller les fonds établis avant avril 1999, en vertu de la *Loi sur l'immigration* de 1976, de les vérifier et de veiller à ce qu'ils respectent les règles établies. CIC a par ailleurs fermé 30 « anciens fonds » pendant l'année visée, et il continue de s'employer à réduire le nombre de ces fonds qui sont toujours opérationnels.

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère, CIC a pris des mesures afin de revitaliser les partenariats qu'il avait établis, sur le plan des opérations et des politiques, avec les intervenants du domaine de l'immigration des gens d'affaires. Au nombre de ces mesures figurent : la tenue d'ateliers et de séances de formation à l'intention des agents d'immigration au pays et à l'étranger; la consultation des provinces par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'immigration des gens d'affaires; la participation à la deuxième conférence annuelle des facilitateurs pour les investisseurs. CIC a également conclu des négociations avec la Colombie-Britannique afin de mettre à l'essai un modèle de coopération destiné à exécuter plus efficacement le Programme d'immigration des gens d'affaires. En ce qui concerne le Québec, l'Accord Canada-Québec confère à cette province la responsabilité de sélectionner ses propres gens d'affaires. CIC a toutefois consulté le Québec de façon suivie en 2004–2005 et fourni à ses agents de sélection une formation approfondie sur l'immigration des gens d'affaires.

À l'heure actuelle, les entrepreneurs sont tenus de prouver qu'ils ont créé une entreprise dans les deux années qui suivent leur admission. Aucune décision finale n'a été prise au sujet de l'opportunité de maintenir cette exigence. Les consultations et le travail d'évaluation à cet égard se poursuivent.

²² Le montant complet de la somme investie est remboursé sans intérêts à l'investisseur après cinq ans.



Résidents permanents admis au titre de la catégorie des gens d'affaires en 2004

	Total	Demandeurs principaux	Époux, conjoints/ Personnes à charge
Gens d'affaires	9 764	2 708	7 056
Entrepreneurs	2 477	671	1 806
Travailleurs autonomes	1 190	366	824
Investisseurs	6 097	1 671	4 426

5. Admission de travailleurs temporaires

CIC facilite l'entrée des travailleurs temporaires dont le Canada a besoin pour combler ses pénuries de compétences et ouvrir des perspectives économiques aux Canadiens, notamment par la création d'emplois et le transfert de nouvelles compétences et connaissances. CIC et RHDCC collaborent étroitement pour empêcher l'admission de travailleurs étrangers de nuire aux possibilités d'emploi des citoyens ou des résidents permanents du Canada. Au cours de l'année civile 2004, les bureaux des visas canadiens à l'étranger ont traité 88 081 demandes de permis de travail temporaire. Malgré l'augmentation du volume, les délais de traitement sont restés les mêmes, 72 % des demandes ayant été traitées dans les 28 jours. D'autres travailleurs temporaires ont été autorisés à travailler dès leur arrivée à un point d'entrée. Une modification apportée au Règlement en 2004–2005 permet ainsi de présenter une demande de permis de travail au point d'entrée aux travailleurs étrangers qui sont citoyens de pays dont les ressortissants sont dispensés du visa et qui possèdent une offre d'emploi confirmée par RHDCC. Cette mesure a facilité l'entrée des travailleurs dont les services étaient requis de façon urgente par leur employeur canadien.

En 2004–2005, CIC a pris d'autres mesures pour continuer de faciliter l'entrée de travailleurs étrangers temporaires. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont ainsi convenu de procéder, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à des modifications administratives qui ont pour effet de faciliter l'entrée des membres de deux professions supplémentaires : les actuaires et les phytopathologistes. Par ailleurs, après consultation de l'industrie pétrolière, de l'Alberta et de RHDCC, une entente a été conclue pour faciliter le recrutement des travailleurs que les projets d'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta nécessiteront dans ce domaine.

En janvier 2005, CIC a organisé une table ronde à l'échelle nationale, afin de consulter les intervenants, notamment les représentants des travailleurs étrangers, des employeurs et des gouvernements provinciaux, sur l'avenir du Programme concernant les aides familiaux résidents. Ce programme permet à des résidents du Canada de recruter un travailleur étranger qui dispensera des soins à des enfants ou à des personnes handicapées ou âgées, dans leur propre résidence privée. La table ronde a donné aux participants l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de formuler des commentaires détaillés sur trois aspects essentiels du Programme concernant les aides familiaux résidents : les conditions liées au permis de travail, les critères d'admissibilité et la transition vers la résidence permanente. CIC continue d'évaluer les résultats de la table ronde et mettra au point des mesures afin d'améliorer l'efficacité du programme.

6. Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers

En 2004, CIC a traité plus de 850 000 demandes de visa présentées par des touristes et des visiteurs commerciaux, soit 24 % de plus que l'année précédente. En tout, 72 % des demandes de visa de visiteur ont été traitées dans les bureaux de CIC à l'étranger dans un délai de deux jours. Des millions d'autres visiteurs venant de pays dont les citoyens n'ont pas besoin d'un visa pour entrer au Canada (comme les États-Unis) franchissent aussi nos frontières chaque année. Les touristes et les visiteurs commerciaux contribuent de façon importante à notre économie en créant une demande de services dans le secteur de l'hôtellerie et en permettant aux entreprises canadiennes de profiter de leurs compétences spécialisées.

Les étudiants étrangers enrichissent, quant à eux, le milieu d'apprentissage des établissements d'enseignement canadiens et représentent, pour ceux-ci, une source de revenu non négligeable. Les étudiants qui entrent au pays munis d'un permis d'études sont par ailleurs en voie de devenir une importante source d'immigrants qualifiés, bien préparés à entrer sur le marché du travail canadien. En 2004–2005, le nombre des étudiants étrangers présents au Canada a dépassé pour la première fois la barre des 150 000; 72 % des permis d'études ont été traités par les bureaux de CIC à l'étranger dans un délai de quatre semaines.

Afin d'accroître la capacité du Canada de concurrencer les autres pays pour attirer des étudiants étrangers, CIC a :

- amélioré l'accès au marché du travail canadien pendant les études;
- amélioré les possibilités d'emploi après l'obtention du diplôme;
- accéléré le traitement des demandes de permis d'études.

Les projets pilotes amorcés en 2003 pour mettre à l'essai les changements apportés au programme se sont révélés très populaires auprès des étudiants étrangers, des intervenants du milieu de l'éducation et des provinces. En 2004–2005, CIC a signé des ententes avec la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador pour permettre aux étudiants étrangers de travailler au Canada pendant une deuxième année après l'obtention de leur diplôme. Une entente a également été conclue avec le Québec pour autoriser les étudiants de l'extérieur de Montréal et de Québec à travailler hors campus.

Le ministre a par ailleurs annoncé d'importantes mesures, le 18 avril 2005, visant à aplanir certaines des difficultés que les étudiants étrangers ont à surmonter. Il s'agit de l'expansion de projets pilotes qui, mis en œuvre en partenariat avec les provinces et les établissements d'enseignement, permettront d'attirer plus efficacement les étudiants étrangers dans toutes les régions du pays, de mieux les intégrer et de les retenir. Le Ministère élargira deux projets pilotes afin de faire du Canada une destination de choix pour les étudiants étrangers. Le premier permettra aux étudiants étrangers qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire public de travailler hors campus tout en faisant leurs études. Ces étudiants pourront ainsi acquérir



de l'expérience sur le marché du travail canadien et se familiariser avec la société canadienne.²³ Le deuxième autorisera les étudiants à travailler deux ans (plutôt qu'une seule année) après l'obtention de leur diplôme. Cette deuxième initiative sera mise en œuvre à l'extérieur de Montréal, Toronto et Vancouver afin de contribuer à étendre les avantages de l'immigration à un plus grand nombre de régions. Le gouvernement fédéral injecte 10 millions de dollars par année sur cinq ans pour assurer la réalisation de ces initiatives.

Le Règlement a été modifié en 2004–2005 afin d'exiger de tous les étudiants étrangers souhaitant demeurer au Canada qu'ils prouvent que leur dossier est en règle à l'établissement d'enseignement où ils sont inscrits. Cette modification a renforcé l'intégrité du programme des étudiants étrangers, puisque les étudiants ayant interrompu leurs études ne peuvent pas obtenir le renouvellement de leur permis d'études.

CIC est l'un des principaux partenaires du projet pilote Vivre, apprendre et réussir (VAR), actuellement réalisé dans quatre bureaux à l'étranger. Ce projet consiste à étudier de nouvelles façons de coordonner les renseignements et les services que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement fournissent aux étudiants étrangers éventuels (et actuels). Grâce à une interaction personnelle sous forme de « compte », le projet VAR permet aux étudiants de faire des recherches sur les possibilités d'études au Canada, de s'inscrire dans un établissement canadien, de présenter une demande de permis d'études, de faire le suivi des transactions effectuées et de se préparer à étudier au Canada. Une fois au Canada, les étudiants étrangers peuvent continuer d'utiliser leur compte pour renouveler leur permis d'études et accéder à d'autres renseignements sur la vie au Canada (sur la façon par exemple d'obtenir un permis de conduire), ainsi que sur le travail et l'acquisition de la résidence permanente. On prévoit que le projet VAR sera à terme intégré au portail *Se rendre au Canada*.

Plusieurs modifications d'ordre administratif ont également été apportées en 2004–2005, afin d'améliorer les services offerts aux étudiants étrangers. Grâce à la suppression de certaines restrictions imposées au permis d'études, les étudiants peuvent par exemple réorienter plus facilement leur programme d'études après leur arrivée au Canada.

23 La mise en œuvre intégrale de cette initiative est subordonnée à la conclusion d'une entente avec les provinces.

B. Résultat stratégique 2 : Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir

Ressources utilisées (en millions de dollars)

Dépenses prévues	104,2
Total des autorisations	124,6
Dépenses réelles	113,1

Détails explicatifs sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a excédé de 20,4 M\$ les dépenses prévues, en raison principalement de l'affectation de ressources supplémentaires au Programme fédéral de santé intérimaire pour les demandeurs d'asile.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 11,5 M\$ par rapport au montant prévu, pour les raisons suivantes : inutilisation d'une somme de 7,3 M\$ prévue pour le PFSI; besoins au titre du Programme d'aide au rétablissement réduits de 1,4 M\$; et report de 2,8 M\$ au titre des fonds de fonctionnement généraux lié à l'enveloppe des traitements et salaires.

Plan d'immigration, personnes admises et demandes à traiter

	Fourchette prévue	Nombre d'immigrants admis	Nombre de demandes à traiter
Personnes protégées			
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 - 7 500	7 411	9 798
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 400 - 4 000	3 115	13 214
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	14 500 - 16 500	15 901	13 427
Personnes à charge à l'étranger	4 000 - 4 800	6 258	7 178
Total – Personnes protégées	29 200 - 32 800	32 685	43 617
Personnes admises pour des motifs humanitaires ou dans l'intérêt public	6 100 - 8 700	6 945	22 648

Source : Entrepôt de données de CIC et CTD-Mississauga pour la période prenant fin le 31 décembre 2004. Nombre de demandes à traiter au 31 décembre 2004.

Pour respecter les obligations internationales du Canada et perpétuer sa tradition humanitaire, CIC s'emploie activement à influencer la gestion des migrations mondiales tant à l'occasion de forums multilatéraux à l'échelle internationale, que dans le cadre de ses relations bilatérales avec d'autres gouvernements et organisations. Le Canada accorde en outre chaque année sa protection à des milliers de personnes, dont beaucoup sont des réfugiés sélectionnés à l'étranger ayant besoin d'être protégés. Les autres sont des personnes qui, après avoir présenté une demande d'asile au Canada même, ont obtenu le statut de résident permanent.



La prestation de soins de santé ainsi que le diagnostic rapide des maladies et la gestion des soins thérapeutiques nécessaires demeurent des aspects importants de la protection des demandeurs d'asile et des autres migrants vulnérables. Dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire, CIC continue de fournir des services de santé aux demandeurs d'asile et aux personnes protégées en attendant qu'ils soient admissibles au régime d'assurance-maladie provincial. CIC a réussi à établir un système en ligne de vérification de l'admissibilité des clients au PFSI, que les fournisseurs de soins de santé peuvent consulter. S'en trouvent ainsi améliorés l'information dont peuvent disposer les fournisseurs de services sur l'admissibilité des clients aux services de santé nécessaires, ainsi que le contrôle exercé par CIC.²⁴

Le tableau ci-après présente un aperçu des résultats attendus et des principales activités en ce qui concerne le résultat stratégique 2 de CIC.

Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	
Résultats attendus	Mesures prises
1. Atteinte des niveaux prévus en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Entre 29 200 et 32 800 nouveaux résidents permanents ont été admis à titre de personnes protégées. De ce nombre, environ 7 500 étaient des réfugiés parrainés par le gouvernement; de 3 400 à 4 000, des réfugiés parrainés par le secteur privé; de 14 500 à 16 500, des personnes ayant besoin de protection selon la CISR; et entre 4 000 et 4 800, des personnes à charge à l'étranger.
2. Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté aux besoins	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les partenariats avec les diverses organisations ont été renforcés, et de nouveaux types de partenariats ont été établis. <input checked="" type="checkbox"/> Le contrôle du programme s'est poursuivi, au besoin. <input checked="" type="checkbox"/> Les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation du Programme d'aide au rétablissement (PAR) ont commencé à être appliquées.
3. Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La collaboration avec la CISR pour améliorer le programme de protection des réfugiés s'est poursuivie. <input checked="" type="checkbox"/> L'efficacité de la procédure appliquée pour reconnaître le statut de réfugié au Canada a été améliorée.
4. Intensification de l'influence du Canada dans le cadre des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Des efforts ont été accomplis pour encourager l'adoption des positions canadiennes lors de forums internationaux. <input checked="" type="checkbox"/> Le Cadre multilatéral d'entente sur la réinstallation, qui s'inscrit dans l'initiative de la Convention Plus du HCR, a été négocié avec succès.

²⁴ On trouvera à la page 55 des renseignements supplémentaires sur les initiatives visant à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité.



1. Atteinte des niveaux prévus en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé

En 2004, 7 411 réfugiés parrainés par le gouvernement, 3 115 réfugiés parrainés par le secteur privé et 6 258 personnes à la charge de réfugiés ont obtenu la résidence permanente au Canada. Ont aussi obtenu le statut de résident permanent 15 901 personnes protégées reconnues comme telles au Canada de même que 6 258 des personnes à leur charge. Il convient de souligner que le nombre total de réfugiés admis en 2004 est le plus élevé à avoir été enregistré ces dernières années; il représente une hausse d'environ 20 % par rapport à 2003, 2002 et 2001. Cette augmentation tient au fait que la CISR a accru sa productivité, comme le prévoyait le plan d'action de son président. Ce plan, qui est conforme à l'engagement du gouvernement de simplifier le système d'octroi de l'asile²⁵, consiste à adopter une approche commune à tout le portefeuille pour obtenir de bons résultats dans l'ensemble du continuum. Si la tendance actuelle se maintient, un peu moins de la moitié des étrangers obtiendront une décision favorable de la CISR et pourront par la suite demander le statut de résident permanent à titre de personnes protégées.

CIC a poursuivi les efforts qu'il accomplit en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), afin de trouver des moyens de relever le défi que continue de présenter l'amélioration de sa capacité en matière de recommandation. Le Ministère a encouragé l'affectation de personnel supplémentaire sur le terrain et a entrepris d'autres projets en vue de traiter les demandes en groupe.

2. Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté aux besoins

CIC continue de concevoir et de mettre en œuvre des mesures efficaces et adaptées aux besoins afin de réunifier les familles de personnes protégées au Canada. En 2004, le nombre des personnes à charge à l'étranger ayant été admises à titre de résidents permanents a dépassé de 50 % les objectifs opérationnels. De plus, CIC prépare actuellement des modifications à apporter aux formalités administratives, afin d'accélérer l'acquisition du statut de résident permanent par les personnes protégées et les personnes à leur charge.

CIC collabore également avec d'autres organisations, notamment le ministère de la Justice, la CISR et l'ASFC, afin d'élaborer des propositions de fond qui feront progresser la réforme du système d'octroi de l'asile. En 2004–2005, CIC a obtenu des fonds à titre provisoire pour donner suite aux problèmes que présentait l'ensemble du système de détermination du statut de réfugié sur le plan de l'efficacité, de la sécurité et de la conclusion du processus.

CIC gère et soutient divers projets de parrainage à l'intention des réfugiés en travaillant avec ceux de ses partenaires qui œuvrent dans ce domaine. Le Programme de parrainage privé de

²⁵ Le premier ministre a pris cet engagement le 12 décembre 2003. Pour plus de détails, voir www.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=2 et consulter la Politique canadienne de sécurité nationale publiée en avril 2004 à www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/NatSecurnat/natsecurnat_f.pdf.

réfugiés (PPPR), dont cette année marque le 25^e anniversaire, est un exemple de collaboration fructueuse à long terme entre le gouvernement et le secteur privé. Ce programme affronte néanmoins de nombreuses difficultés. Ses efforts ne s'harmonisent pas toujours à ceux qui sont accomplis sur le plan multilatéral afin de partager le fardeau avec les autres pays signataires. Les principaux bureaux à l'étranger accumulent par ailleurs un nombre considérable de demandes à traiter, ce qui entraîne des retards.

Devant ces difficultés, la Direction générale des réfugiés a collaboré en novembre 2004 avec le HCR à un séminaire de trois jours visant à promouvoir le Programme de formation sur le parrainage privé de réfugiés financé par CIC. Au cours de ce séminaire, une formation approfondie a été dispensée pour aider les répondants à appliquer les critères d'admissibilité des réfugiés. CIC entretient également un dialogue avec les intervenants afin de cerner les populations de réfugiés les plus susceptibles d'être admissibles au rétablissement. À l'automne 2004, il a d'autre part entrepris un projet spécial, afin de trouver des répondants du secteur privé aptes à parrainer des réfugiés sélectionnés dans le cadre d'un projet de traitement en groupe réalisé à titre d'essai au Kenya.

CIC s'est également engagé à améliorer la transparence et les communications avec les intervenants. Au cours du dernier trimestre de l'exercice, la Direction générale des réfugiés a versé une somme importante pour affecter, dans plusieurs des bureaux les plus touchés, des agents temporaires chargés de traiter les demandes présentées dans le cadre du PPPR. Le Ministère s'est également engagé à produire et à communiquer, sur les tendances, des rapports rédigés à partir des données recueillies au cours de ces affectations.

Pour appuyer les communautés francophones en situation minoritaire, CIC a mené un programme destiné à renseigner les organisations francophones, y compris les établissements postsecondaires, sur la possibilité de parrainer des réfugiés francophones dans le cadre du PPPR.

CIC a terminé l'évaluation de son projet de traitement en groupe qu'il a réalisé en 2003 de concert avec le HCR. Il pourra ainsi faire du traitement en groupe un moyen efficace de rétablir les réfugiés et de partager les responsabilités. Un autre projet de traitement en groupe a été mis en œuvre en 2004. CIC élabore actuellement les directives à appliquer pour le traitement en groupe en tenant compte des leçons qu'il a tirées de ces projets pilotes.

CIC collabore par ailleurs avec l'Église unie du Canada et la Hebrew Immigrant Aid Society afin de faciliter le parrainage par le secteur privé de quelque 20 cas de réfugiés recommandés par le bureau de CIC à Nairobi.

Dans le volet « réinstallation » de l'Entente sur les tiers pays sûrs que le Canada et les É.-U. ont conclue, le Canada a convenu d'envisager de réinstaller un maximum de 200 personnes par année, lorsque les intéressés se trouvent à l'extérieur des deux pays et qu'il a établi qu'ils avaient besoin d'une protection internationale.

En novembre 2004, CIC a achevé la réalisation d'un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour les besoins du PPPR.



CIC continue de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation du Programme d'aide au rétablissement (PAR). Les conditions du PAR, qui ont été renouvelées en mars 2005, ont eu pour effet d'accorder une plus grande latitude au gouvernement et au secteur bénévole, en permettant la réalisation de projets spéciaux pour améliorer la prestation des programmes et les services à la clientèle. CIC a par ailleurs revitalisé les mécanismes utilisés pour collaborer avec ses partenaires, tels les fournisseurs de services, afin d'aider les réfugiés à s'établir avec plus de succès. Il a aussi fait avancer l'élaboration des stratégies à adopter pour répondre aux besoins changeants des réfugiés. Il a en outre mis la dernière main au Cadre de responsabilisation, de gestion du risque et de vérification. Celui-ci prévoit les mesures à prendre afin de collecter les données nécessaires pour vérifier que le PAR atteint ses objectifs et contribue à assurer l'intégrité du programme.

CIC continue de bien gérer le fonds de prêts aux immigrants, le taux de remboursement atteignant 91 %. En consentant des prêts aux immigrants pour les aider à couvrir le coût de leur examen médical à l'étranger, de leur transport au Canada, et de leur installation au pays, le fonds joue un rôle décisif dans la réalisation de l'objectif stratégique de CIC d'atteindre les niveaux prévus en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement.

3. Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

La CISR est un tribunal administratif indépendant²⁶, doté d'un processus quasi-judiciaire, qui statue sur les demandes d'asile présentées au Canada. Le processus est conçu pour rendre des décisions équitables, efficientes et cohérentes conformément au droit canadien ainsi qu'aux obligations internationales et à la tradition humanitaire du Canada. La Section de la protection des réfugiés de la Commission statue sur les demandes d'asile que lui défère CIC. Le Ministère continue de collaborer étroitement avec la CISR à la gestion globale du portefeuille des réfugiés et de l'immigration. Ainsi, l'indépendance institutionnelle de la CISR et de ses décideurs est maintenue, et le principe de gestion intégrée du portefeuille, respecté.

Conformément à l'engagement du gouvernement de simplifier le système d'octroi de l'asile, CIC a continué de collaborer étroitement avec ses principaux partenaires fédéraux (dont la CISR, l'ASFC et le ministère de la Justice), afin de mettre en œuvre des améliorations administratives de nature à rendre le système plus rapide et plus efficace tout en continuant à respecter des critères rigoureux en matière d'équité. La CISR est parvenue à réduire le nombre des cas accumulés, puisque celui-ci est passé d'un sommet de 52 000 à quelque 25 000 actuellement.

CIC aide également la CISR à prendre des décisions éclairées à propos de la situation des réfugiés en lui fournissant, par exemple, des renseignements sur des cas et des pays particuliers. L'examen dont le processus d'échange de renseignements fait actuellement l'objet a montré qu'il

²⁶ Voir www.irb-cisr.gc.ca/fr/index_f.htm.

fallait procéder autrement pour être plus efficace. Des mesures ont donc été prises pour modifier la façon d'échanger l'information sur les cas.

L'engagement de CIC à l'égard de la protection des réfugiés n'a pas fléchi. Dans le cadre de l'examen continu dont font l'objet les programmes d'immigration et de protection des réfugiés, CIC, de concert avec l'ASFC, continue de veiller à ce que son programme de protection des réfugiés respecte la tradition humanitaire du Canada, cela tout en traitant avec fermeté les individus qui abusent de la générosité du Canada et de son engagement à l'égard de l'équité. Le recours continu à l'interception à l'étranger et l'imposition judicieuse de visas de résident temporaire ont aidé le Canada à réduire de près de 20 % le nombre des demandeurs d'asile en 2004 par rapport à 2003. Ce nombre devrait baisser encore en 2005, année où le Canada devrait afficher le nombre le plus faible de demandes d'asile depuis 1985.

4. Intensification de l'influence du Canada dans le cadre des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

CIC a considéré qu'il était prioritaire d'affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales en 2004–2005, afin de réitérer sa volonté de concourir aux efforts internationaux accomplis pour secourir les personnes ayant le plus besoin de protection.

En juin 2004, dans le cadre de l'initiative de la Convention Plus, le Groupe-cadre sur l'utilisation stratégique de la réinstallation a produit un Cadre multilatéral d'entente sur la réinstallation. Ce cadre a été conçu pour guider l'établissement d'ententes qui, relevant de l'initiative de la Convention Plus, consisteront à faire de la réinstallation une solution durable pour les réfugiés dont la situation perdure. Coprésidé par le Canada et le HCR, ce groupe est composé de représentants de 16 gouvernements, de la Commission de l'Union européenne et de l'OIM. Dans sa Conclusion générale sur la protection internationale, le Comité exécutif du HCR a jugé favorablement le Cadre multilatéral sur le rétablissement. En novembre 2004, le Canada a également participé à la conférence de Mexico à titre d'observateur. Cette participation a débouché sur la décision du Canada de faire bénéficier les autres pays signataires du plan d'action de Mexico des connaissances qu'il a acquises dans le domaine du rétablissement.

Pour faire progresser la protection internationale, CIC a resserré les relations qu'entretient le Canada avec ses principaux partenaires internationaux, comme le HCR, et il a entamé un dialogue avec d'autres partenaires, notamment l'Union européenne. CIC a plus particulièrement continué de s'employer à établir des relations avec les partenaires et les intervenants qui peuvent aider les réfugiés réétablis, et à former de nouveaux types de partenariats dans le contexte de l'initiative de la Convention Plus²⁷.

27 Convention Plus est une initiative du HCR qui vient compléter l'application de la Convention de 1951 par la conclusion d'ententes multilatérales spéciales portant sur des thèmes et des situations humanitaires précises. Trois thèmes ont ainsi été retenus pour la conclusion d'éventuelles ententes multilatérales dans le cadre de l'initiative Convention Plus : le recours stratégique au rétablissement, l'établissement d'objectifs en matière d'aide au développement et les mouvements secondaires.

Enfin, une réalisation majeure a été accomplie le 29 décembre 2004 : le Canada et les États-Unis ont mis en œuvre l'Entente sur les tiers pays sûrs dans le cadre de la Déclaration sur la frontière intelligente signée en décembre 2001. Cette entente vise à partager plus efficacement les responsabilités entre les deux pays afin d'assurer un traitement mieux ordonné des demandes d'asile, le but étant d'accroître la confiance du public et de réduire le recours abusif aux programmes de protection des réfugiés. Certains demandeurs d'asile du Canada et des États-Unis sont donc dorénavant tenus de présenter leur demande d'asile dans le dernier pays où ils ont séjourné. La plupart des demandeurs d'asile qui souhaitent entrer dans un pays en provenance de l'autre sont maintenant retournés dans le premier pays pour y faire examiner leur demande. On s'attend à ce que cette entente atténue encore davantage les pressions subies par la CISR, puisque le nombre des demandes d'asile reçues aux postes frontaliers entre le 29 décembre 2004 et le 31 mars 2005 a baissé de 23 % par rapport à la même période l'année précédente.



partie 3 : Rendement selon les résultats stratégiques

C. Résultat stratégique 3 : Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne

Ressources utilisées (en millions de dollars)

Dépenses prévues	435,3
Total des autorisations	432,2
Dépenses réelles	420,2

Détails explicatifs sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a été inférieur de 3,1 M\$ par rapport aux dépenses prévues, principalement parce qu'une partie des fonds attribués aux Cours de langue de niveau avancé a été reportée à 2005–2006.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 12 M\$ par rapport au montant prévu, pour les raisons suivantes : retard de la dépense des 6,5 M\$ consacrés aux Cours de langue de niveau avancé et des 2 M\$ prévus pour réduire le nombre des demandes de citoyenneté accumulées. Ces retards tiennent à l'incertitude par rapport à l'approbation du Budget supplémentaire des dépenses par le Parlement. De plus, 3,5 M\$ au titre des fonds de fonctionnement généraux ont été reportés en raison des besoins liés à l'enveloppe des traitements et salaires.

Pour que le Canada profite des retombées économiques, sociales et culturelles de l'immigration, les nouveaux résidents permanents doivent bien s'intégrer à la société canadienne. Les programmes d'intégration et d'établissement sont également d'une importance décisive pour aider les nouveaux immigrants à profiter de la même qualité de vie que les Canadiens. Au Canada, l'accueil des nouveaux arrivants et l'aide à l'intégration découlent d'un effort communautaire, soutenu par des partenariats avec les provinces et les territoires, les municipalités et les organismes communautaires. L'obtention de la citoyenneté canadienne est une étape importante du processus d'établissement, puisqu'elle fait des immigrants des membres à part entière de la société canadienne.

Le tableau ci-après présente les résultats attendus et les principales activités en ce qui concerne le résultat stratégique 3 de CIC.

**Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants
ainsi que leur intégration à la société canadienne**

Résultats attendus	Mesures prises
<p>1. Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Des initiatives ont été mises sur pied pour que les immigrants adultes aient davantage l'occasion de parfaire leur connaissance du français ou de l'anglais. ☑ Les partenariats conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ont été améliorés, ou de nouveaux partenariats ont été négociés (p. ex. l'initiative des Cours de langue de niveau avancé). ☑ Les stratégies visant à encourager les partenaires à participer davantage à l'élaboration des politiques ou des programmes ont continué à être améliorées. ☑ Les partenariats conclus avec les fournisseurs de services du secteur bénévole ont continué d'être renforcés, ou de nouveaux partenariats ont été conclus. ☑ Des stratégies ont été élaborées pour amener les immigrants à s'établir dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et préparer ces communautés en conséquence. ☑ Le portail de l'immigration <i>Se rendre au Canada</i> a été amélioré pour que les immigrants aient facilement accès à l'information disponible sur les services qui leur sont offerts. ☑ Une conférence nationale a été organisée sur le Programme d'accueil, de concert avec les organismes qui se consacrent à l'établissement; cette conférence fructueuse a été l'occasion de mettre en commun les pratiques les plus efficaces et de miser sur l'avenir du Programme d'accueil. ☑ Le modèle utilisé pour répartir les fonds affectés à l'établissement a été revu et, au besoin, modifié.
<p>2. Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Grâce aux nouveaux rapports élaborés, des données sur le rendement des programmes d'établissement ont été collectées et analysées. ☑ Les méthodes de contrôle de la gestion ont été normalisées grâce à la modification des formulaires d'accord de contribution; une politique relative au financement pluriannuel a par ailleurs été établie. ☑ Des modules de formation sur les politiques/procédures régissant la protection des renseignements personnels et la sécurité ont été préparés pour les besoins du système de collecte de données sur le rendement et de sa fonctionnalité. ☑ La base de données a été modifiée pour permettre d'élargir la collecte de données sur le rendement. ☑ Les cadres d'imputabilité avec la Colombie-Britannique et le Manitoba ont été maintenus. ☑ Les projets d'évaluation des programmes ont été menés à bien. ☑ Le Conseil du Trésor a approuvé le renouvellement des conditions des programmes d'établissement.



Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne	
Résultats attendus	Mesures prises
3. Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> En 2004–2005, 179 051 résidents permanents sont devenus citoyens canadiens. <input checked="" type="checkbox"/> La première phase d'un projet de restructuration des activités du programme de citoyenneté a été amorcée. Ce projet vise à optimiser l'efficacité du processus de prestation tout en maintenant l'intégrité du programme. De nouvelles possibilités seront étudiées dans le cadre de la deuxième phase. <input checked="" type="checkbox"/> CIC a joué un rôle de premier plan dans l'intégration du programme de citoyenneté à un nouveau système informatique moderne, le SMGC. <input checked="" type="checkbox"/> CIC a veillé à ce que le principe de la gestion du risque préside à l'exécution du programme, en continuant de surveiller et d'évaluer l'intégrité du programme de citoyenneté grâce au Programme d'assurance de la qualité.
4. Promotion efficace et compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> CIC a accordé une plus grande importance à la promotion de l'intégration et de la citoyenneté en produisant du matériel et en encourageant l'exécution d'activités diverses. <input checked="" type="checkbox"/> Des initiatives éducatives, comme Cultiver la paix et le Bureau des conférenciers immigrants, se sont poursuivies. <input checked="" type="checkbox"/> Le programme du Certificat du mérite civique a été maintenu.

1. Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

Les nouveaux arrivants doivent maîtriser au moins l'une des langues officielles du Canada pour participer pleinement à la vie de la société canadienne. Les employeurs canadiens doivent, de leur côté, reconnaître à leur juste valeur l'expérience de travail et les titres de compétence que les nouveaux arrivants ont acquis à l'étranger. En 2004–2005, CIC a pris plusieurs mesures pour améliorer les programmes destinés à favoriser l'intégration des immigrants dans les collectivités canadiennes, leur donnant ainsi davantage l'occasion de contribuer à la vie économique, sociale et culturelle du Canada.

Un moyen essentiel à prendre pour améliorer le rendement des immigrants est d'aider les immigrants adultes à parfaire leur connaissance de l'une des langues officielles du Canada pour qu'ils puissent ainsi s'intégrer plus rapidement et plus efficacement au marché du travail. Le budget fédéral de 2004 a affecté une nouvelle somme de 15 millions de dollars par année à l'initiative des Cours de langue de niveau avancé (CLNA) de CIC, aux fins d'enrichir les cours de langue axés sur le marché du travail dont la prestation, sous forme de projets pilotes, avait été annoncée dans le budget de 2003, et 5 millions de dollars à la mise en œuvre de ces projets.

En 2004–2005, CIC a travaillé avec ses partenaires (y compris d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, les organismes bénévoles, les fournisseurs de services et les employeurs) en vue de mettre sur pied des projets stratégiques qui permettront de dispenser des



CLNA plus nombreux et mieux adaptés au marché du travail. Les coûts des projets seront partagés. Des partenariats ont été établis avec l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique pour mettre en œuvre des projets de CLNA dans ces provinces. Ces projets sont en outre assortis d'un volet d'insertion professionnelle qui consiste à offrir par exemple une orientation au marché du travail local ou à aider l'immigrant à trouver un emploi dans son domaine de compétence.

Afin d'éliminer certains des obstacles à l'intégration au marché du travail, CIC a renforcé ses partenariats avec d'autres ministères fédéraux (en particulier RHDC), les provinces et territoires, les associations professionnelles, les organismes de réglementation, les employeurs et d'autres intervenants. L'honorable Hedy Fry, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a tenu une série de tables rondes en vue d'encourager les intervenants à intégrer les travailleurs formés à l'étranger aux économies régionales. Les tables rondes ont donné l'occasion de présenter le cadre établi par le gouvernement fédéral pour intégrer les travailleurs formés à l'étranger au marché du travail canadien. Elles ont parallèlement permis de déterminer si les intervenants pouvaient et souhaitaient faire connaître les méthodes les plus efficaces qui sont appliquées dans le monde du travail pour attirer les immigrants, les maintenir en poste et favoriser leur établissement. Cette initiative a contribué à créer un climat propice à une collaboration soutenue à l'échelon communautaire, entre les fournisseurs de services aux immigrants, les groupes communautaires, les entreprises et les employeurs.

CIC assure avec RHDC la coprésidence du Forum des directeurs généraux sur l'Initiative des travailleurs formés à l'étranger, pour veiller à ce qu'il y ait concertation au sein du gouvernement fédéral par rapport à l'intégration des immigrants au marché du travail canadien. Ce forum compte des représentants de ministères et d'organismes fédéraux. Il ressort des tables rondes que les priorités de l'Initiative des travailleurs formés à l'étranger sont de nature à répondre aux besoins des intervenants et à améliorer l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail. Les participants aux tables rondes ont généralement bien accueilli les efforts faits par le gouvernement fédéral pour fournir l'information, les programmes d'établissement et les cours de langue de niveau avancé dont les immigrants ont besoin pour bien s'intégrer à la société canadienne et au marché du travail. Par ailleurs, ils sont aussi conscients de l'ampleur du défi et réclament l'accomplissement de progrès encore plus importants dans ce domaine.

En vue de poursuivre le dialogue amorcé dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), a été créé, en 2004–2005, le Conseil provisoire mixte des politiques et du programme en matière d'établissement et d'intégration. Le Conseil rassemble des intervenants du secteur de l'établissement et du gouvernement en vue de collaborer, de tenir des consultations et de planifier la suite à donner à l'ISBC et aux Conférences nationales sur l'établissement.

L'un des résultats obtenus dans le cadre de l'ISBC en 2004–2005 a été la réalisation de la première phase d'une trousse d'outils pour aider les petites communautés à améliorer leur capacité d'attirer de nouveaux arrivants et de les retenir. Cette trousse se présente sous la forme d'un manuel intitulé : « Attirer et garder les immigrants : une boîte à outils pleine d'idées ». CIC a

collaboré avec le groupe de travail chargé de la Stratégie relative aux petites communautés pour donner suite à cette importante recommandation de l'ISBC. Le Ministère participera activement au lancement de cette trousse en 2005–2006.

Afin de préciser les niveaux de compétence linguistique en français, CIC a conclu une entente avec le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens et élaboré un projet de lignes directrices pour les Standards linguistiques canadiens (SLC). En 2004–2005, un projet de programme-cadre a par ailleurs été élaboré pour les besoins des SLC. CIC a aussi travaillé avec différentes organisations afin d'améliorer les niveaux de compétence des SLC. Il a également entrepris d'évaluer la capacité de formation par rapport à la détermination des besoins en matière d'évaluation linguistique. Grâce à ces standards, CIC compte accorder davantage d'importance aux Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), le pendant français du programme Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC). CIC est résolu à accorder la priorité à la prestation de ce programme en français pour améliorer le niveau actuel des services.

CIC appuie l'initiative Orientation canadienne à l'étranger (OCE), qui vise à aider les futurs immigrants à s'installer, à s'adapter et à s'intégrer au Canada. Les séances présentées à l'étranger ont pour but de donner aux futurs immigrants une idée de ce qu'est la vie au Canada. En ayant des attentes réalistes, les immigrants sont mieux préparés aux exigences auxquelles ils doivent faire face à leur arrivée pour s'établir et s'adapter au Canada. Ces séances visent également à réduire la nécessité pour les immigrants d'avoir à utiliser les services offerts au Canada. En 2004–2005, CIC a entrepris une évaluation de l'OCE, qui devrait déboucher sur un rapport définitif en 2005–2006.

Dans le cadre des efforts qu'il accomplit de façon suivie pour renforcer le dialogue avec ses partenaires sectoriels, CIC a tenu la première Conférence nationale sur le Programme d'accueil. Cette activité conjointe a permis de réunir quelque 120 délégués d'autres ministères, des provinces et des fournisseurs de services. Le but était de faciliter l'apprentissage au sein du secteur par la mise en commun d'outils et de pratiques innovatrices qui contribuent à la bonne exécution du programme. Les délégués ont pu se renseigner mutuellement sur les méthodes qui donnent les meilleurs résultats et participer à une discussion sur les améliorations à apporter au programme.

CIC a organisé également une rencontre du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration. Ce groupe de travail se réunit pour discuter de questions d'établissement présentant un intérêt commun, dans les domaines par exemple de l'élaboration des programmes, du financement et de la recherche. Il rend encore plus fructueuse la collaboration du Ministère avec ses homologues des provinces et des territoires, puisqu'il fournit aux autorités fédérales, provinciales et territoriales une tribune permanente pour échanger l'information et commenter les politiques, programmes, recherches et autres dossiers liés à l'établissement et à l'intégration des immigrants et des réfugiés dans toutes les régions du Canada.

Le Ministère a par ailleurs continué de collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec d'autres intervenants pour enrichir le portail de



l'immigration *Se rendre au Canada (SRC-PI)/Nouveaux arrivants*, une composante clé du site Web du gouvernement fédéral.²⁸ Les intervenants de CIC ont indiqué que la difficulté qu'éprouvaient les nouveaux arrivants et les immigrants éventuels à s'intégrer au marché du travail et à la société canadienne tenait en partie au fait qu'ils manquaient de renseignements précis et détaillés. Grâce à ce projet, réalisé au moyen d'Internet, les visiteurs, travailleurs temporaires, étudiants et immigrants éventuels, ainsi que les nouveaux arrivants, peuvent accéder, à partir d'un site unique, à l'ensemble des renseignements et des services dont ils ont besoin pour prendre une décision éclairée au sujet de leur venue au Canada, et pour se préparer à vivre dans notre pays. Ce projet met à contribution 13 ministères et organismes fédéraux travaillant de concert, dans le cadre d'un partenariat dynamique, avec l'étroite collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux et celle des fournisseurs de services non gouvernementaux.²⁹ En 2004–2005, CIC a mis à jour le SRC-PI en y ajoutant de nouveaux renseignements et de nouveaux outils. Il a en outre restructuré le système de navigation de façon à faciliter la tâche aux clients, à permettre d'apporter d'autres améliorations au contenu, et à mieux mettre en évidence l'information concernant les provinces et les territoires.

En mars 2005, le Comité directeur CIC-Communautés francophones en situation minoritaire a déposé un rapport intitulé *Vers la francophonie de demain*. Ce rapport indique aux Canadiens les réalisations qui ont été accomplies depuis la création du comité ainsi que les initiatives prévues pour l'année à venir. Un comité de soutien, qui relève du Comité directeur, est en voie d'élaborer un plan d'action stratégique quinquennal.

Parmi les initiatives énoncées dans le rapport figurait le séjour d'une délégation canadienne en Afrique pour promouvoir l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire. Le profil de communautés francophones en situation minoritaire a également été établi et affiché sur le site Web de CIC. Sera également établi un lien vers le portail de l'immigration *Se rendre au Canada* et vers Intégration-Net. Une campagne a de plus été menée, par la voie des journaux et des stations de radio communautaire francophones de partout au Canada (à l'extérieur du Québec), sur les avantages que l'immigration peut procurer aux communautés francophones en situation minoritaire.

2. Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes d'établissement

CIC a continué de travailler avec les fournisseurs de services à la mise en œuvre du Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions (CIPC)³⁰ en 2004–2005. Le Cadre permet d'orienter la mesure du rendement et l'évaluation des programmes, et d'uniformiser les méthodes utilisées pour gérer et administrer les programmes d'établissement de CIC. Il garantit en outre qu'il est rendu compte des résultats obtenus et des dépenses effectuées dans le domaine de

²⁸ Pour plus de renseignements, voir la page 17.

²⁹ Pour plus de renseignements, voir www.canada.gc.ca, cliquer sur « Non-Canadiens », puis sur « Se rendre au Canada ».

³⁰ Pour obtenir plus de détails sur le CIPC, voir <http://integration-net.cic.gc.ca>.

l'établissement, en permettant de surveiller la prestation des services et d'évaluer l'efficacité du programme. L'information recueillie servira à cerner les lacunes et à proposer les améliorations à apporter aux programmes d'établissement pour favoriser l'intégration à la société canadienne.

Afin d'améliorer continuellement le système, CIC a lancé, sous le régime du CIPC, deux versions du Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions de l'immigration (iSMRP). Il a élaboré et mis à jour des manuels axés sur la formation et les programmes, et mis en place l'infrastructure nécessaire pour permettre la production de rapports d'étape sur la saisie des données, ce qui aidera à prendre des décisions au sujet des programmes d'établissement.

En 2004–2005, CIC a terminé son évaluation du programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) et du Programme d'accueil. Les résultats des évaluations ont été globalement favorables. Dans le cas des CLIC, ils révèlent que les programmes-cadres, le contenu et l'enseignement au titre des CLIC sont de grande qualité, pertinents et utiles pour les nouveaux arrivants du Canada. Quant à l'évaluation du Programme d'accueil, elle a révélé que ce programme est jugé grandement pertinent et qu'il répond dans une large mesure aux besoins et aux attentes des nouveaux arrivants. L'expérience des bénévoles a elle aussi été extrêmement positive. Le PEAI est jugé satisfaisant par les personnes qui recourent aux services offerts, ceux-ci étant considérés comme adéquats, utiles et généralement nécessaires. La souplesse inhérente au PEAI permet aux régions et aux collectivités d'adapter les services offerts aux nouveaux arrivants. En outre, ces évaluations, qui ont par ailleurs fait ressortir les écarts existant entre les besoins des clients et les ressources disponibles, contenaient des recommandations quant aux améliorations à apporter, entre autres : affecter des fonds supplémentaires, rationaliser les efforts, et prendre appui sur les divers projets pilotes réalisés, comme l'initiative des Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE)³¹.

Le 7 mars 2005, CIC a obtenu du Conseil du Trésor qu'il accepte de renouveler les conditions des programmes d'établissement. Le Conseil du Trésor a également approuvé les conditions du mode optionnel de financement assorti aux ententes qui ont été conclues avec les provinces (actuellement le Manitoba et la Colombie-Britannique) pour la prestation des services d'établissement. Dans le cadre des préparatifs pour renouveler les conditions des programmes, CIC a entamé un processus d'une durée d'une année pour, entre autres : élaborer un Cadre d'imputabilité, de risques et de vérification pour les programmes d'établissement; concevoir des modèles logiques présentant notamment les activités, les extrants, les résultats et les indicateurs; mener de larges consultations auprès des collègues des bureaux régionaux et de l'administration centrale de CIC. Les conditions, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2005, seront valides pendant les cinq prochaines années.

31 Au sujet des TEE, voir la page 52.



CIC a de plus mené de larges consultations, dans l'ensemble du Canada, auprès de ses partenaires, des groupes sectoriels, des organismes centraux, des autres ministères et du personnel de CIC, en vue d'élaborer une politique pluriannuelle pour financer les ententes de contribution. Les nouvelles conditions s'assortissent d'une option de financement pluriannuel, ce qui permet aux régions et à l'administration centrale de CIC de conclure des ententes de contribution pouvant durer jusqu'à cinq ans, au besoin.

3. Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté

En obtenant la citoyenneté, l'immigrant franchit une étape importante de son intégration puisqu'il devient ainsi un membre à part entière de la société canadienne. En 2004–2005, 179 501 résidents permanents sont devenus des citoyens canadiens. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport aux 171 570 nouveaux citoyens enregistrés en 2003–2004. De plus, CIC a délivré 59 873 preuves de citoyenneté canadienne en 2004–2005, contre 49 552 l'année précédente.

Si le nombre des résidents permanents qui ont obtenu la citoyenneté canadienne est demeuré relativement stable, les délais de traitement des demandes de citoyenneté ont été plus longs que dans le passé. Cette situation tient principalement à la demande accrue dont les services de citoyenneté ont fait l'objet ainsi qu'à la mise en œuvre du nouveau Système mondial de gestion des cas. Les résidents permanents qui vivent au Canada depuis trois ans disposent du droit non absolu de demander la citoyenneté. Environ 80 % d'entre eux se prévalent de ce droit à la première occasion. Les niveaux d'immigration élevés entre 2000 et 2002 (plus de 225 000 immigrants par année) ont été accompagnés d'une augmentation du nombre des demandeurs de la citoyenneté. En 2003–2004, 235 229 demandes de citoyenneté ont été présentées, c'est-à-dire une augmentation de près de 15 % par rapport à l'année précédente. En 2004–2005, 259 119 demandes ont été reçues, une augmentation de 10 % par rapport à l'année antérieure. Un grand nombre de résidents permanents de longue date ont aussi récemment décidé de demander la citoyenneté pour diverses raisons : obligation d'obtenir une carte de résident permanent; le fait qu'un grand nombre de résidents permanents sont tenus d'obtenir un visa pour entrer aux É.-U. et qu'ils y sont soumis à un contrôle frontalier; les changements d'orientation de certains pays qui autorisent désormais leurs citoyens à posséder plusieurs nationalités. Les délais de traitement d'une demande de citoyenneté sont donc passés de 10-12 mois à 15-18 mois. Dans le cas des preuves de citoyenneté (un nouveau certificat ou le remplacement du certificat de citoyenneté), ils sont passés de 2-4 mois à 5-7 mois.

En 2004–2005, CIC a amorcé la première phase d'un projet de restructuration des activités du programme de citoyenneté. L'examen du programme de citoyenneté se poursuivra au cours du prochain exercice par une analyse plus approfondie des modèles régissant la prestation des services. Cet examen visera à améliorer le service à la clientèle en optimisant l'efficacité tout en maintenant l'intégrité du programme. Les innovations définies dans le cadre de cet examen commenceront à être mises au point en 2005–2006.

La première installation du SMGC³², conçue pour le programme de citoyenneté, a eu lieu le 7 septembre 2004. Les experts ont contribué à tous les aspects de l'installation du système, depuis l'établissement des exigences fonctionnelles jusqu'à la mise à l'essai du système. Comme il a été signalé plus haut, cette installation a créé, sur le plan du traitement et de la fonctionnalité, des difficultés qui sont actuellement traitées.

CIC a continué de contrôler et de mesurer l'intégrité de son programme de citoyenneté au moyen du Programme d'assurance de la qualité. Des entrevues personnelles ont ainsi été menées dans les bureaux locaux où la fiabilité de l'information fournie par la personne qui présente une demande de citoyenneté ou de preuve de citoyenneté a été vérifiée. Des échantillons de cas ont également été examinés afin de vérifier si la demande de citoyenneté ou de preuve de citoyenneté a été traitée dans le respect de la loi, des politiques et de la procédure établies.

CIC juge important de répondre aux besoins spéciaux de certains nouveaux arrivants. C'est ainsi que, soucieux de répondre aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle, il a fait traduire en braille les examens pour la citoyenneté, en 2004–2005. La politique en régissant l'utilisation suivra en 2005–2006.

CIC a par ailleurs été l'hôte de l'assemblée du Groupe de travail des cinq nations en 2004. Il a, à cette occasion, dirigé les discussions menées sur divers sujets, entre autres : la révocation de la citoyenneté dans le cas des criminels de guerre et des individus qui constituent une menace pour la sécurité; la naissance au Canada; la naissance à l'étranger et le maintien de la citoyenneté; l'intégration des nouveaux arrivants; ainsi que la mesure du rendement et l'analyse du risque.

Le 18 avril 2005, le ministre a d'autre part annoncé qu'il injectait 69 millions de dollars sur deux ans pour réduire le nombre des demandes de citoyenneté et de preuve de citoyenneté accumulées. Il a aussi indiqué que l'âge à partir duquel les intéressés étaient dispensés des épreuves visant à évaluer leur connaissance de la langue et du Canada passait de 60 à 55 ans.

4. Promotion efficace et compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration

L'obligation imposée à CIC aux termes de l'alinéa 3(1)e) de la LIPR de faire participer, de concert avec les partenaires, les Canadiens au processus d'intégration est le fondement de notre approche, qui consiste à concevoir l'intégration comme un processus bidirectionnel. L'immigration bénéficie actuellement au Canada d'un vaste appui qui demeure relativement stable. Cet appui est essentiel pour assurer la pérennité des programmes d'immigration et d'intégration du Canada. CIC s'efforce de conserver ce soutien en faisant connaître les grands avantages que procure l'immigration sur le plan social et économique, en favorisant l'intégration des nouveaux arrivants, ainsi qu'en combattant le racisme et la discrimination par l'information et la sensibilisation.

32 Pour plus de détails, voir à la page 14 « Garantir l'adoption du Cadre de responsabilisation de gestion – Gestion moderne ».



Pour promouvoir les grandes valeurs canadiennes (paix, respect, liberté, justice et sentiment d'appartenance) auprès des nouveaux arrivants et de l'ensemble des Canadiens, CIC a poursuivi en 2004–2005 sa campagne « Le Canada, un pays pour nous tous! ». Les ressources éducatives élaborées pour cette campagne, sur le thème « Cultiver son attachement au Canada », ont été lancées pendant la Semaine de la citoyenneté du Canada et utilisées l'année durant à des fins d'éducation civique. Destinées aux enseignants de la quatrième à la huitième année et aux animateurs de groupes de jeunes âgés de neuf à quatorze ans, ces ressources visent à faire connaître les principes de la citoyenneté active, de l'engagement social, ainsi que les valeurs communes qui ont façonné le Canada. CIC a également appuyé de nombreuses activités organisées partout au pays pour souligner le Jour du drapeau national du Canada, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Journée internationale de la paix et Le Canada en fête.

En 2004–2005, CIC a lancé un appel de candidatures pour le Certificat du mérite civique. L'appel a été diffusé auprès des collectivités, des députés, des sénateurs, des municipalités et des médias ethniques. Le certificat, qui reconnaît la contribution remarquable des individus et des organisations canadiennes qui ont aidé les nouveaux résidents à bien s'intégrer à la société canadienne, sera présenté pendant la Semaine de la citoyenneté 2005.

CIC a également maintenu Citzine, site Web pour les jeunes proposant tous les trois mois des thèmes liés aux valeurs, aux pratiques, aux droits et aux responsabilités attachés à la citoyenneté. Les thèmes abordés en 2004–2005 étaient la justice, les arts, la participation à la vie de la communauté, les droits de la personne et la paix. La fréquentation moyenne du site s'est accrue de 20 % en 2004–2005, conséquence partielle de l'adoption d'une technologie améliorée et du succès d'un sondage interactif mené afin de connaître l'opinion des jeunes Canadiens sur certains aspects de la législation canadienne en matière de citoyenneté.

CIC a élargi ses relations avec d'autres ministères fédéraux pour assurer une plus grande diffusion à ses grandes campagnes, comme celles de la Semaine de la citoyenneté et Le Canada en fête. Le Ministère a de plus continué à étudier de nouvelles occasions de promouvoir ses activités et ressources éducatives. Il a aussi siégé à des comités interministériels afin d'étudier les activités à mettre en œuvre pour promouvoir la Semaine de la citoyenneté du Canada et Le Canada en fête.

Un défi important à relever pour assurer l'intégration efficace des nouveaux arrivants consiste à tendre la main aux partenaires communautaires pour faire participer un ensemble diversifié de Canadiens au processus d'intégration. En tant que participant à la mise en œuvre de « Un Canada pour tous : Plan d'action du Canada contre le racisme », CIC a élaboré la Stratégie d'accueil pour les collectivités qui vise à créer un véritable sentiment d'appartenance et à amener les immigrants à partager les valeurs de la citoyenneté. CIC a obtenu une somme ponctuelle en 2004–2005 pour les activités menées dans le cadre de cette stratégie. Dans son budget de 2005, le gouvernement fédéral a indiqué que CIC et ses partenaires obtiendraient des fonds pour les années suivantes. La stratégie consiste pour CIC à collaborer avec les organisations non gouvernementales et les partenaires provinciaux afin de favoriser la création d'un milieu plus

accueillant à l'intention des nouveaux arrivants. Elle prévoit l'élargissement de deux initiatives liées à l'établissement : le Programme d'accueil et l'initiative des Travailleurs de l'établissement dans les écoles (cette dernière relevant du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants), en plus des activités de promotion présentées ci-après.

Par leurs activités, les Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE) aident les nouveaux arrivants étudiants et leur famille en collaborant avec les établissements d'enseignement et leur conseil scolaire afin d'établir des liens entre les parents, les étudiants, les écoles et les collectivités. CIC s'est engagé à étendre les activités des TEE à un plus grand nombre de collectivités, afin d'atténuer le racisme, la discrimination et les conflits ethniques dans les écoles canadiennes.

Grâce au jumelage entre de nouveaux arrivants et des Canadiens, le Programme d'accueil encourage l'inclusion et la diversité, puisqu'il favorise la compréhension entre les cultures et aide à combattre les stéréotypes raciaux. Dans le cadre de sa Stratégie d'accueil pour les collectivités, CIC a commencé à étudier les améliorations à apporter au Programme d'accueil pour atteindre un plus grand nombre de jeunes et leur famille, de citoyens canadiens, d'organisations et d'entreprises de toutes les régions du pays.

En 2004–2005, CIC a travaillé en partenariat avec le Toronto Regional Immigrant Employment Council et la Maytree Foundation, pour les besoins de leur Employer Promising Practices Project. Le nouveau site créé sur le Web³³, qui a été lancé à la Chambre de commerce de Toronto, a attiré un grand nombre de visiteurs. Ce site sensibilise les employeurs à l'avantage de recruter des immigrants en présentant des exemples de réussite. Il fournit également une trousse d'outils pratique pour aider les employeurs à établir leurs propres stratégies.

CIC a aussi soutenu l'élargissement de l'initiative du Bureau des conférenciers, lancée dans le cadre du projet Passages vers le Canada de l'Institut du Dominion, qui est entrée dans sa quatrième phase en 2004–2005. De nouveaux bureaux de conférenciers ont été établis à Ottawa, Hamilton, London, Regina, Windsor, Halifax, Winnipeg et Moncton (une communauté francophone en situation minoritaire). Ces bureaux se sont ajoutés à ceux qui existaient déjà à Toronto, Vancouver, Montréal et Calgary. Des conférenciers ont été recrutés et formés pour parler aux jeunes de la lutte contre le racisme et pour sensibiliser les gens d'affaires à l'avantage de recruter des nouveaux arrivants.

En outre, la série Cultiver la paix – guide d'activités à l'intention des enseignants du secondaire conçu pour appuyer la paix, la résolution des conflits et la compréhension interculturelle – a fait l'objet d'une grande promotion dans les facultés d'éducation, les écoles secondaires pour adultes et les organisations communautaires. Un encart sur la Stratégie d'accueil pour les collectivités a également été inséré dans le numéro de janvier-février 2005 du *TEACH Magazine*, auquel sont abonnés quelque 12 000 enseignants et cadres scolaires de toutes les régions du Canada. La section sur l'enseignement porte sur la façon dont les droits et obligations du Canada contribuent à atténuer les effets de la discrimination et du racisme.

33 Voir www.embaucheimmigrants.ca.

D. Résultat stratégique 4 : Gérer l'accès au Canada

Ressources utilisées (en millions de dollars)

Dépenses prévues	178,9
Total des autorisations	126,0
Dépenses réelles	119,5

Détails explicatifs sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a été inférieur de 52,9 M\$ par rapport aux dépenses prévues, principalement en raison des ressources supplémentaires qui ont été transférées à l'ASFC et de la baisse qui en est découlée pour les services ministériels affectés à ce résultat stratégique.

Un total de 6,5 M\$ a été reporté pour les raisons suivantes : le retard avec lequel le transfert des ressources à l'ASFC a été conclu et le report de fonds de fonctionnement généraux en raison des besoins liés à l'enveloppe des traitements et salaires.

Après la réorganisation du gouvernement fédéral annoncée le 12 décembre 2003, la responsabilité à l'égard des fonctions d'exécution de la loi et de renseignement liées à l'entrée au Canada a été cédée à la nouvelle ASFC, qui fait partie du nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC). Ce transfert englobe les activités liées aux objectifs suivants :

- empêcher les étrangers d'entrer au Canada sans pièces d'identité convenables;
- détenir les personnes qui contreviennent à la LIPR;
- renvoyer les personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au pays, en particulier les criminels étrangers et les individus qui posent un risque pour la sécurité nationale;
- réaliser les activités liées au renseignement et à l'exécution de la loi.

Le 8 octobre 2004, il a été annoncé que les fonctions liées aux points d'entrée étaient aussi confiées à l'ASFC, et que la fonction d'examen des risques avant renvoi revenait à CIC après avoir été transférée à l'ASFC.

Toutefois, CIC conserve certaines fonctions clés liées à la gestion de l'accès au Canada, y compris la politique relative à l'admissibilité (à l'exception de la sécurité, du crime organisé et des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité), l'intégrité du programme, la politique relative aux visas, les migrations internationales du point de vue de l'admissibilité, ainsi que le traitement des demandes au Canada et à l'étranger. La gestion de l'accès au Canada suppose l'élaboration de politiques, de programmes et de procédures pour préserver l'intégrité des programmes canadiens d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté, ainsi que pour protéger la santé des Canadiens et assurer leur sécurité. CIC s'efforce d'aider les immigrants, réfugiés, étudiants,



travailleurs temporaires et visiteurs légitimes à entrer au Canada de façon plus efficace, mais il doit aussi se concentrer sur les politiques et les procédures qui visent à empêcher les individus interdits de territoire d'entrer au pays, de transiter par le Canada ou d'y rester.

Quelle que soit la nouvelle structure organisationnelle adoptée pour répartir les tâches entre CIC et l'ASFC, les deux organisations continuent de collaborer pour les besoins de l'échange des renseignements.

1. Gestion efficace de l'accès au Canada

Les partenariats stratégiques nationaux et internationaux sont essentiels à l'obtention de ce résultat stratégique. CIC continue de collaborer étroitement avec d'autres ministères et organismes fédéraux, comme l'ASFC³⁴, la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité et Affaires étrangères Canada, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autorités locales. De par leur caractère international, les migrations exigent également que CIC collabore étroitement avec les gouvernements étrangers (surtout les États-Unis, l'Union européenne et l'Australie), les organismes internationaux (en particulier ceux qui relèvent des Nations Unies) et les autorités sanitaires de partout dans le monde.

En 2004–2005, l'une des activités prioritaires a consisté à établir de nouveaux partenariats et à renforcer ceux qui existaient déjà (tant au Canada qu'à l'étranger). Le but de cette activité était de faire en sorte que le contrôle des résidents temporaires et permanents, à la lumière des critères déterminant l'interdiction de territoire, se fasse de façon concertée et avec la collaboration des partenaires. Au Canada, CIC s'est surtout attaché à préciser ses relations avec la nouvelle ASFC. À l'étranger, il s'est principalement employé à resserrer ses liens avec ses homologues des États-Unis, de l'Union européenne et de l'Australie.

Afin de gérer efficacement l'accès au Canada, CIC ne néglige aucun effort pour fonder ses stratégies sur de l'information et des documents fiables pour identifier les clients, ainsi que sur des activités efficaces en matière de surveillance et d'exams médicaux. Cette activité repose sur l'échange de l'information et des outils utiles, le perfectionnement du personnel et une saine gestion du risque. Le Ministère étudie constamment, de plus, la façon dont il pourrait utiliser les nouvelles technologies pour améliorer son efficacité.

2. Utilisation des nouvelles technologies pour améliorer l'identification des voyageurs

Devant les craintes suscitées par le vol et l'utilisation frauduleuse des pièces d'identité et des documents connexes, CIC a commencé à élaborer un cadre de gestion de l'identité qui améliorera la capacité du Ministère de faire systématiquement face à ces risques.

34 Pour plus de renseignements sur la collaboration de CIC avec l'ASFC, voir à la page 13 « Bâtir le nouveau ministère ».

CIC continue par ailleurs de collaborer avec l'ASFC afin d'étudier la façon dont la biométrie et d'autres technologies pourraient servir à améliorer l'identification des clients ainsi que l'intégrité des documents et du programme. Les technologies biométriques peuvent servir à accélérer l'identification des voyageurs et les vérifications connexes, et améliorer ainsi le traitement des personnes qui se présentent à la frontière, tout en garantissant un degré de sécurité élevé.

3. Renforcement de l'intégrité du programme par le recours systématique à l'assurance de la qualité

CIC établit des stratégies, des politiques et des lignes directrices sur l'assurance de la qualité et la lutte antifraude afin d'accroître l'intégrité du programme d'immigration à l'étranger. Le Ministère coordonne également des projets d'assurance de la qualité et de lutte antifraude en vue de détecter les fausses déclarations faites dans le cadre des formalités d'immigration au Canada, de les prévenir, et d'en faire état.

Dans cette optique, CIC a adopté avec succès le Document de voyage d'aller simple. Ce document permet aux clients qui seraient par ailleurs incapables d'obtenir le document de voyage réglementaire de venir au Canada plus facilement.

CIC a aussi mis la dernière main à une étude pilote en matière d'assurance de la qualité qui a porté sur la carte de résident permanent. Des études analogues sont prévues pour les secteurs d'activités des étudiants, des travailleurs temporaires et des résidents temporaires, au CTD de Vegreville, ainsi que pour le secteur d'activités du parrainage, au CTD de Mississauga.

4. Protection de la santé et de la sécurité des Canadiens

Pour protéger la santé des Canadiens et assurer leur sécurité, il importe d'admettre des personnes en bonne santé. On peut gérer plus efficacement les problèmes de santé, au Canada, en détectant les maladies infectieuses dès qu'elles se déclarent et en isolant les personnes présentant certains troubles médicaux.

Afin de satisfaire aux exigences d'ordre médical prévues par la législation fédérale en matière d'immigration et de santé publique, CIC offre des services d'examen médical et d'évaluation des dossiers médicaux partout au Canada et dans le monde, en collaboration avec Santé Canada et d'autres partenaires nationaux et internationaux. CIC a par ailleurs réussi à établir un protocole de gestion du risque pour la tuberculose en Amérique du Nord. Est de plus en voie d'être mis sur pied un système de gestion DICOM (qui permet de transmettre des radiographies par la voie numérique). Ce système permettra à CIC de recevoir et de traiter de façon efficace les radiographies obtenues par voie numérique.

L'examen médical réglementaire (EMR) est effectué au début du processus, afin de déterminer si le demandeur souffre d'une maladie infectieuse. Le médecin désigné (MD), un médecin local désigné par CIC, effectue l'examen et, ce faisant, joue un rôle important à titre de premier point de contact avec le demandeur. CIC a lancé un projet visant à mettre au point un système automatisé pour maximiser la contribution des MD au processus d'EMR. Il s'agira d'une base de données unique qui contiendra l'information consignée par les MD, et que pourront



consulter CIC et tous les MD, par l'entremise d'un portail sur Internet. Ce système servira également à gérer les documents en offrant toutes les fonctions nécessaires pour enregistrer, visualiser et extraire divers documents, et permettre aux MD d'effectuer une mise à jour interactive de l'information. Des mesures de protection adéquates ont été intégrées au système conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'aux politiques régissant la sécurité des technologies de l'information.

E. Autres points intéressants

Analyse comparative entre les sexes

CIC a poursuivi ses efforts pour respecter son engagement à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes (ACS). Au début de 2005, il a ainsi lancé un Cadre stratégique pour l'analyse comparative entre les sexes à CIC (2005–2010), dont la mise en œuvre a débuté par la réalisation d'une initiative essentielle : les plans d'ACS des directions générales. Un plan d'ACS a ainsi été établi pour chacune des quatre directions générales dont l'activité relève des politiques ou du programme, à savoir : la Sélection, les Réfugiés, l'Intégration et l'Admissibilité. La Politique stratégique s'est également dotée d'un plan.

Une formation sur la façon d'élaborer les politiques, à la lumière de l'ACS, a été dispensée dans l'ensemble du Ministère, à l'automne 2004 et au début de 2005. Le guide d'ACS du Ministère, *L'ACS à CIC : Guide pratique*, a été mis à l'essai lors de ces séances. Le guide a été bien accueilli et sera publié dans un proche avenir.

Les personnes ayant suivi la formation continuent de recevoir de l'aide pour tenir à jour les connaissances et les compétences qu'elles ont acquises.

Gestion des ressources humaines

En 2004–2005, les efforts déployés par CIC pour moderniser la gestion des ressources humaines ont surtout porté sur l'élaboration ou la mise en œuvre des diverses composantes de la nouvelle *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP). La modernisation de la gestion des ressources humaines repose sur un plan de mise en œuvre pluriannuel. La première phase de la mise en œuvre a débouché sur l'examen de l'ensemble des politiques et processus relatifs aux ressources humaines à CIC, ce qui a permis de moderniser l'approche adoptée à l'égard de la gestion des ressources humaines. CIC a lancé un Système de gestion informelle des conflits par le truchement du Bureau de résolution des conflits. Le but premier de ce bureau est d'offrir une méthode globale et différente de régler les conflits. CIC continue également de mieux intégrer la planification des ressources humaines à celle des activités ministérielles.

De plus, pour garantir que les exigences de la loi sont bien respectées, CIC a mobilisé le milieu des ressources humaines, la haute direction, les gestionnaires délégués et les agents de négociation. Il a, pour ce faire, recouru à divers moyens : participation aux travaux des sous-



comités et des groupes de travail du SM, consultations, outils de communication et ateliers d'apprentissage. Ces activités ont permis de faire mieux connaître la LMFP et ont fait participer tous les partenaires à l'important changement de culture que représente l'adoption de cette loi.

CIC a aussi mis sur pied, en 2004–2005, un secrétariat des cadres intermédiaires dans le but d'appuyer la formation continue des gestionnaires et le changement. Le secrétariat est responsable de toutes les initiatives relatives à la formation, les coordonne et voit à ce que les cadres intermédiaires aient ce dont ils ont besoin pour jouer leur rôle clé dans l'organisation. En outre, CIC a lancé la deuxième composante du Programme de leadership ministériel – Le leadership, c'est l'aventure – qui favorise le développement de compétences nécessaires pour la mise en œuvre de la LMFP.

Enfin, le Ministère a publié un cadre de gestion de carrière à l'intention des employés qui fournit orientation et outils visant à favoriser le perfectionnement professionnel au sein de l'organisation.

Recherche et statistiques

Pour prendre des décisions éclairées quant aux orientations à suivre et aux programmes à concevoir, il faut pouvoir s'appuyer sur des recherches objectives et effectuées en temps opportun. L'utilisation accrue des résultats de recherche aide à mieux comprendre les liens qui existent entre la sélection des immigrants et l'intégration à la société canadienne. Elle aide aussi à mieux saisir certains enjeux plus généraux, à savoir la situation démographique du Canada, les besoins du marché du travail et la cohésion sociale. Les recherches effectuées en 2004–2005 ont plus particulièrement renseigné sur la capacité des immigrants de parler l'une des langues officielles, la situation des immigrants vivant dans la pauvreté et la dynamique de l'intégration.

Les recherches stratégiques de base de CIC ont consisté à analyser les grands ensembles de données disponibles depuis peu, notamment : les résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), les données sur la performance économique tirées de la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) ainsi que les données du Recensement de 2001. En 2004–2005, CIC a continué d'étudier les résultats de l'ELIC : un rapport rédigé conjointement avec Statistique Canada sera publié en 2005. La BDIM a servi à étudier la dynamique du revenu des immigrants âgés, notamment le rôle joué par l'âge lors de l'admission, ainsi que la progression du revenu par catégorie d'immigrants. Ces recherches ont aidé à mieux comprendre la situation des immigrants gagnant un faible revenu. Le Ministère a de plus établi, en se fondant sur le Recensement de 2001, le profil des nouveaux immigrants de l'ensemble du Canada et de ceux des 13 grandes agglomérations urbaines. La série de profils *Immigrants récents des régions métropolitaines de recensement*³⁵ renseigne sur les origines et les antécédents des immigrants, la structure familiale et du ménage, la participation à la vie économique, le revenu et le logement.

35 La série des profils peut être consultée à www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/rapports/menu-profils.html.

Compte tenu de la priorité du Ministère d'accroître le nombre des immigrants francophones qui s'installent hors du Québec, la Recherche stratégique a étudié les pays d'où sont venus les immigrants francophones ces dernières années ainsi que les lieux où ils se sont établis au Canada.

CIC a beaucoup amélioré sa façon d'utiliser l'information stratégique en 2004–2005. Il a également fait des démarches pour évaluer, de concert avec RHDCC, l'incidence de l'immigration sur le bassin de main-d'œuvre dont disposera le Canada dans l'avenir, surtout pour combler les pénuries de compétences prévues. Une analyse préliminaire de la connaissance de l'anglais (compréhension et expression orales), lors de l'obtention de la citoyenneté, a été effectuée. Des données sont actuellement chargées dans le portail intranet qui a été lancé afin de diffuser de l'information pertinente dans l'ensemble du Ministère, notamment les données administratives de CIC, les données du recensement et d'autres résultats de sondages. L'information dont dispose CIC a été enrichie par l'ajout, dans le Système de données fondées sur les clients, des données de la CISR sur la détermination du statut de réfugié ainsi que de celles de l'exécution de la loi relatives aux renvois. Ces données permettront de mieux étudier l'évolution de la population des demandeurs d'asile, depuis leur entrée jusqu'à la prise d'une décision définitive à leur sujet. Elles permettront également de connaître la taille, les caractéristiques, et le statut de cette population aux différents stades de son évolution.

La communication et la diffusion de l'information ont été d'une importance capitale pour le succès des initiatives présentées ci-dessus. CIC a encouragé la tenue de discussions éclairées sur l'immigration en parrainant des séminaires du midi ainsi qu'en participant à des conférences nationales et internationales. En 2004–2005, CIC a remanié sa publication vedette, *Faits et chiffres*³⁶, en prenant appui sur le succès de *L'Observateur*³⁷, publication trimestrielle affichée sur le Web, ayant été lancée l'année dernière.

36 La dernière édition de *Faits et chiffres* est disponible à www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2004/index.html.

37 Voir le dernier numéro de *L'Observateur* à www.cic.gc.ca/francais/observateur/index.html.

Metropolis

Tout au long de 2004–2005, CIC a respecté son engagement de promouvoir la recherche universitaire et d'encourager les décideurs à s'y reporter pour gérer les dossiers liés à l'immigration et à la diversité, surtout dans le contexte des villes canadiennes. CIC et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) dirigent le projet Metropolis, une initiative conjointe mise sur pied en 1995–1996 par le Ministère et le CRSH. Le projet appuie les activités de cinq centres d'excellence situés à Halifax/Moncton, Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. Un partenariat entre les ministères et les organismes fédéraux permet de fournir un soutien financier constant au projet. En plus de CIC et du CRSH, le consortium comprend le ministère du Patrimoine canadien, Condition féminine Canada, RHDCC, Statistique Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Sécurité publique et Protection civile Canada, la GRC, le ministère de la Justice et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. D'autres ministères et organismes comme Élections Canada, le Bureau du Conseil privé, la Commission de la fonction publique et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, sans être membres du consortium de financement, participent aux activités du projet.

Le projet Metropolis a permis de conclure des alliances stratégiques avec des chercheurs et des décideurs de partout dans le monde. Le projet international rassemble des décideurs et des chercheurs de quelque 20 pays (dont les États-Unis, une bonne partie de l'Europe de l'Ouest, Israël, l'Argentine et des pays de l'Asie-Pacifique) ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (comme la Commission européenne, l'UNESCO, le Centre international pour le développement de politiques en matière de migration, l'OIM et le Migration Policy Institute).

En 2004–2005, le Secrétariat du projet Metropolis à CIC a offert une orientation et une aide au cinquième centre d'excellence, nouvellement créé dans la région de l'Atlantique. En outre, le Secrétariat a joué un rôle prépondérant dans la planification de la Neuvième Conférence internationale Metropolis qui a eu lieu à Genève en 2004 et dans la planification de la dixième, qui se tiendra à Toronto à l'automne 2005. En novembre, le Secrétariat a aussi tenu le premier d'une série de cinq séminaires publics intitulée « Metropolis présente » sous le titre « Nos diverses cités : Ottawa ». Les prochains séminaires porteront sur la planification (décembre), les services sociaux (janvier), les soins de santé (février) et la participation à la vie politique (mars). Le Secrétariat a aussi mis sur pied un comité d'experts Canada-Europe sur l'intégration sociale des immigrants, et une activité « Metropolis présente », organisée en collaboration avec la Commission européenne. De plus, l'Institut Metropolis a offert deux cours, l'un intitulé « L'attitude du public à l'égard de l'immigration et de la diversité culturelle », et l'autre, « Immigration, transnationalisme et citoyenneté », qui font partie d'une série de treize cours, chacun présenté par un universitaire canadien respecté.



Vérification et évaluation

CIC continue d'effectuer des vérifications internes de sa fonction de gestion, conformément à son plan de vérification biennal fondé sur les risques (2004-2006). Ce plan vise à garantir que la haute direction obtient une assurance et des conseils opportuns sur d'importants sujets, comme les méthodes de gestion des risques, les cadres et les méthodes de contrôle, de même que des renseignements fiables pour la prise de décisions et la présentation de rapports. Par ce processus, CIC est en mesure de cerner les changements stratégiques susceptibles de l'aider à obtenir ses résultats stratégiques.

En 2004–2005, CIC a réalisé douze projets liés à l'évaluation – cinq cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats, deux cadres d'imputabilité, de risques et de vérification, cinq rapports d'évaluation – et un projet d'examen. Tous les produits liés à l'évaluation exigés par le Conseil du Trésor pour le renouvellement des subventions et des contributions ont été réalisés, notamment l'évaluation du programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada, du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants et du Programme d'accueil. Une évaluation du Programme d'aide au rétablissement a également été menée à bien en 2004–2005.

Plusieurs autres projets d'évaluation ont été entrepris en 2004–2005, et CIC continuera de surveiller la mise en application des CGRR ainsi que les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des réponses de la direction.

La création de l'Agence des services frontaliers du Canada s'est traduite par le transfert de nombreux projets d'évaluation. Le rapport annuel sur la sécurité publique et l'antiterrorisme de même que le cadre d'évaluation de la ligne d'inspection primaire et du mécanisme de contrôle secondaire sont devenus la responsabilité de la nouvelle organisation.

F. Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Le 20 octobre 2000, le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto ont annoncé qu'ils versaient chacun 500 millions de dollars pour financer l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT).³⁸ Il s'agit d'un investissement à la fois dans l'infrastructure et le réaménagement urbain. Cette initiative vise entre autres à positionner le Canada, l'Ontario et Toronto dans la nouvelle économie et à assurer ainsi le succès continu du Canada au sein de l'économie mondiale. Pour réaliser cet objectif, il faut notamment accélérer la croissance économique et offrir des possibilités de développement. Vu les liens intrinsèques qui existent entre l'économie, le développement social et un environnement sain, cette initiative a également pour objet d'améliorer la qualité de vie à Toronto et de favoriser un développement urbain durable.

L'IRSRT a pour but de revitaliser le secteur riverain de Toronto par des investissements dans les infrastructures municipales traditionnelles, comme le transport en commun et le réseau d'aqueduc, ainsi que dans un aménagement urbain plus moderne (p. ex. parcs, espaces verts, installations touristiques et relance des secteurs post-industrialisés sous-utilisés). On s'attend à ce que les investissements consentis dans ces domaines se traduisent par des avantages sociaux et économiques pour la région de Toronto.

D'octobre 2000 à mars 2004, cette initiative a été gérée par le ministère des Transports pour le compte du gouvernement fédéral. Le 8 mars 2004, la responsabilité de ce dossier a été transférée à Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ce ministère ayant alors à sa tête le ministre Volpe, qui est chargé de l'Ontario. Le ministre a conservé cette responsabilité lorsqu'il est passé au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration le 3 février 2005.

³⁸ Les dépenses engagées en 2004–2005 pour l'année complète sont indiquées dans les *Comptes publics* de RHDC.

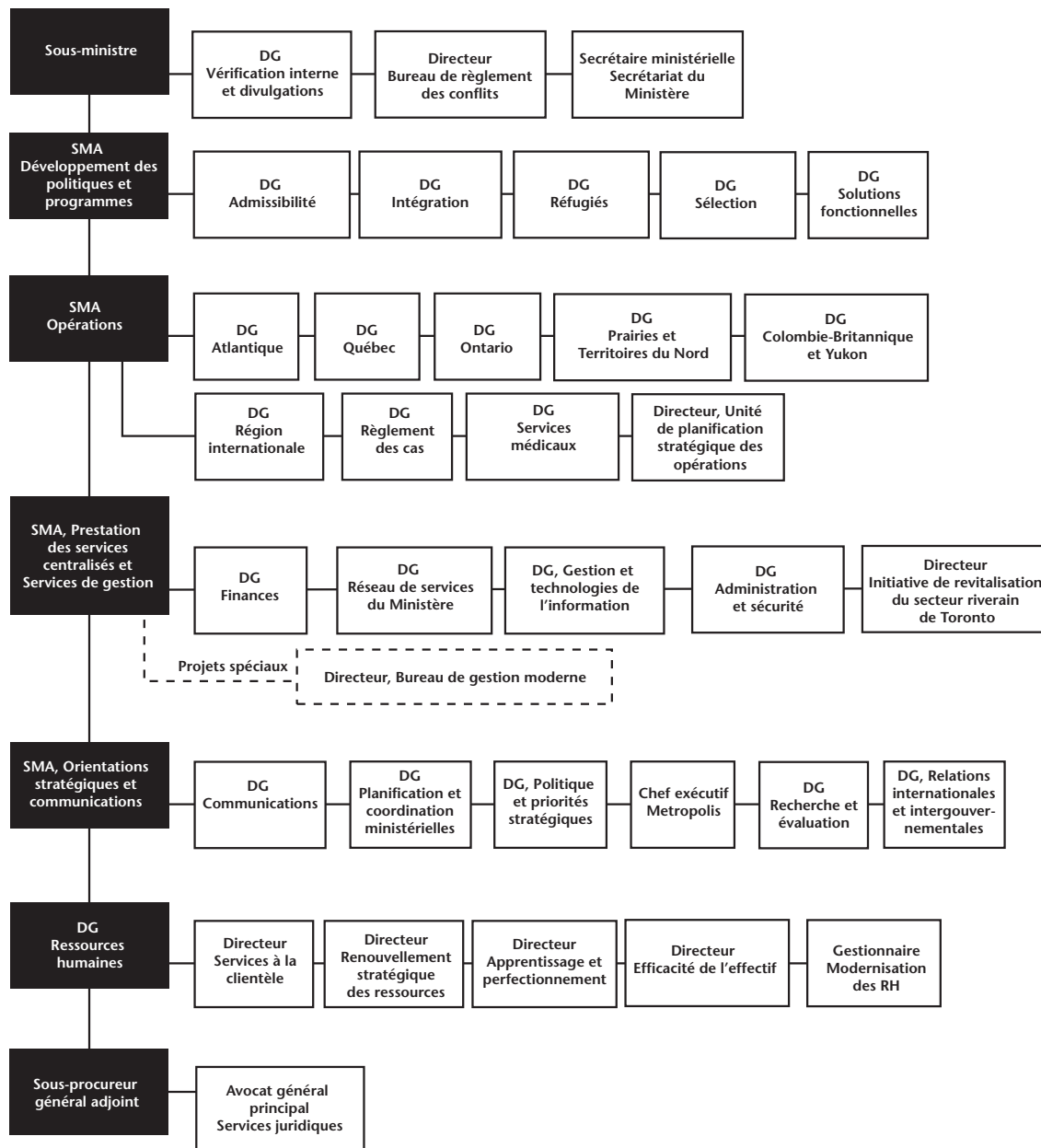




partie 4 :

Information supplémentaire

Organigramme



Responsabilités

Ministre

L'honorable Joe Volpe est le ministre responsable de Citoyenneté et Immigration Canada.

Sous-ministre

La sous-ministre Janice Charette est appuyée par quatre sous-ministres adjoints qui relèvent d'elle. De plus, le directeur général, Ressources humaines, le directeur général, Vérification et divulgations internes, le directeur, Bureau de règlement des conflits, la secrétaire ministérielle et le sous-procureur général adjoint relèvent directement de la sous-ministre.

Sous-ministre adjoint Développement des politiques et programmes

Daniel Jean relève de la sous-ministre. Le Secteur des politiques et des programmes contribue à la réalisation des trois résultats stratégiques de CIC. Sont comprises dans ce secteur la Direction générale de la sélection, la Direction générale des réfugiés, la Direction générale de l'intégration (qui englobe les programmes de citoyenneté), la Direction générale de l'admissibilité et la Direction générale des solutions fonctionnelles.

Sous-ministre adjointe Opérations

Janet Siddall (p. i.) relève de la sous-ministre. Le Secteur des opérations contribue à la réalisation des trois résultats stratégiques de CIC. Sont comprises dans ce secteur les régions au Canada, la Région internationale, l'Unité de planification stratégique des opérations, la Direction générale du règlement des cas et la Direction générale des services médicaux.

Sous-ministre adjoint Prestation des services centralisés et Services de gestion

John McWhinnie relève de la sous-ministre. Le Secteur de la prestation des services centralisés et des services de gestion contribue aux trois résultats stratégiques par le biais des services de gestion. Sont compris dans ce secteur la Direction générale des finances, la Direction générale de la gestion et des technologies de l'information, la Direction générale de l'administration et de la sécurité, le Bureau de gestion moderne et le Réseau de services du Ministère (qui comprend les centres de traitement des demandes de Mississauga, en Ontario, de Vegreville, en Alberta, et de Sydney, en Nouvelle-Écosse; un télécentre national à Montréal et le Centre des demandes de renseignements à Ottawa), et le Secrétariat chargé de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

Sous-ministre adjoint Orientations stratégiques et Communications

Malcolm Brown relève de la sous-ministre. Le Secteur des orientations stratégiques et des communications dirige le programme stratégique du Ministère sur le plan national et international et oriente les stratégies qui en découlent en matière de politique stratégique, de planification, de recherche, de communications et de consultation. Sont compris dans ce secteur la Direction générale de la politique et des priorités stratégiques, la Direction générale de la planification et de la coordination ministérielles, la Direction générale des relations internationales et intergouvernementales, la Direction générale de la recherche et de l'évaluation, la Direction générale des communications et le projet Metropolis.



partie 5 :

Annexes et rapport d'ensemble

Tableau 1 : Immigrants admis en 2004, selon les catégories d'immigrants et par rapport au nombre prévu

	Fourchette prévue	Nombre d'immigrants admis		Nombre de demandes à traiter
		Nombre	%	
Immigration économique				
Travailleurs qualifiés	119 500 - 135 500	113 442	48,10	524 439
Gens d'affaires immigrants	6 000 - 6 000	9 764	4,14	50 739
Candidats des provinces et des territoires	3 500 - 3 500	6 248	2,65	7 791
Aides familiaux	3 000 - 3 000	4 292	1,82	2 272
Total – Immigration économique (y compris les personnes à charge)	132 000 - 148 000	133 746	56,71	585 241
Regroupement familial				
Époux, conjoints, partenaires, enfants et autres	42 000 - 42 000	49 514	21,00	31 562
Parents et grands-parents	10 500 - 13 500	12 732	5,40	104 662
Total – Regroupement familial	52 500 - 55 500	62 246	26,40	136 224
Personnes protégées				
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 - 7 500	7 411	3,14	9 798
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 400 - 4 000	3 115	1,32	13 214
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	14 500 - 16 500	15 901	6,74	13 427
Personnes à charge à l'étranger	4 000 - 4 800	6 258	2,65	7 178
Total – Personnes protégées	29 200 - 32 800	32 685	13,86	43 617
Motifs humanitaires / Intérêt public				
Total	6 200 - 8 700	6 945	2,94	22 648
Autres		201	0,09	1 837
Arriéré		1	0,00	S.O.
Total	220 000 - 245 000	235 824	100,00	789 567

Source : Entrepôt de données de CIC et CTD-Mississauga pour la période prenant fin le 31 décembre 2004. Nombre de demandes à traiter au 31 décembre 2004.

Tableau 2 : Connaissance des langues officielles chez les immigrants admis en 2004, selon la catégorie d'immigrants

Catégorie	Anglais	Français	Les deux	Ni l'une ni l'autre	Total
Regroupement familial	32 845	2 385	2 509	24 507	62 246
Immigration économique – demandeurs principaux	30 735	2 391	12 347	9 706	55 179
Immigration économique – partenaires et enfants	29 818	3 305	5 713	39 731	78 567
Réfugiés	15 807	2 364	1 776	12 739	32 686
Autres	5 502	857	263	524	7 146
Total	114 707	11 302	22 608	87 207	235 824
Pourcentage	48,64	4,79	9,59	36,98	100

Tableau 3 : Accords conclus avec les provinces et les territoires

Accords	Date de signature	Date d'expiration
Accord Canada-Québec	5 février 1991	Permanent
Accord Canada-Manitoba sur l'immigration	22 octobre 1996 Renouvelé le 6 juin 2003	Permanent
Accord Canada-Saskatchewan en matière d'immigration	16 mars 1998 Renouvelé le 7 mai 2005	Permanent
Accord relatif à la collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'immigration	19 mai 1998 Modifié le 15 juin 2005	5 avril 2009
Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les candidats de la province	22 février 1999 Modifié le 29 mars 2005	Permanent
Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les candidats de la province	1er septembre 1999 Lettre de prolongation : 10 janvier 2005	31 décembre 2005
Accord relatif à la collaboration entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard en matière d'immigration	29 mars 2001	29 mars 2006
Accord de collaboration Canada-Yukon en matière d'immigration	2 avril 2001	2 avril 2006
Entente Canada-Alberta sur les candidats de la province	2 mars 2002 Lettre de prolongation : 11 avril 2005	2 mars 2006
Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur les candidats de la province	27 août 2002	27 août 2007

Tableau 4 : Comparaison des dépenses prévues et réelles

Le tableau ci-dessous fait état des dépenses selon le résultat stratégique. Une comparaison des dépenses prévues pour 2004–2005 avec les dépenses réelles inscrites aux comptes publics y figure également.

Résultats stratégiques (en millions \$)	Chiffres réels 2002–2003	Chiffres réels 2003–2004	2004–2005			
			Budget principal des dépenses [a]	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles [b]
Maximiser les avantages des migrations au Canada	185,1	223,1	203,5	184,6	241,4	230,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	111,4	117,9	104,0	104,2	124,6	113,1
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	383,0	389,1	411,8	435,3	432,2	420,2
Gérer l'accès au Canada	313,4	166,4	290,3	178,9	126,0	119,5
Total [c]	992,9	896,5	1 009,6	903,0	924,2	882,8
Moins les recettes non disponibles	(437,8)	(475,8)	(445,2)	(445,2)	(445,2)	(499,3)
Plus les coûts des services obtenus gratuitement [d]	248,2	280,5	280,8	280,8	280,8	240,6
Coût net du Ministère	803,3	701,2	845,2	738,6	759,8	624,1
Équivalents temps plein				4 275		

[a] Le Budget principal des dépenses 2004–2005 ne faisait pas état des sommes transférées à l'ASFC. Ce transfert est inscrit dans le Budget supplémentaire des dépenses.

[b] Pour une explication des écarts, voir la partie 3 : Rendement selon les résultats stratégiques.

[c] Les dépenses prévues de 903,0 M\$ sont passées à 924,2 M\$ pour les autorisations totales surtout en raison des fonds supplémentaires accordés au Programme fédéral de santé intérimaire pour les demandeurs d'asile. Les dépenses réelles de 882,8 M\$ étaient moins élevées que le total des autorisations principalement en raison des exigences moindres du Programme fédéral de santé intérimaire, de la modification du calendrier prévu pour la mise en œuvre du Système mondial de gestion des cas, des retards en ce qui concerne les besoins liés à l'enveloppe des traitements et salaires et de l'incertitude entourant l'approbation, par le Parlement, du Budget supplémentaire des dépenses. La responsabilité de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto a été transférée à CIC par le décret du 3 février 2005. Les renseignements financiers de CIC pour 2004–2005 ne comprennent pas les autorisations ni les dépenses liées à ce projet. On prévoit que le transfert de ces autorisations de RHDCC à CIC sera inscrit dans le Budget supplémentaire des dépenses 2005–2006.

[d] Parmi les services reçus gratuitement, notons les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la contribution de l'employeur aux primes d'assurance de l'employé versées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les services juridiques offerts par le ministère de la Justice et les services d'immigration internationale offerts par Affaires étrangères Canada (voir le tableau 7).

Tableau 5 : Utilisation des ressources selon les résultats stratégiques

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont les ressources ont été utilisées au cours de l'exercice 2004–2005, selon les résultats stratégiques et le type de dépenses. Pour une explication des écarts présentés par chaque résultat stratégique, voir la partie 3 : Rendement selon les résultats stratégiques.

Résultats stratégiques (en millions \$)	2004–2005			
	Fonctionnement [a]	Radiation de dettes [b]	Subventions et contributions [c]	Total
Maximiser les avantages des migrations au Canada				
Budget principal des dépenses	202,7		0,8	203,5
Dépenses prévues	183,8		0,8	184,6
Total des autorisations	239,7	0,9	0,8	241,4
Dépenses réelles	228,3	0,9	0,8	230,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
Budget principal des dépenses	57,0		47,0	104,0
Dépenses prévues	57,2		47,0	104,2
Total des autorisations	79,2		45,4	124,6
Dépenses réelles	69,4		43,7	113,1
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
Budget principal des dépenses	71,9		339,9	411,8
Dépenses prévues	88,6		346,7	435,3
Total des autorisations	85,6		346,6	432,2
Dépenses réelles	78,2		342,0	420,2
Gérer l'accès au Canada				
Budget principal des dépenses	290,3			290,3
Dépenses prévues	178,9			178,9
Total des autorisations	126,0			126,0
Dépenses réelles	119,5			119,5
Total				
Budget principal des dépenses	621,9		387,7	1 009,6
Dépenses prévues	508,5		394,5	903,0
Total des autorisations	530,5	0,9	392,8	924,2
Dépenses réelles	495,4	0,9	386,5	882,8

[a] Les dépenses de fonctionnement comprennent les crédits indiqués au Tableau 6 : Postes budgétaires votés et législatifs.

[b] Radiation de prêts consentis à des immigrants non remboursés, conformément à l'article 25 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Pour une description du fonds de prêts aux immigrants, voir la page 39.

[c] Pour plus de détails sur les subventions et contributions, voir le Tableau 14 : Détails sur les programmes de paiement de transfert.

Tableau 6 : Postes budgétaires votés et législatifs

Le tableau ci-dessous présente la façon dont le Parlement accorde des ressources au Ministère dans le Budget principal des dépenses (postes 1, 2 et 5) et fournit des détails législatifs à titre d'information (marqué d'un « L »).

Poste (en millions \$)	2004-2005			
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues [a]	Total des autorisations [b]	Dépenses réelles [c]
1 Dépenses de fonctionnement	563,1	462,4	475,6	440,6
2 Radiation de dettes	0,0	0,0	0,9	0,9
5 Subventions et contributions	387,7	394,5	392,8	386,5
(L) Salaire et allocations d'automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L) Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	58,7	46,0	43,6	43,6
(L) Remboursement des sommes créditées aux recettes des exercices antérieurs	0,0	0,0	10,9	10,9
(L) Sommes versées aux agences privées de recouvrement en conformité avec l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	0,0	0,0	0,1	0,1
(L) Montant adjugé par les tribunaux	0,0	0,0	0,1	0,1
(L) Dépenses du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	0,1	0,0
Total [d]	1 009,6	903,0	924,2	882,8

[a] Le total des dépenses prévues provient du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005.

[b] Le total des autorisations est tiré des *Comptes publics* de 2004-2005.

[c] Le total des dépenses réelles est tiré des *Comptes publics* de 2004-2005. Pour une explication des écarts selon les résultats stratégiques, voir la partie 3 : Rendement selon les résultats stratégiques.

[d] Les dépenses prévues de 903,0 M\$ sont passées à 924,2 M\$ surtout en raison des fonds supplémentaires accordés au Programme fédéral de santé intérimaire pour les demandeurs d'asile. Les dépenses réelles de 882,8 M\$ étaient moins élevées que le total des autorisations principalement en raison des exigences moindres du Programme fédéral de santé intérimaire, de la modification du calendrier prévu pour la mise en œuvre du Système mondial de gestion des cas, des retards en ce qui concerne les besoins liés à l'enveloppe des traitements et salaires et de l'incertitude entourant l'approbation, par le Parlement, du Budget supplémentaire des dépenses.

Tableau 7 : Coût net du Ministère

Le tableau ci-après indique les sommes qui s'ajoutent aux dépenses réelles liées aux services dispensés sans frais par d'autres ministères et celles qui sont soustraites à titre de recettes non disponibles. La différence représente le coût net du Ministère.

	2004-2005
Total des dépenses réelles (en millions \$)	882,8
Plus : Services reçus gratuitement	
Locaux	
• Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	29,4
Contribution de l'employeur aux avantages sociaux des employés couvrant les primes d'assurances et les dépenses	
• Secrétariat du Conseil du Trésor	20,3
Coût de l'indemnisation des travailleurs	
• Développement social Canada	0,2
Services juridiques	
• Justice Canada	36,4
Services d'immigration internationale	
• Affaires étrangères Canada	154,3
Moins les recettes non disponibles	(499,3)
Coût net du Ministère	624,1

Tableau 8 : Éléments de passif éventuel

	Montant du passif éventuel [a] (en millions \$)		
	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Réclamations	283,0	297,0	292,0
Recours collectif prévu	0,0	0,0	711,3
Cas visés par un mandamus découlant de la mise en œuvre de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> [b]	11 820,0	3,1	0,0

[a] Les montants présentés correspondent à la valeur nominale des réclamations, non au montant qui pourrait devoir être versé pour régler ces réclamations.

[b] Les cas visés par un mandamus ont été réglés hors cour en 2004–2005.

Tableau 9 : Prêts aux immigrants

Changement d'une année à l'autre (en millions \$)	2002–2003	2003–2004	2004–2005
Solde d'ouverture	47,2	43,5	42,5
Nouveaux prêts et intérêts courus	11,5	13,9	14,1
Montant reçu (fonds recouverts)	(14,5)	(14,1)	(13,8)
Radiation	(0,7)	(0,8)	(0,9)
Solde de clôture	43,5	42,5	41,9

Le total des autorisations s'élève à 110 millions de dollars en vertu de l'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Tableau 10 : Sources des recettes non disponibles

Résultats stratégiques (en millions \$)	Recettes réelles 2002–2003	Recettes réelles 2003–2004	2004–2005	
			Recettes prévues	Recettes réelles [c]
Maximiser les avantages des migrations internationales				
Frais de traitement - Immigration	218,7	213,6	215,4	250,3
Frais relatifs au droit de résidence permanente [a]	143,1	150,3	140,0	165,8
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
Frais de traitement – Immigration	5,7	5,6	7,5	6,9
Intérêt sur le Programme de prêts aux immigrants	0,9	0,9	1,0	0,9
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
Frais de traitement – Citoyenneté	25,0	29,8	31,4	26,0
Droits exigés pour la citoyenneté	17,6	20,5	21,4	18,4
Gérer l'accès au Canada				
Frais de traitement - Immigration [b]	24,8	53,2	25,7	30,9
Obligations des sociétés de transport [b]	1,9	1,8	2,8	0,0
Autres (droits pour l'accès à l'information) [d]				
	0,1	0,1	0,0	0,1
Total des recettes [c]	437,8	475,8	445,2	499,3

[a] En date du 28 juin 2002, conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les droits exigés pour l'établissement ont été renommés frais relatifs au droit de résidence permanente.

[b] Les recettes liées aux examens après les heures normales de travail, les autres méthodes d'examen, le paiement des coûts de renvoi et les obligations des sociétés de transport ont été transférés à l'Agence des services frontaliers du Canada dans le cadre du transfert de responsabilités effectué le 8 octobre 2004. Les recettes prévues pour 2004–2005 englobent ces activités; toutefois, à la suite du transfert, les recettes réelles pour 2004–2005 n'incluent pas ces montants.

[c] Les recettes réelles de 499,3 M\$ pour 2004–2005 dépassent de 54,1 M\$ les recettes prévues pour 2004–2005, qui étaient de 445,2 M\$. L'augmentation est en grande partie attribuable à la maximisation des avantages des migrations internationales (augmentation de 60,7 M\$). L'augmentation s'explique par un volume de demandes de résidence permanente plus élevé que prévu et les recettes qui en découlent. Les recettes liées à la citoyenneté ont été de 8,4 M\$ inférieures aux prévisions, puisque le nombre de demandes reçues en 2004–2005 a été inférieur au nombre prévu.

[d] Les frais payés pour l'accès à l'information n'étaient pas compris en 2002–2003 et 2003–2004.

Remarques :

- Toutes les recettes sont versées au Trésor et ne peuvent être dépensées par le Ministère.
- Pour le barème des frais exigés par Citoyenneté et Immigration Canada, voir www.cic.gc.ca/francais/demandes/bareme.html.



partie 5 : Annexes et rapport d'ensemble

Tableau 11 : Frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'exiger des frais	Date de la dernière modification	Recettes		Coût total (en milliers de \$)	Norme de rendement (notes 4 et 5)	Résultats liés au rendement (note 5)	Années de planification			
				permanentes (en milliers de \$) [note 1]	réelles (en milliers de \$) [note 2]				Exercice	Recettes permanentes (en milliers de \$) [note 6]	Coût total estimatif (en milliers de \$)	
Frais relatifs au droit de résidence permanente (anciennement droit exigé pour l'établissement)	Frais réglementaires	Loi sur la gestion des finances publiques (LGF), LPR et RPR en date du 28 juin 2002	28 février 1995	140 000 \$	165 790 \$	261 000 \$	Les personnes qui acquièrent le statut de résident dans le budget fédéral de 1995; ils sont exigés en reconnaissance des avantages tangibles et intangibles que procure l'acquisition du statut de résident permanent.	Ces frais sont étroitement liés au traitement des demandes de résidence permanente.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	150 000 \$ 150 000 \$ 150 000 \$	s.o.	
Frais relatifs au traitement de la demande de résidence permanente; frais relatifs à la carte de résident permanent; frais relatifs au document de voyage de résident permanent	Frais réglementaires	LPR et RPR en date du 28 juin 2002	28 juin 2002	134 600 \$	154 609 \$	261 000 \$	Demande de résidence permanente A l'étranger : Contrôle à l'entrée des niveaux d'immigration grâce à la délivrance de visas conformément aux cycles annuels établis. On traite en priorité les demandes liées à la renouveau des entrées (ou des travailleurs qualifiés désignés par les gouvernements provinciaux). Remarque : Les délais de traitement détaillés, présentés selon les missions à l'étranger et la catégorie de visas de CIC, sont publiés sur le site Web de CIC. Les sites Web d'AEC à l'étranger ont traité un lien avec le site Web de CIC afin d'assurer l'uniformité des données. Au Canada : Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC pour les Centres de traitement des demandes. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour chaque semaine. (www.dccg.ca/francais/ministere/dela/index.htm)	Demande de résidence permanente A l'étranger : Vissas d'immigrant : Pour l'année civile 2004, les missions à l'étranger ont dépassé de 1 % le cible de visas à délivrer. Au total, 207 042 visas d'immigrant ont été délivrés à l'étranger. Les missions ont traité dans les six mois 58 % des demandes présentées par des membres de la catégorie économique et 82 % des visas de 12 mois. Les demandes ont traité dans les six mois 40 % des demandes présentées par des candidats des provinces, et plus de 81 % dans les 12 mois. Les missions ont également traité 70 % des demandes présentées par les membres de la catégorie des gens d'affaires dans les 36 mois. Au Canada : Parrainage : 99 % des engagements (époux, conjoints, enfants) sont actuellement traités dans les 30 jours. Autres catégories : L'examen initial des demandes de RP est actuellement effectué dans les 5 à 8 mois, selon la catégorie d'immigrants.	Demande de résidence permanente A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 72 % des demandes de visas de TI ont été traitées dans les 2 jours. A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 72 % des demandes étaient traitées en 4 semaines ou moins. Au Canada : Le délai moyen de traitement observé récemment est de 47 jours civils au CTD de Veveyville.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	151 000 \$ 151 000 \$ 151 000 \$	261 000 \$ 261 000 \$ 261 000 \$
Frais relatifs au permis de travail (individu et groupe d'artistes de spectacle)	Frais réglementaires	LPR et RPR en date du 28 juin 2002	21 janvier 1997	22 300 \$	27 328 \$	49 600 \$	A l'étranger : Traitement rapide. Les délais de traitement antérieurs présentés par mission à l'étranger et pour chaque catégorie sont mis à jour régulièrement sur le site Web de CIC. Au Canada : Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC pour les Centres de traitement des demandes. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour chaque semaine. (www.dccg.ca/francais/ministere/dela/index.htm)	Document de voyage de résident permanent A l'étranger : Traitement rapide. Carte de résident permanent Au Canada : voir ci-dessus.	Document de voyage de résident permanent A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 79 % des demandes ont été traitées en 2 jours ou moins. Document de voyage de résident permanent A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 79 % des demandes ont été traitées en 4 semaines ou moins. Au Canada : Le délai moyen de traitement observé récemment est de 47 jours civils au CTD de Veveyville.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	23 300 \$ 23 300 \$ 23 300 \$	49 600 \$ 49 600 \$ 49 600 \$
Frais relatifs à la demande de permis de travail (individu et groupe d'artistes de spectacle)	Frais réglementaires	LPR et RPR en date du 28 juin 2002	21 janvier 1997	18 000 \$	20 597 \$	28 900 \$	A l'étranger : Vissas de résident temporaire : Traitement rapide. Les délais de traitement antérieurs présentés par mission à l'étranger et pour chaque catégorie sont mis à jour régulièrement sur le site Web de CIC. Au Canada : Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC pour les Centres de traitement des demandes. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour chaque semaine. (www.dccg.ca/francais/ministere/dela/index.htm)	Document de voyage de résident permanent A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 72 % des demandes de visas de TI ont été traitées dans les 2 jours. A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 72 % des demandes étaient traitées en 4 semaines ou moins. Au Canada : Le délai moyen de traitement observé récemment est de 47 jours civils au CTD de Veveyville.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	20 200 \$ 20 200 \$ 20 200 \$	28 900 \$ 28 900 \$ 28 900 \$	
Frais relatifs à la demande de permis de travail (individu et groupe d'artistes de spectacle)	Frais réglementaires	LPR et RPR en date du 28 juin 2002	21 janvier 1997	67 700 \$	79 389 \$	105 200 \$	A l'étranger : Vissas de résident temporaire : Traitement rapide. Les délais de traitement antérieurs présentés par mission à l'étranger et pour chaque catégorie sont mis à jour régulièrement sur le site Web de CIC. Au Canada : Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC pour les Centres de traitement des demandes. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour chaque semaine. (www.dccg.ca/francais/ministere/dela/index.htm)	Document de voyage de résident permanent A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 72 % des demandes de visas de TI ont été traitées dans les 2 jours. A l'étranger : Pour l'année civile 2004, 72 % des demandes étaient traitées en 4 semaines ou moins. Au Canada : Le délai moyen de traitement observé récemment est de 47 jours civils au CTD de Veveyville.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	74 500 \$ 74 500 \$ 74 500 \$	105 200 \$ 105 200 \$ 105 200 \$	

2004-2005							Années de planification				
Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'exiger des frais	Date de la dernière modification	Recettes prévues (en milliers de \$) [note 1]	Recettes réelles (en milliers de \$) [note 2]	Coût total (en milliers de \$) [note 3]	Norme de rendement [notes 4 et 5]	Résultats liés au rendement [note 3]	Exercice	Recettes prévues (en milliers de \$) [note 6]	Coût total estimatif (en milliers de \$) [note 6]
L'attribution de séjours au Canada à titre de résident temporaire							Au Canada : Perçonnat. Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC pour les Centres de traitement des demandes. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour chaque semaine. (www.cic.gc.ca/francais/ministere/deaia/index.htm)	Au Canada : Perçonnat. du statut. Le délai moyen de traitement observé récemment est de 47 jours civils au CTD de Vegreville.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	2 500 \$ 2 500 \$ 2 500 \$	2 900 \$ 2 900 \$ 2 900 \$
Frais relatifs au permis de séjour temporaire	Frais règlementaires	LPR et RPR en date du 28 juin 2002	2 janvier 1997	2 600 \$	2 795 \$	2 900 \$	A l'étranger : Traitement rapide. Au Canada : Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC pour les Centres de traitement des demandes. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour chaque semaine. (www.cic.gc.ca/francais/ministere/deaia/index.htm)	Permis de séjour temporaire. Le délai moyen de traitement observé récemment est de 47 jours civils au CTD de Vegreville.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	2 500 \$ 2 500 \$ 2 500 \$	2 900 \$ 2 900 \$ 2 900 \$
Frais relatifs au rétablissement du statut de résident temporaire	Frais règlementaires	LPR et RPR en date du 28 juin 2002	28 juin 2002	1 300 \$	1 987 \$		Les derniers délais moyens de traitement sont publiés sur le site Web de CIC. Ils sont mis à jour régulièrement. (www.cic.gc.ca/francais/ministere/deaia/index.htm)	Le dernier délai moyen de traitement est de 47 jours civils au CTD de Vegreville.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 300 \$ 1 300 \$ 1 300 \$	Coût compris dans les frais liés au visa de résident temporaire, au permis d'études et au permis de travail temporaire.
Autres services d'immigration (divers)	Frais règlementaires	LPR et RPR en date du 28 juin 2002	Divers	2 100 \$ [note 7]	1 530 \$ [note 7]	2 400 \$	Attestation et remplacement d'un document d'immigration : De 6 à 9 semaines	Remplacement de documents d'immigration actuellement de 6 à 8 semaines	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 350 \$ 1 350 \$ 1 350 \$	2 400 \$ 2 400 \$ 2 400 \$
Droit exigé pour la citoyenneté	Frais règlementaires	LGFP. Loi sur la citoyenneté et son règlement	2 janvier 1997	21 400 \$	18 416 \$		Les personnes qui acquièrent le statut de citoyen du Canada doivent payer ces frais. (Voir la page 49 pour plus de détails sur la citoyenneté.) Les personnes âgées de moins de 18 ans ne paient pas ces frais.	Ces frais sont liés à l'acquisition du statut de citoyen canadien (voir frais relatifs à une modification de la citoyenneté ci-dessous).	2005-2006 2006-2007 2007-2008	21 400 \$ 21 400 \$ 21 400 \$	s.o.
Frais relatifs à une application d'Attestation d'immigration, réintégration, réputation	Frais règlementaires	Loi sur la citoyenneté et son règlement	2 janvier 1997	26 800 \$	21 837 \$	43 400 \$	Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour régulièrement. (www.cic.gc.ca/francais/ministere/deaia/index.htm)	Dans 80 % des cas, une décision finale est prise dans les 15 à 18 semaines suivant le dépôt de la demande initiale est effectué en 9 mois ou moins dans 90 % des cas.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	26 400 \$ 26 400 \$ 26 400 \$	43 400 \$ 43 400 \$ 43 400 \$
Frais relatifs au document de la citoyenneté, Attestation de la citoyenneté et recherches dans les dossiers de la citoyenneté	Frais règlementaires	Loi sur la citoyenneté et son règlement	2 janvier 1997	4 600 \$	4 143 \$	9 700 \$	Les délais moyens de traitement observés récemment sont publiés sur le site Web de CIC. Ces délais sont des estimations et sont mis à jour régulièrement. (www.cic.gc.ca/francais/ministere/deaia/index.htm)	80 % des demandes d'attestation sont traitées en 7 mois ou moins. Toutes les recherches sont effectuées en 3,5 mois ou moins.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	4 600 \$ 4 600 \$ 4 600 \$	9 700 \$ 9 700 \$ 9 700 \$
Frais d'utilisation				Total 441 400 \$	Total 493 323 \$	Total 503 100 \$			Total partiel : 476 550 \$ Total partiel : 476 550 \$	Total partiel : 503 100 \$ Total partiel : 503 100 \$	

Notes :

- Note 1 : Source : *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*.
- Note 2 : Les remises pour l'année en cours ont été déduites de tous les montants.
- Note 3 : L'ensemble des coûts pour 2002-2003 comprend une estimation des coûts pour les autres ministères et correspond aux meilleures données disponibles.
- Note 4 : Les délais de traitement indiqués correspondent à une moyenne et changent souvent selon le nombre des demandes reçues.
- Note 5 : Selon un avis juridique couramment admis, si l'imposition des frais correspondants ou la modification la plus récente a eu lieu avant le 31 mars 2004 :
 - la norme de rendement, si elle est fournie, peut ne pas respecter toutes les exigences d'établissement en vertu de la LIRA (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes);
 - les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 3.1 de la LIRA portant sur la réduction des frais d'utilisation pour insatisfaction du rendement.
- Note 6 : Source : *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006*.
- Note 7 : Les recettes liées aux examens après les heures normales de travail, les autres méthodes d'examen, le paiement des coûts de renvoi et les obligations des sociétés de transport ont été transférées à l'Agence des services frontaliers du Canada dans le cadre du transfert de responsabilités effectué le 8 octobre 2004. Les recettes liées à ces secteurs d'activité sont comprises dans les recettes prévues pour 2004-2005; toutefois, à la suite du transfert, les recettes réelles pour 2004-2005 n'incluent pas ces montants.

Tableau 12 : Principales mesures réglementaires

Réglementation	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Règlement sur les consultants en immigration	Reconnaître la Société canadienne des consultants en immigration (SCCI) comme un organisme indépendant et auto-réglementé chargé de régir l'activité des consultants en immigration.	Garantir que seuls les consultants qui sont des membres en règle de la SCCI, ou les avocats qui sont des membres en règle d'une société canadienne de juristes ou encore les notaires qui sont des membres en règle de la Chambre des notaires du Québec peuvent représenter, contre rémunération, un client devant CIC, l'ASFC ou la CISR dans une affaire liée à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> .	Ce règlement est entré en vigueur le 13 avril 2004. Les changements ainsi apportés semblent positifs à court terme; seul un examen à long terme permettra cependant d'en déterminer pleinement les effets.
<i>Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	Préciser les dispositions en vigueur, modifier les dispositions pour mieux tenir compte de la réalité du programme, et garantir que le Règlement respecte mieux l'objectif poursuivi par la politique au départ.	Respecter les nouvelles dispositions réglementaires.	Ce règlement est entré en vigueur le 22 juillet 2004. Ces modifications permettent de mieux harmoniser la politique et l'exécution du programme.
Dispense de frais – XI ^e Championnats du monde de natation (FINA)	Dispenser les représentants et les participants aux Championnats de la FINA des frais exigés pour le traitement des demandes de visa.	Garantir la mise en place de la mesure de manière à ce que les bureaux à l'étranger disposent de suffisamment de temps pour traiter les demandes de visa.	Cette modification est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2005. Le délai de trois mois a été suffisant pour traiter à temps les demandes de visa des représentants et des participants.
Tutelle	Retrait du texte du Règlement des dispositions inopérantes.	Garantir que les dispositions qui ne peuvent être appliquées sont retirées du Règlement avant leur entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2005.	Cette modification est entrée en vigueur le 22 mars 2005. Cette modification permet de rendre le Règlement plus transparent.
Collaborer avec la nouvelle agence (ASFC) pour garantir que la Loi et le Règlement tiennent compte des nouvelles réalités opérationnelles.	Préciser le partage des responsabilités relatives à l'immigration au sein du gouvernement.	Préciser les dispositions de la LIPR qui relèvent du ministre de SPPCC et celles qui relèvent du ministre de CIC. Préparer un protocole d'entente qui précisera le partage des responsabilités. Établir des documents distincts pour la désignation et la délégation des pouvoirs.	Le projet de loi C-26, parrainé par le ministre de SPPCC, est actuellement devant le Parlement. Des protocoles d'entente sont en voie d'être établis pour préciser le partage des responsabilités et assurer une mise en œuvre cohérente du programme d'immigration. Deux documents distincts, l'un désignant les agents, l'autre déléguant les pouvoirs, sont en préparation pour 2005.

Tableau 13 : Rapport d'étape sur les grands projets de l'État

SYSTÈME MONDIAL DE GESTION DES CAS

Description

Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) est un programme pluriannuel destiné à remplacer plusieurs des systèmes administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) par un système de gestion des cas intégré pour toutes les opérations client de CIC et de l'ASFC.

Une fois en place, le SMGC permettra d'améliorer l'intégrité et l'efficacité globales du programme, de même que la prestation des services à la clientèle et facilitera les communications et la mise en commun des données entre CIC et l'ASFC et nos autres partenaires. Le SMGC constituera aussi le fondement technologique qui permettra d'appuyer les nouvelles initiatives ministérielles et de tirer profit de technologies innovatrices.

Étape du projet	Le SMGC en est actuellement à l'étape de la mise en œuvre.
Ministère responsable	Citoyenneté et Immigration Canada
Agence participante	Agence des services frontaliers du Canada
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Maître d'œuvre	Accenture Inc. 160, rue Elgin, bureau 2100 Ottawa (Ontario) K2P 2C4

Grandes étapes	Date
Approbation de la totalité des fonds par le Conseil du Trésor pour le projet du SMGC en même temps que la présentation au Conseil du Trésor de CIC concernant la mise en œuvre de ses nouvelles orientations et de la nouvelle <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> .	Août 2000
Le Conseil du Trésor approuve l'avant-projet du SMGC et le désigne grand projet de l'État.	Mars 2001
Le Conseil du Trésor attribue au SMGC l'approbation définitive du projet (ADP).	Janvier 2002
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada affiche, pour soumission, une demande de propositions pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des cas disponible dans le commerce.	Février 2002
Attribution du contrat pour le progiciel commercial de gestion des cas.	Mars 2003
Achèvement de la modélisation et de la détermination des exigences de haut niveau.	Mai 2003
Approbation définitive du projet modifié par le Conseil du Trésor.	Octobre 2003
Mise en œuvre du premier module (Citoyenneté) du SMGC.	Septembre 2004

À venir

Présentation de l'approbation définitive du projet modifiée aux ministres du Conseil du Trésor.	Septembre 2005
Les conclusions préliminaires de la vérification dite de système en voie d'élaboration du projet du SMGC devraient être disponibles au moment de la présentation de l'ADP modifiée. On prévoit que le rapport final sera prêt en novembre 2005.	Novembre 2005
Mise en œuvre des deux derniers modules du SMGC (facilitation de l'immigration et exécution de la loi et réfugiés).	Juin 2006

Rapport d'étape et explication des écarts

- Le Conseil du Trésor a accordé son approbation préliminaire au projet le 1^{er} mars 2001, et les coûts prévus étaient de 194,8 millions de dollars.
- L'approbation définitive du projet a été accordée par le Conseil du Trésor le 31 janvier 2002, et les coûts prévus étaient de 194,8 millions de dollars. Le projet devait être terminé le 31 mars 2005 (à confirmer).
- Peu après l'approbation préliminaire du projet, on a décidé d'acquérir et de configurer un progiciel commercial de gestion des relations avec les clients plutôt que de créer la fonctionnalité requise pour le SMGC. En raison de cette décision, il a fallu mettre en place un long processus d'acquisition concurrentielle, qui commençait en mars 2001 et devait se terminer le 1^{er} juillet 2002. Les retards liés à l'acquisition et au marché, indépendants de la volonté de CIC, ont été de neuf mois; c'est pourquoi le contrat n'a pas pu être accordé avant le 26 mars 2003. Ce retard a eu des répercussions sur les activités et les ressources qui étaient étroitement liées à l'issue du processus d'acquisition. Même si les responsables du projet ont pris des mesures pour atténuer les répercussions du retard, ses coûts ont été évalués à 7,8 millions de dollars.
- Le Conseil du Trésor a accordé une ADP modifiée le 9 octobre 2003. Reconnaisant les répercussions des retards liés à l'acquisition, le Conseil du Trésor a accru l'autorisation de dépenser du projet de 7,8 millions de dollars pour le porter à 202,6 millions de dollars, mais n'a pas financé les frais supplémentaires. Les plans de mise en œuvre subséquents ont porté sur les répercussions du retard lié à l'acquisition et ont établi une nouvelle date de parachèvement du projet, soit décembre 2005.
- Le premier module du SMGC – Citoyenneté – devait être mis en œuvre en juin 2004, mais ne l'a pas été avant septembre 2004, trois mois après la date prévue. Ce changement a principalement été décidé pour empêcher que la qualité du produit ne soit compromise par un échéancier trop court, et garantir que l'assise établie par l'installation initiale de SMGC soit aussi solide et fiable que possible.
- À la lumière de l'expérience acquise au cours de la première installation, les plans du parachèvement du reste des fonctions ont été examinés d'un œil critique. On a déterminé que même si le projet pouvait être terminé sans dépasser l'autorisation de dépenser actuelle, la date devait quand même être reportée à juin 2006. On s'assure ainsi d'avoir suffisamment de temps pour terminer toutes les activités connexes et réussir la mise en œuvre.
- En mars 2005, les analystes du Conseil du Trésor ont exigé des responsables du SMGC qu'ils fournissent des éclaircissements sur ses coûts, sa portée et son échéancier. Ainsi, on préparera une ADP modifiée qui sera présentée aux ministres du Conseil du Trésor au début de l'automne 2005. Par ailleurs, le projet du SMGC fera l'objet d'une vérification dite de système en voie d'élaboration. Les résultats de la vérification préliminaire devraient être accessibles au moment où l'ADP modifiée sera présentée, et on prévoit que le rapport final sera présenté au Comité de vérification et d'évaluation du ministère en novembre 2005.

Avantages pour le secteur

- Le SMGC est un système administratif qui permettra à CIC et à l'ASFC de respecter leurs mandats et d'offrir des services opérationnels efficaces.

Tableau 14 : Détails sur les programmes de paiement de transfert (PPT)

Paievements de transfert par résultat stratégique

Résultats stratégiques (en millions \$)	Dépenses réelles 2002–2003	Dépenses réelles 2003–2004	2004–2005		
			Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Subvention pour l'Accord Canada-Québec [a]	157,4	149,9	159,6	160,8	160,8
Total des subventions	157,4	149,9	159,6	160,8	160,8
CONTRIBUTIONS					
Maximiser les avantages des migrations au Canada					
Élaboration de la politique de migration	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Programme des consultants en immigration	0,0	0,7	0,5	0,5	0,5
Maintenir la tradition humanitaire du Canada					
Programme d'aide au rétablissement [b]	41,0	40,4	45,0	43,9	42,5
Organisation internationale pour les migrations	1,2	1,1	2,0	1,5	1,2
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants [c]	33,2	36,7	33,6	42,4	38,4
Programme d'accueil [d]	2,7	2,9	2,8	3,1	3,1
Cours de langue pour les immigrants au Canada [e]	91,7	92,7	105,6	94,6	94,0
Contributions aux provinces	46,5	44,3	45,1	45,7	45,7
Total des contributions	216,6	219,1	234,9	232,0	225,7
Total des paiements de transfert [f]	374,0	369,0	394,5	392,8	386,5

[a] Les subventions pour l'Accord Canada-Québec et les contributions aux provinces reconnaissent l'importance des services d'établissement en répondant à la nécessité croissante d'aider les immigrants à s'intégrer.

[b] Le Programme d'aide au rétablissement, anciennement appelé Programme d'aide à l'adaptation, aide à payer des logements temporaires, des vêtements, des meubles et les frais de subsistance pour les réfugiés au sens de la Convention indigents pendant une durée pouvant aller jusqu'à un an.

[c] Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants fournit des fonds pour les services tels l'orientation, le counselling paraprofessionnel, la traduction, l'aide à la recherche d'emploi et les cours de langue de niveau avancé.

[d] Les fonds affectés au Programme d'accueil sont utilisés pour jumeler les nouveaux arrivants avec des bénévoles canadiens (individus et groupes), qui les aident à s'établir et à s'intégrer.

[e] Le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada fournit des fonds pour une formation linguistique de base dans les deux langues officielles du Canada afin d'aider les immigrants adultes à s'intégrer socialement culturellement, économiquement et politiquement.

[f] De façon générale, les dépenses prévues de 394,5 M\$ ont baissé à 392,8 M\$, principalement en raison des ressources attribuées aux Cours de langue de niveau avancé qui ont été transférées à l'exercice financier de 2005–2006. Les dépenses réelles de 386,5 M\$ ont été inférieures à ce qui avait été prévu, principalement en raison des dépenses réduites effectuées pour les Cours de langue de niveau avancé basées sur l'incertitude par rapport à l'approbation du Budget supplémentaire des dépenses par le Parlement.

La responsabilité de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) a été transférée à CIC par décret, le 3 février 2005. Les paiements de transfert de CIC pour 2004–2005 n'incluent pas les autorisations ou dépenses liées à ce projet. Ces autorisations devraient être transférées de RHDCC à CIC dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2005–2006.

Détails sur les programmes de paiement de transfert (PPT)

PROGRAMME D'AIDE AU RÉÉTABLISSEMENT (PAR)

Date de mise en œuvre : 1998

Date de clôture : Les conditions doivent être renouvelées au plus tard le 31 mars 2010.

Financement total : Permanent

Description du programme de paiement de transfert :

Le PAR permet de fournir un soutien du revenu et divers autres services aux réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) qui arrivent au Canada après être passés par le processus d'identification et de sélection à l'étranger. Dans le cadre du PAR, un soutien du revenu est fourni aux RPG pendant une période allant jusqu'à 12 mois (24 mois dans le cas des personnes ayant des besoins spéciaux). Les montants versés au titre du soutien du revenu sont établis à la lumière des taux d'aide sociale appliqués dans les provinces. Les fournisseurs de services (FS) offrent, au nom de CIC, divers services d'établissement et d'orientation aux RPG pendant les quatre à six premières semaines qu'ils passent au Canada. Ces services vont de l'accueil initial à l'aéroport à l'aide à la recherche d'un logement permanent.

Objectif(s) et résultats prévus :

Le résultat stratégique établi pour le PAR est de veiller à ce que les réfugiés parrainés par le gouvernement reçoivent suffisamment d'aide pour s'adapter, s'intégrer et s'établir au Canada. Ce programme fournit également un soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés et aux personnes visées par des considérations humanitaires dont le rétablissement au Canada a été accepté et qui ont besoin d'aide financière ou présentent d'autres besoins spéciaux.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

- En 2004–2005, tous les réfugiés parrainés par le gouvernement qui ont été admis au Canada et qui se sont installés hors du Québec ont reçu un soutien du revenu et divers services immédiats essentiels dans le cadre du PAR.
- En moyenne, 5 700 réfugiés parrainés par le gouvernement ont obtenu des services dans le cadre du PAR chaque mois de l'année.
- Le Groupe de travail sur le PAR a été revitalisé pour renforcer le partenariat entre CIC et les fournisseurs de services et contribuer à améliorer la situation des réfugiés.
- L'évaluation du PAR a été achevée en octobre 2004.
- Les conditions du programme, qui ont été renouvelées en mars 2005, ont été modifiées pour permettre une plus grande souplesse : financement des services indirects (projets de recherche, etc.), fournisseurs de services à l'étranger, prestation élargie d'un soutien du revenu aux mineurs non accompagnés et prestation, dans le cadre du PAR, d'un soutien du revenu aux quasi-réfugiés se trouvant dans des situations exceptionnelles.

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Total des autorisations 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart
Maintenir la tradition humanitaire du Canada						
- Total des subventions						
- Total des contributions	41,0	40,4	45,0	43,9	42,5	
- Total des autres paiements de transfert						
Total pour le secteur d'activité (ou l'activité de programme)	41,0	40,4	45,0	43,9	42,5	
Total – PPT	41,0	40,4	45,0	43,9	42,5	

Commentaires sur les écarts :

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT ET D'ADAPTATION DES IMMIGRANTS (PEAI)

Date de mise en œuvre : 1974

Date de clôture : Les conditions relatives à l'établissement doivent être renouvelées au plus tard le 31 mars 2010.

Financement total : Permanent

Description du programme de paiement de transfert :

Le PEAI permet de fournir des services aux nouveaux arrivants, notamment des services d'accueil, d'orientation, de traduction et d'interprétation, d'aiguillage vers des ressources communautaires, de counselling axé sur la recherche de solutions, de renseignements généraux ainsi que liés à l'emploi.

Le PEAI finance la prestation de services directs aux immigrants, par exemple des services d'accueil, d'orientation, de traduction et d'interprétation, ainsi que des services liés à l'emploi. Les services offerts dans le cadre du PEAI incluent l'Orientation canadienne à l'étranger (OCE), qui offre aux immigrants, avant leur arrivée, un aperçu réaliste de la vie au Canada dans le cadre de séances d'orientation données par des organismes internationaux dans divers pays. Les sujets abordés sont notamment l'éducation, le climat, le logement, le coût de la vie et l'emploi.

Objectif(s) et résultats prévus :

Le résultat stratégique du PEAI est d'aider les immigrants à s'établir et à s'intégrer à la société canadienne de façon à ce qu'ils puissent, le plus tôt possible, devenir des membres actifs de la société canadienne.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

- L'évaluation du programme et les réponses de la direction aux recommandations ont été réalisées.
- Une boîte à outils visant à aider les petites communautés à attirer et à retenir des nouveaux arrivants a été élaborée en collaboration avec les partenaires.
- Les conditions relatives à l'établissement ont été renouvelées.

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Total des autorisations 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants						
- Total des subventions						
- Total des contributions	33,2	36,7	33,6	42,4	38,4	
- Total des autres paiements de transfert						
Total pour le secteur d'activité (ou l'activité de programme)	33,2	36,7	33,6	42,4	38,4	
Total – PPT	33,2	36,7	33,6	42,4	38,4	

Commentaires sur les écarts :

COURS DE LANGUE POUR LES IMMIGRANTS AU CANADA (CLIC)

Date de mise en œuvre : 1992

Date de clôture : Les conditions relatives à l'établissement doivent être renouvelées au plus tard le 31 mars 2010.

Financement total :
Permanent

Description du programme de paiement de transfert :

Les CLIC ont comme objectif d'offrir aux nouveaux immigrants adultes des cours de langue de base dans l'une des langues officielles du Canada. Les CLIC facilitent l'intégration sociale, culturelle et économique des immigrants et des réfugiés au Canada. En outre, le programme d'études des CLIC comprend de l'information visant à aider les nouveaux arrivants à s'adapter au mode de vie canadien.

Objectif(s) et résultats prévus :

Le résultat stratégique des CLIC est d'enseigner l'une des langues officielles du Canada aux immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique de façon à ce qu'ils puissent, le plus tôt possible, devenir des membres actifs de la société canadienne.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

- Les recommandations formulées dans l'évaluation du programme ont été examinées, placées en ordre de priorité et leur mise en œuvre a été amorcée.
- Les conditions relatives à l'établissement ont été renouvelées.

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Total des autorisations 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants						
- Total des subventions						
- Total des contributions	91,7	92,7	105,6	94,6	94,0	
- Total des autres paiements de transfert						
Total pour le secteur d'activité (ou l'activité de programme)	91,7	92,7	105,6	94,6	94,0	
Total – PPT	91,7	92,7	105,6	94,6	94,0	

Commentaires sur les écarts :

PROGRAMME D'ACCUEIL

Date de mise en œuvre : 1984

Date de clôture : Les conditions relatives à l'établissement doivent être renouvelées au plus tard le 31 mars 2010.

Financement total : Permanent

Description du programme de paiement de transfert :

L'objectif du Programme d'accueil est d'aider les immigrants à surmonter le stress associé au fait de s'établir dans un nouveau pays en recrutant, en formant, en jumelant et en surveillant des bénévoles qui aident les nouveaux arrivants à s'établir, à s'adapter et à s'intégrer.

Des bénévoles qui connaissent bien les coutumes canadiennes aident les nouveaux arrivants à se familiariser avec les services offerts et la façon de les utiliser, à s'exercer à parler l'anglais et le français, à établir des contacts dans leur domaine professionnel, de même qu'à prendre une part active à la vie de la communauté. De leur côté, les hôtes canadiens s'initient à de nouvelles cultures, à d'autres pays et à différentes langues; ils se font de nouveaux amis et resserrent les liens au sein de la communauté.

Objectif(s) et résultats prévus :

Le résultat stratégique visé par le Programme d'accueil est de fournir aux nouveaux arrivants des services d'établissement qui facilitent leur intégration sociale, culturelle, économique et politique, de façon à ce qu'ils puissent, le plus tôt possible, devenir des membres actifs de la société canadienne.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

- Une conférence nationale a été organisée sur le Programme d'accueil, de concert avec les organismes qui se consacrent à l'établissement; cette conférence fructueuse a été l'occasion de mettre en commun les pratiques les plus efficaces et de miser sur l'avenir du Programme d'accueil.
- L'évaluation du programme et les réponses de la direction aux recommandations ont été réalisées.
- Les conditions ont été renouvelées.

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Total des autorisations 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants						
- Total des subventions						
- Total des contributions	2,7	2,9	2,8	3,1	3,1	
- Total des autres paiements de transfert						
Total pour le secteur d'activité (ou l'activité de programme)	2,7	2,9	2,8	3,1	3,1	
Total – PPT	2,7	2,9	2,8	3,1	3,1	

Commentaires sur les écarts :

ACCORD CANADA-QUÉBEC

Date de mise en œuvre: 5 février 1991

Date de clôture : Permanent

Financement total : Permanent

Description du programme de paiement de transfert :

Préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et intégrer les immigrants au sein de cette province dans le respect de l'identité distincte du Québec.

Objectif(s) et résultats prévus :

Dans l'ensemble, les services d'accueil, de formation linguistique et d'intégration culturelle offerts par le Québec correspondent aux services qu'offre le Canada dans le reste du pays. Les services offerts par le Québec sont accessibles à tous les résidents permanents du Québec sans distinction, qu'ils aient été sélectionnés ou non par le Québec.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Le Québec transmet au Ministère le rapport annuel qu'il dépose à l'Assemblée nationale. Il lui transmet également son plan d'immigration.

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Total des autorisations 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart
Maintenir la tradition humanitaire du Canada						
- Total des subventions	157,4	149,9	159,6	160,8	160,8	
- Total des contributions						
- Total des autres paiements de transfert						
Total pour le secteur d'activité (ou l'activité de programme)	157,4	149,9	159,6	160,8	160,8	
Total – PPT	157,4	149,9	159,6	160,8	160,8	

Commentaires sur les écarts :

CONTRIBUTIONS VERSÉES AUX PROVINCES (MANITOBA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Date de mise en œuvre :
6 juin 2003 (Manitoba) et
5 avril 2004 (C.-B.)

Date de clôture : Permanent

Financement total :
Permanent

Description du programme de paiement de transfert :

Verser des fonds aux provinces qui ont signé avec CIC des ententes sur la prestation de services d'établissement aux immigrants (Colombie-Britannique et Manitoba), pour qu'elles puissent fournir des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants qui s'établissent sur leur territoire.

Objectif(s) et résultats prévus :

Les provinces ayant conclu des ententes sur la prestation des services d'établissement mettent sur pied et fournissent aux immigrants des services d'établissement et d'intégration qui sont efficaces, efficaces et comparables aux programmes et services offerts dans l'ensemble du Canada.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

La Colombie-Britannique présente annuellement un plan concernant les services, ainsi qu'un rapport annuel qui rend compte de la façon dont la Province a dépensé les fonds que lui a versés le gouvernement fédéral pour mettre sur pied des services d'établissement et d'intégration destinés aux immigrants. La Province s'est également engagée à établir un cadre de responsabilisation qui utilise des indicateurs de rendement semblables à ceux de CIC.

Le Manitoba présente annuellement un plan concernant les services, ainsi qu'un rapport annuel qui rend compte de la façon dont la Province a dépensé les fonds que lui a versés le gouvernement fédéral pour mettre sur pied des services d'établissement et d'intégration destinés aux immigrants. La Province a également convenu de collaborer avec CIC pour établir et appliquer des mesures et des indicateurs de résultats communs, afin de répondre aux besoins en matière d'évaluation et de reddition de comptes.

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Total des autorisations 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005	Écart
Maintenir la tradition humanitaire du Canada						
- Total des subventions						
- Total des contributions	46,5	44,3	45,1	45,7	45,7	
- Total des autres paiements de transfert						
Total pour le secteur d'activité (ou l'activité de programme)	46,5	44,3	45,1	45,7	45,7	
Total - PPT	46,5	44,3	45,1	45,7	45,7	
Commentaires sur les écarts :						

Tableau 15 : Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004–2005

Réponse aux comités parlementaires

S. O.

Réponse au Bureau du vérificateur général

La gestion des programmes fédéraux de prestations pharmaceutiques – Novembre 2004

www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041104cf.html

Ce chapitre du rapport du Bureau du vérificateur général porte sur les programmes de prestations pharmaceutiques que gèrent six ministères fédéraux, dont Citoyenneté et Immigration Canada; les autres ministères sont Santé Canada, Anciens Combattants Canada, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, et Service correctionnel Canada.

Le Programme fédéral de santé intérimaire de CIC est petit comparé aux programmes des autres ministères; seules deux des cinq recommandations du rapport s'y appliquent.

Vérifications ou évaluations externes

S. O.

Vérifications ou évaluations internes

Vérification du programme d'immigration du Caire – Février 2005

www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/verification/caire.html

Intégrité du programme au CTD-Vegreville – Septembre 2004

www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/verification/vegreville.html

Vérification du cadre de contrôle du Programme fédéral de santé intérimaire – Avril 2004

www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/verification/fsi.html

Évaluation du programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)

Évaluation du Programme d'accueil

Évaluation du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)

Évaluation du Programme d'aide au rétablissement (PAR)

Évaluation de l'adhésion du Canada à l'Organisation internationale pour les migrations

www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/evaluation/OIM/index.html

Tableau 16 : Stratégies de développement durable (SDD)

Éléments à traiter	Commentaires du Ministère
<p>1. Quels sont les principaux buts, objectifs et cibles à long terme de votre SDD?</p>	<p>La troisième stratégie de développement durable de CIC a été déposée au Parlement le 16 février 2004.³⁹ Outre les trois objectifs que contenait la deuxième SDD, la SDD actuelle compte un objectif visant à soutenir la pérennité socioculturelle.</p> <p>Les quatre principaux objectifs de la stratégie sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement; 2. sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs du développement durable; 3. favoriser la pérennité socioculturelle; 4. promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité. <p>Les objectifs 1, 2 et 4 sont les mêmes que dans la deuxième SDD; le Ministère a décidé d'incorporer à sa présente stratégie la pérennité socioculturelle.</p> <p>La SDD comprend un plan d'action triennal (du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2007) qui décrit, pour chaque objectif principal, les buts à atteindre, les mesures à prendre et les échéances à respecter.</p>
<p>2. Comment ces buts, objectifs et cibles à long terme aident-ils à réaliser les résultats stratégiques du ministère ou de l'organisme?</p>	<p>La deuxième SDD de CIC était surtout axée sur l'aspect environnemental du développement durable. La nouvelle stratégie de CIC continue d'accorder beaucoup de poids à cet objectif. Il demeure, toutefois, que les politiques et les programmes du Ministère ont toujours mis en relation les considérations économiques et sociales, d'une part, et la situation nationale et internationale, d'autre part. Même si l'immigration continue de stimuler l'économie canadienne et de permettre au pays d'accueillir, au besoin, un surcroît de main-d'œuvre hautement qualifiée, elle a aussi contribué à former le tissu social de notre pays, et elle continue de le façonner. Par conséquent, CIC a ajouté une nouvelle dimension sociale à sa troisième SDD.</p>
<p>3. Quelles sont les cibles établies pour la période visée?</p>	<p>La troisième SDD cible surtout les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités du Ministère (p. ex. réduction des ressources, gestion du parc automobile, installations) • Les communications et la diffusion de l'information • La sensibilisation au développement durable au sein du Ministère et auprès des groupes de clients (nouveaux arrivants, fournisseurs de services) • L'intégration d'une composante environnementale aux processus de planification, d'établissement de politiques et de mise en œuvre du Ministère • La recherche • La pérennité socioculturelle au sein du Ministère et pour le bénéfice de ses clients • La mesure du rendement et la reddition de comptes

³⁹ La troisième stratégie de développement durable de Citoyenneté et Immigration Canada, *Stratégie de développement durable III, Le 1^{er} janvier 2004 – le 31 mars 2007* est en ligne à www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/strategie-2004.html.



Éléments à traiter	Commentaires du Ministère
4. Quels progrès ont été réalisés (cela inclut les résultats obtenus en fonction des objectifs et les progrès par rapport aux cibles établies) jusqu'à présent?	
5. Quels ajustements avez-vous faits, le cas échéant? (Pour mieux mettre ces renseignements en contexte, décrivez la façon dont les leçons tirées ont influencé ces ajustements.)	S.O.

Tableau 17 : Politiques sur les voyages

Citoyenneté et Immigration Canada respecte les Autorisations spéciales de voyager établies par le SCT de même que la Directive sur les voyages du SCT, y compris les taux et les indemnités.



partie 6 :

Index

A

Accord Canada-Québec 29, 31, 66, 78, 83
admission 7, 20, 26, 30–33, 57
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) 1, 4, 6, 8, 9, 13, 14, 17, 21, 23, 37, 39, 40, 53–55, 60, 67, 72, 75–77
analyse comparative entre les sexes (ACS) 56
Architecture d'activités de programmes 7, 15

C

Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions (CIPC) 47, 48
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) 15, 17, 38, 60
Cadre de responsabilisation de gestion 14, 50
carte de résident permanent 18, 49, 55
centres de traitement des demandes 64
citoyenneté 1–5, 8, 10, 13, 16–18, 27, 42, 44, 45, 49, 50, 51, 53, 58, 59, 61, 64, 72, 76, 77, 85, 86, 87
Citizine 51
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) 7, 21, 22, 36, 37, 39, 41, 58, 75
Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) 12
communautés francophones en situation minoritaire 21, 30, 38, 47
Conférences nationales sur l'établissement 45
conjoints 1, 24, 25, 27, 28, 32, 65
conjoints de fait 25, 27, 28
Consultations intergouvernementales (CIG) 12
Cours de langue de niveau avancé 10, 12, 21, 29, 42–45, 78
Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) 46, 48, 60, 78, 81, 85

D

développement durable 86
diversité 11, 52, 59

E

Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) 57
Entente sur les tiers pays sûrs 38, 41
entrepreneurs 30–32
époux 1, 24, 25, 27, 28, 32, 65
établissement 5, 8, 9, 11, 12, 19, 20, 21, 31, 33, 34, 40, 42–50, 52, 60, 72, 78–82, 84–86
étudiants 2, 7, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 30, 33, 34, 47, 52, 53, 55
examen des risques avant renvoi (ERAR) 4, 53

F

favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne 5, 8, 12, 42
fournisseurs de services (FS) 36, 39, 43–47, 79, 86
frais d'utilisation 73

G

gens d'affaires 7, 20, 24, 25, 30–32, 52, 65
gérer l'accès au Canada 5, 53, 67, 68, 72
gestion du risque 16, 39, 44, 54, 55
gestion moderne 13–16, 50, 64
grands-parents 2, 17, 18, 24, 25, 27, 28, 65

H

HCR 36–38, 40

I

immigration économique 24, 25, 65, 66
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) 61, 64, 67, 78
Initiative des travailleurs formés à l'étranger 45
Intégration i, 2, 5, 8, 12, 13, 15, 20, 21, 27, 42–51, 56, 57, 59, 64, 67, 68, 72, 78, 80–84, 86
investisseurs 7, 25, 30–32

L

langues officielles 29, 30, 44, 57, 66, 78, 81
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) 4, 14, 25, 27, 28, 30, 50, 53, 71, 72, 75, 76
Loi sur la citoyenneté 4

M

maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada 5, 7, 12, 23, 25, 26
mesure du rendement 47, 50, 86
Metropolis 59, 64

O

Organisation internationale pour les migrations (OIM) 13, 40, 59, 85



P

paiements de transfert 13, 78, 79–84
parrainage 25, 28, 37, 38, 55
partenaires conjugaux 27
personnes à charge 24, 32, 35–37, 65
plan d'immigration 17, 24, 27, 35, 83
portail 2, 12, 17, 18, 21, 30, 43, 46, 47, 56, 58
prestation des services 11, 13, 14, 16, 17, 19, 47–49, 64, 76, 84
Programme concernant les aides familiaux résidents 26, 32
Programme d'accueil 43, 46, 48, 52, 60, 78, 82, 85
Programme d'aide au rétablissement (PAR) 35, 36, 39, 60, 78, 79, 85
Programme d'assurance de la qualité 44, 50
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) 48, 52, 60, 78, 80, 85
Programme d'immigration des gens d'affaires 30, 31
Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) 37, 38
Programme des candidats des provinces 25, 29, 30
Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) 9, 35, 36, 67, 69, 85
protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir 5, 7, 35, 36

R

Rapport sur les plans et les priorités 7, 69
reddition de comptes 3, 8, 43, 47, 48, 84, 86
réfugiés 1, 4, 5, 7, 11–13, 20, 21, 25, 27, 35–41, 46, 53, 56, 64–66, 71, 72, 75–79, 81
regroupement familial 18, 24, 25, 27, 65, 66
répondants 25, 28, 38
résidents temporaires 5, 24, 54, 55
ressources humaines 15, 21, 56, 61, 64
résultats stratégiques 3, 5, 7, 8, 10, 15, 16, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 60, 61, 64, 67–69, 72, 78, 86
réunification des familles 2, 7, 12, 25, 27

S

santé 2, 4, 5, 8, 9, 12, 14, 35, 36, 53, 55, 59, 67, 69, 85
Se rendre au Canada 12, 18, 30, 34, 43, 47
sélection 7, 12, 20, 25, 29–31, 56, 57, 64, 79
Semaine de la citoyenneté 51
Société canadienne de consultants en immigration (SCCI) 21, 22, 75
Système mondial de gestion des cas (SMGC) 9, 13, 16, 17, 44, 49, 67, 69, 76, 77

T

titres de compétence 10, 12, 29, 44
traitement accéléré des travailleurs qualifiés 29
travailleurs autonomes 30, 32
Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE) 48, 52
travailleurs qualifiés 24, 25, 29, 65
travailleurs temporaires 7, 10, 20, 24, 26, 32, 47, 54, 55
tsunami 1, 9, 23, 25, 28

V

visas 1, 9, 17, 27, 30, 32, 40, 53
visiteurs 7, 24, 26, 30, 33, 47, 52, 54
Vivre, apprendre et réussir (VAR) 18, 34